

Synthèse du rapport de la commission d'étude  
mandatée par L'Arche internationale

**Emprise et abus  
enquête sur Thomas Philippe,  
Jean Vanier et L'Arche**

JANVIER 2023

Cette synthèse retrace les travaux de la commission d'étude mandatée par L'Arche internationale à l'automne 2020, suite à la publication en février 2020 des témoignages cohérents et convergents de six femmes déclarant avoir subi des actes abusifs de la part de Jean Vanier, mais aussi après la révélation de la connaissance ancienne que celui-ci avait des abus impliquant Thomas Philippe. Les principaux termes de la lettre de mission confiée à la Commission **sont les suivants** : éclairer l'histoire de la fondation de L'Arche, identifier les dynamiques relationnelles, culturelles et institutionnelles mises en œuvre ayant pu faciliter des situations d'abus, mettre au jour la trajectoire personnelle de Jean Vanier, son lien avec Thomas Philippe et son degré de croyance à la mystique déviante à laquelle il a été initié.

La Commission est composée de six chercheurs de différentes disciplines : histoire, sociologie, psychiatrie, psychanalyse et théologie<sup>1</sup>. Elle s'est réunie tous les mois pendant deux ans, en suivant une démarche pluridisciplinaire. Un conseil scientifique, devant lequel la Commission a pu présenter régulièrement ses travaux, a également été constitué<sup>2</sup>.

L'enquête couvre une période de plus de 90 ans, de la naissance de Jean Vanier à Genève en 1928 à son décès en mai 2019.

L'objet de la Commission n'était pas de retracer l'histoire de L'Arche, ni d'enquêter sur des situations d'emprise ou d'abus qui n'étaient pas liées à Thomas Philippe ou Jean Vanier. Il ne relevait pas non plus de sa compétence de dresser un portrait de Jean Vanier qui chercherait à

---

1. Florian Michel et Antoine Mourges sont historiens, Claire Vincent-Mory sociologue, Bernard Granger psychiatre, Nicole Jeammet psychanalyste, Gwennola Rimbaud théologienne. Deux membres de la Commission ne sont pas auteurs de ce rapport : Alain Cordier a apporté son expérience de membre de la CIASE et Erik Pillet, retraité de L'Arche, a assuré un rôle de coordination.

2. Avec le concours de Marie Balmory, Céline Béraud, Guillaume Cuchet, Karlijn Demasure, Véronique Margron, Christian Salenson et Jean-Guilhem Xerri. Document de présentation de la commission d'étude et du conseil scientifique : [https://intranet.larche.org/documents/10181/2994508/Commission-etude\\_Comite-scientifique\\_AI\\_final\\_FR.pdf/e5152e3a-4f05-44ba-87ab-3be8044d3689](https://intranet.larche.org/documents/10181/2994508/Commission-etude_Comite-scientifique_AI_final_FR.pdf/e5152e3a-4f05-44ba-87ab-3be8044d3689)

équilibrer la somme de ses fautes avec celle de ses mérites, ni d'établir comment L'Arche devait se positionner par rapport à ses fondateurs.

Le rapport s'organise en de sept parties. La première partie, historique, a pour finalité d'examiner certains éléments biographiques de Jean Vanier, en étudiant notamment les étapes de sa formation et le réseau humain et ecclésial dans lequel il s'insère. La partie suivante, historique également, mesure les continuités humaines, spirituelles et culturelles entre l'Eau vive et L'Arche. La troisième partie, sociologique, se penche sur les pratiques et les représentations de la gouvernance et de l'autorité dans L'Arche avec Jean Vanier. Les actes abusifs commis par Thomas Philippe et Jean Vanier sont analysés dans la quatrième partie. Compte tenu de son importance, le choix a été fait de la développer davantage que les autres parties de cette synthèse. La cinquième partie présente les hypothèses psychiatriques relatives aux deux hommes. La sixième partie propose un regard psychanalytique sur la trajectoire de Jean Vanier, et la septième une analyse critique de sa spiritualité.

L'enquête se fonde sur une solide base documentaire – archives de L'Arche, de la Congrégation pour la doctrine de la foi, de la famille Vanier, de diocèses, des congrégations religieuses concernées, des Dominicains aux Carmélites, des « petites sœurs de la Sainte-Vierge » aux frères de Saint-Jean, etc. L'enquête se fonde aussi sur un corpus d'entretiens conduits selon les règles méthodologiques propres à chaque discipline représentée dans la Commission, soit 119 entretiens avec 89 personnes. L'étude de théologie pratique a, pour sa part, reposé sur la lecture de 15 ouvrages de Jean Vanier, lus largement sur toute sa période d'activité.

Des dialogues fructueux ont été conduits avec les dominicains de la province de France et les frères de Saint-Jean, qui ont de leur côté également constitué des commissions d'étude concernant, pour les premiers, Thomas Philippe, pour les seconds, son frère Marie-Dominique Philippe.

Indépendante, la Commission a été libre de sa méthode et de ses interprétations. Rien n'est affirmé sans une vérification minutieuse des sources et des témoignages.

Les chercheurs ont tenu à rendre publique, sous leur responsabilité scientifique, l'intégralité de leurs travaux, de sorte que la culture du

secret soigneusement entretenue pendant des décennies cesse enfin. Le rapport est un travail universitaire, avec ses exigences scientifiques et ses règles académiques. Il s'appuie sur de très nombreux extraits de correspondances et témoignages, que cette synthèse ne reprend que partiellement, sans rappeler les références présentes dans le rapport. Si la synthèse retrace les principales conclusions et hypothèses du rapport, seul celui-ci, avec ses analyses approfondies et précisément documentées, fait foi et engage ses auteurs.

**Partie 1 :**  
**L'itinéraire de Jean Vanier (1928-2019)**

## CHAPITRE 1

### Un fils de bonne famille (1928-1950)

Jean Vanier est né à Genève en septembre 1928. De son enfance partagée entre la Suisse, le Canada, l'Angleterre et la France, de son adolescence comme « cadet » dans une école militaire anglaise, de ses années de service dans la marine anglaise puis canadienne, l'essentiel a déjà été raconté avec une relative précision par ses biographes et par Jean Vanier lui-même. « Bon garçon », comme il le dit lui-même, il s'inscrit sans contrariété dans le modèle familial qui lui est proposé et qui repose sur trois piliers : l'armée, le service de l'État – le Canada, la monarchie anglaise, l'Empire – et l'Église catholique.

**Il sera très influencé par un environnement familial pour lequel la religion est centrale et les événements de la vie, y compris quotidienne, interprétés sous l'angle de la Providence.**

Son père, Georges, a envisagé un temps d'entrer au séminaire. Sa mère, Pauline, s'interroge également sur sa vocation religieuse. La grand-mère maternelle et la mère de Jean Vanier ont été toutes les deux conseillées spirituellement par le P. Almire Pichon (1843-1919), qui fut lui-même le confesseur et le conseiller spirituel de sainte Thérèse de Lisieux.

Pauline Vanier devient en novembre 1949 « tertiaire » du carmel de Nogent, sous la direction spirituelle de Thomas Philippe qu'elle a rencontré avec son mari en 1947. Ainsi, quand en septembre 1950, après huit ans dans la Royal Navy puis dans la marine canadienne, Jean Vanier se rend à l'Eau vive, il rejoint, à 22 ans, un religieux qui accompagne sa mère.

C'est sur la base de l'analyse d'une lettre rédigée par Thomas Philippe – lettre non-conservée dans les archives – et avec le soutien très présent de ses parents que Jean Vanier prend sa décision. Devant

celle-ci, Pauline Vanier est, selon la formule de Thomas Philippe, « en admiration devant les voies de la Providence », qui lui donnent non seulement de retrouver son fils en France après des années de séparation, mais qui confient également son fils Jean à un prêtre qu'elle admire.

La probabilité est forte que Jean Vanier ne découvre la sociabilité féminine que lors de son arrivée à l'Eau vive, qui est la première institution mixte qu'il fréquente. À le lire, Jean Vanier donne l'image d'un élève-officier dévot et sympathique, puis d'un jeune officier sportif et lisant son bréviaire – un quasi-séminariste – peu tourné vers les études, qui cultive l'idée d'un corps sain dans un esprit pieux. Il ne semble jamais être tombé amoureux.

## CHAPITRE 2

## Jean Vanier, Thomas Philippe et l'Eau vive (1950-1956)

**En rejoignant la communauté de l'Eau vive, Jean Vanier veut se consacrer à Dieu en commençant par discerner sa vocation. Ce qu'il pense être une brève période de transition se prolonge durant six années et finit par constituer l'expérience fondatrice de sa vie.**

Située à Soisy-sur-Seine, dans le voisinage immédiat du Saulchoir, le couvent des dominicains de la province de France, l'Eau vive a été fondée par Thomas Philippe en 1945 pour être un centre de formation international. Ce centre, à mi-chemin entre la communauté religieuse, l'auberge de jeunesse chrétienne et le collège universitaire à l'américaine, propose une initiation à la théologie et à la philosophie, ainsi qu'une introduction à la vie contemplative appuyée sur la mystique carmélitaine et une forte dévotion mariale.

Thomas Philippe, religieux dominicain, incarne un courant intellectuel et spirituel distinct du thomisme historique du Saulchoir. Il s'appuie sur les relations tissées lors de ses années romaines et sur son titre de « maître en théologie » pour trouver des soutiens fidèles et faire connaître son projet. Le père Suarez, maître de l'ordre Dominicain, le pape Pie XII, Mgr Roncalli (futur Jean XXIII) et Mgr Montini (futur Paul VI) regardent le projet avec bienveillance. Le nombre d'étudiants permanents s'élève à plus de 60 en 1952, des sessions estivales rassemblent plus d'une centaine d'auditeurs autour d'intervenants célèbres tels que Jacques Maritain ou l'abbé Charles Journet. Marie-Dominique Philippe, dominicain, est également mobilisé régulièrement pour des cours.

L'Eau vive fonctionne en lien étroit avec plusieurs communautés féminines, avec lesquelles elle forme « une petite cité contemplative aux portes de Paris », où Thomas Philippe assure de nombreuses prédications et directions spirituelles. Le monastère des dominicaines de la Croix et de la Compassion, installé dans une propriété mitoyenne de l'Eau vive, est très marqué par l'influence de son ancienne prieure et maîtresse des novices, mère Cécile, sœur de Thomas Philippe. Celle-ci ne quitte le monastère que pour aller diriger une nouvelle fondation, étroitement liée à l'Eau vive, à Bouvines, dans la propriété de ses grands-parents Dehau. Des relations étroites existent aussi avec le carmel du Christ-Roi à Nogent-sur-Marne, où se trouve sœur Marie-Madeleine du Sacré-Cœur (Marie-Madeleine Wambergue de son nom de jeune fille), fille d'une cousine germaine de Thomas Philippe. Enfin, des liens forts existent avec le couvent de L'Épiphanie, qui appartient à la congrégation dominicaine de Notre-Dame-des-Tourelles, dont la vocation intellectuelle en fait le partenaire idéal pour proposer des formations aux membres féminins de l'Eau vive.

L'oncle des frères Philippe, Thomas Dehau, fait office, selon les mots de Jean Vanier, de « patriarche caché » de la famille spirituelle de l'Eau vive. Il est une des grandes figures de l'ordre Dominicain en France durant la première moitié du XX<sup>e</sup> siècle. Il prêche dans des communautés féminines contemplatives et accompagne spirituellement de nombreux intellectuels catholiques. Très présent dans la vie de la famille Philippe, il est probablement pour beaucoup dans le choix fait par huit des douze enfants de sa cadette de s'engager dans la vie religieuse (trois chez les bénédictines, une chez les dominicaines et quatre chez les dominicains). Pour plusieurs d'entre eux (dont Thomas, Cécile et Marie-Dominique), il est aussi un « père spirituel ».

Thomas Philippe développe à cette période un système de croyances et des pratiques hétérodoxes. Selon son propre récit, tout commencerait en 1938, alors qu'il enseigne à l'Angelicum à Rome, où il considère recevoir des « grâces très obscures » se distinguant par l'implication des « organes sexuels ». Il aurait alors vécu une expérience d'union mystique avec Marie. Cela se passe devant une fresque appelée *Mater admirabilis* située dans une chapelle du couvent de la Trinité-des-Monts : « Je fus pris en tout mon corps, toute la nuit, dans un recueillement et une

intimité extrême avec Elle. C'était comme une nouvelle connaissance de Marie. »

Il ressent le besoin de faire vivre ces « grâces » à d'autres et développe des arguments théologiques pour justifier ses pratiques sexuelles avec des religieuses ou de jeunes femmes laïques en quête de vocation religieuse. Les lieux concernés sont les monastères des dominicaines contemplatives (Étiolles et Bouvines), des carmels (Nogent-Sur-Marne, Boulogne-Billancourt et Figeac) et la communauté même de l'Eau vive.

La mère Cécile Philippe a poussé plusieurs de ses moniales dans les bras de son frère tout en ayant elle-même des rapports homosexuels avec plusieurs d'entre elles et des rapports incestueux avec son frère. Aucune preuve n'indique que Marie-Dominique Philippe soit lui aussi passé à l'acte dès la première moitié des années 1950, mais de forts soupçons pèsent sur lui – il encourage une des victimes de son frère, dont il était le directeur spirituel, à poursuivre avec lui des pratiques sexuelles. À noter, Paul Philippe (sans lien de famille avec la famille Dehau/Philippe), qui a joué un rôle central dans l'instruction du procès de Thomas Philippe en tant que commissaire du Saint-Office, rapporte que Thomas Dehau a admis en 1956 avoir commis « des choses mystérieuses » avec quelques religieuses.

À la fin de l'année 1950, de premiers observateurs extérieurs commencent à percevoir des signes du désordre qui se développe dans le secret. Le premier signalement fait suite à une visite canonique réalisée par le vicaire général du diocèse de Paris et supérieur délégué du carmel de Nogent. Il se borne à écrire une lettre assez sévère à Thomas Philippe et à admonester la prieure en lui demandant d'encadrer plus strictement les visites du religieux. Il n'a pas cependant découvert la teneur exacte des relations que Thomas Philippe entretient avec plusieurs religieuses de ce carmel.

C'est le P. Marie-Eugène de l'Enfant Jésus, o.c.d., qui est le premier à les mettre au jour en mars 1951, ce qui aboutit à la déposition de la prieure, tandis que Thomas Philippe se voit retirer tous ses pouvoirs pour ce carmel. Cette première mesure ne débouche pas sur un signalement au Saint-Office.

En mai 1951, deux femmes de l'Eau vive alertent certains pères dominicains de la province de France, ainsi que l'abbé Charles Journet,

sur ce qu'elles ont subi. Ce sont ces deux dénonciations qui débouchent en avril 1952 sur l'ouverture de la procédure au Saint-Office.

Que Jean Vanier devienne l'un des fils spirituels de Thomas Philippe et passe sous son emprise, le fait est facile à établir. Il en partage les goûts intellectuels, les dévotions, les pratiques de prière. Son engagement sans faille auprès de son maître spirituel lui vaut d'être présenté dans un rapport au pape comme « le disciple le plus fanatique de Thomas Philippe ». L'expression est employée alors que le Saint-Office n'a aucune preuve définitive de l'implication de Jean Vanier dans les pratiques sexuelles de Thomas Philippe. Son emploi découle du dévouement acharné qu'il a manifesté envers le dominicain entre 1952 et 1956 pour le défendre et pour permettre à l'Eau vive de perdurer.

Le constat d'une telle situation rend nécessaire de s'interroger sur les mécanismes de l'emprise de Thomas Philippe sur Jean Vanier durant cette période. La Commission a pu distinguer deux temps dans le processus.

De septembre 1950 au départ de Thomas Philippe de l'Eau vive le 3 avril 1952, une relation de filiation spirituelle se tisse progressivement entre les deux hommes, sans que Jean Vanier ne soit introduit aux croyances et pratiques secrètes du dominicain. Jean Vanier perçoit l'Eau vive comme une réalisation de l'esprit évangélique à l'image des premières communautés chrétiennes. L'influence de Thomas Philippe se manifeste par des lectures, comme celle de l'ouvrage le plus connu du P. Dehau. Deux mois à peine après son arrivée, Thomas Philippe choisit Jean Vanier pour l'accompagner à Rome pour la proclamation du dogme de l'Assomption. Plusieurs voyages donnent à Jean Vanier l'occasion de passer avec Thomas Philippe de longs moments. Jean Vanier se place sous la direction spirituelle du dominicain, écoute ses prêches et ses conférences, et se sent touché par sa spiritualité mariale. Un des premiers gestes que Thomas Philippe pose pour initier ses dirigés à ses pratiques est de les faire « prier » en posant leur tête sur son cœur « comme saint Jean à la Cène » avec Jésus. Le Saint-Office a reçu un témoignage d'une femme indiquant que Jean Vanier priait souvent sur le cœur du Père Thomas.

En 2009, 50 ans après, Jean Vanier se souvient encore très précisément de ses sentiments d'alors pour le dominicain : « Sa parole pénétrait dans mon cœur et l'ouvrait. En l'écoutant et en étant en sa présence,

j'avais le goût de Dieu, d'aimer Jésus et Marie, de suivre Jésus jusqu'au bout. Je me sentais transformé en sa présence. Il était une présence de Dieu pour moi. Je me rappelle encore aujourd'hui, comme si c'était hier, des conférences qu'il a données sur "le silence". C'est pour dire à quelle profondeur Jésus se servait de lui pour pénétrer en moi. »

Le deuxième temps, d'avril 1952 à la fin du procès en mai 1956, voit l'initiation de Jean Vanier aux pratiques mystico-sexuelles de son père spirituel, et le déploiement de ses qualités de leadership en tant que nouveau responsable de l'Eau vive. D'après son propre témoignage, Jean Vanier situe son initiation aux pratiques mystico-sexuelles deux mois après le départ forcé de Thomas Philippe de l'Eau vive. Il a une relation intime avec Jacqueline d'Halluin, une des « initiées » de l'Eau vive, très proche de Thomas Philippe. Elle jouera un rôle important dans les débuts de L'Arche. En 2016, dans un entretien avec les responsables de L'Arche, Jean Vanier rapporte qu'« ils priaient ensemble ce jour-là, quand tout à coup cette femme s'est retrouvée dans ses bras ». Jean Vanier en parle comme d'une expérience spirituelle fondatrice à l'origine de sa vocation et dont la fondation de L'Arche serait le fruit.

Thomas Philippe, même absent, est informé avec précision de la participation de Jean Vanier aux « grâces » et du rôle majeur de Jacqueline d'Halluin et d'Anne de Rosanbo. Cette dernière, ancienne novice du monastère de la Croix, a ensuite rejoint l'Eau vive où, initiée par Thomas Philippe, elle devient une de ses plus ferventes disciples. Dans un billet de Thomas Philippe, datable de 1952, on peut lire ce passage extrêmement révélateur : « Mon bien cher Jean. Un tout petit mot pour vous assurer de mon union très profonde. Je sens si fort que nos rencontres nous apportent beaucoup de grâces ; elles nous fortifient ; elles nous apportent de la vie. [...] M. veut manifestement se servir pour vous de A. [Anne de Rosanbo] et de Jac. [Jacqueline d'Halluin], c'est elles qui doivent vous donner conseil et force, elles tiennent la place de N. [Thomas Philippe] près de vous... et je crois qu'il ne faut pas chercher de lumière ailleurs... »

Les responsables de la province dominicaine de France informent un certain nombre d'acteurs des accusations contre Thomas Philippe, pour faire taire les défenseurs de ce dernier et prendre le contrôle de l'Eau vive. Mais cette communication développe chez plusieurs proches de

Thomas Philippe la conviction durable que ce sont des calomnies. C'est d'abord le cas des parents de Jean Vanier. C'est aussi la position des membres du conseil d'administration de l'Eau vive. L'Eau vive trouve un appui équivalent auprès des membres de la Fondation Félix Dehau, qui sont tous des cousins germains de Thomas Philippe.

Jean Vanier et l'équipe de l'Eau vive peuvent donc s'appuyer sur ce groupe de personnalités influentes et acquises à leur cause, qui s'opposent à la province dominicaine de France et défendent la position de Jean Vanier comme responsable du foyer.

Après la rupture complète, en août 1952, des relations avec l'Ordre dominicain et la fermeture des portes du Saulchoir aux étudiants de l'Eau vive, ne reste que le noyau des fidèles de Thomas Philippe, composé principalement d'un petit groupe de femmes. Jean Vanier s'impose comme le leader de ce groupe de résistants et développe une intense activité de lobbying, en particulier au sein de l'Église.

Le rapport de force restant en faveur de Jean Vanier et des femmes de l'Eau vive décide le Saint-Office, à l'issue du procès, à imposer le départ immédiat de J. Vanier et du groupe de femmes qui l'entourent. La décision de fermeture de l'Eau vive est prise le 28 mai 1956.

Le travail archivistique permet de confirmer que Thomas Philippe, qui avait depuis 1952 l'interdiction de communiquer avec les membres de l'Eau vive, continue d'influencer Jean Vanier, depuis les différents lieux où il est mis au secret, par le biais d'échanges épistolaires soutenus et de rencontres directes. Jean Vanier et son maître excellent rapidement dans l'art du secret et de la dissimulation. Avec l'aide de Jean Vanier, Thomas Philippe poursuit ses relations mystico-sexuelles avec les femmes qui lui restent fidèles. Il appelle ces initiés les « tout-petits ».

Dans une complète duplicité, Jean Vanier et les membres de l'Eau vive affichent une stratégie qui vise à dissocier la communauté de son fondateur, en distinguant les enseignements publics de Thomas Philippe, irréprochables selon eux, et ses enseignements privés qui, toujours selon eux, ne concerneraient pas l'Eau vive. Il faut noter la relative inaction du Saint-Office et de l'ordre Dominicain sur ce dossier entre juin 1952 et octobre 1955.

Pendant la période de 1952 à 1956, Thomas Philippe est déplacé dans différents lieux. Il passe deux années à Longueil-Annel dans l'Oise, où

se trouve un établissement pour adolescents en difficultés que dirige le docteur Préaut. Celui-ci, soutien important de Thomas Philippe, jouera un rôle clé dans l'installation de Thomas Philippe puis des « tout-petits » à Trosly-Breuil en 1964.

C'est un nouveau témoignage particulièrement grave qui pousse le P. Paul Philippe, devenu commissaire du Saint-Office le 30 mai 1955, à reprendre l'enquête avec une énergie qui contraste fortement avec les lenteurs de la période précédente. Outre les éléments qu'il recense sur l'ampleur et la nature exacte des faits, il est informé d'un avortement intervenu en 1947, auquel est donné un sens « mystique » avec une vénération du fœtus mort comme quelque chose de sacré, lié au « secret de la T.S. Vierge ». L'enfant avorté est le fruit des relations sexuelles entre Thomas Philippe et Anne de Rosanbo. Mère Thérèse, l'ancienne prieure du carmel de Nogent-sur-Marne confirme les faits et reconnaît son implication. Rien dans les sources n'indique que Jean Vanier en ait été informé.

Dès décembre 1955, Thomas Philippe est déplacé de Longueil-Annel à Barra, près de Naples, pour l'isoler des membres de l'Eau vive et préparer son procès. En mai 1956, il est reconnu coupable d'abus sexuels graves sur des femmes adultes, impliquant le sacrement de la pénitence, de faux mysticisme pour justifier de tels actes et d'un avortement provoqué. Sa condamnation le prive de sa capacité d'exercer toute forme de ministère public comme privé. La fidélité de Jean Vanier et des membres de l'Eau vive à Thomas Philippe conduit en conséquence à la dispersion du groupe par le Saint-Office. Cela n'empêchera pas le groupe des « tout-petits » de rester en lien.

## CHAPITRE 3

### Quasi-prêtre et prophète

#### **Un désir de sacerdoce contrarié et finalement empêché.**

La Commission retrace le cheminement vocationnel de Jean Vanier, bien différent de ce que ses biographes et lui-même en ont dit ensuite.

C'est dans le cercle restreint des disciples de Thomas Philippe qu'il intériorise avec une intensité croissante les croyances du groupe. On découvre à travers la correspondance de Thomas Philippe à Jean Vanier l'insistance du maître à signifier au disciple combien la Vierge Marie développe un « amour de prédilection » particulier pour lui : « La Ste Vierge m'a montré beaucoup de choses pour vous. Elle veut vous introduire de + en + dans son intimité. Elle demandera aussi peut-être bien des sacrifices ; mais son amour finalement triomphera de tout ; et soyez sûr que ce qu'Elle réserve pour vous vient d'un amour de prédilection de sa part. »

Cette mission confiée par Marie par la médiation de Thomas Philippe devient aux yeux de Jean Vanier sa vocation. S'il affirme à son entourage sa conviction d'être appelé à une vocation sacerdotale, ce projet vient s'imbriquer avec la mission secrète qui lui est assignée. Pour Jean Vanier, la manifestation publique d'une vocation sacerdotale est aussi une manière de rassurer son entourage, de fournir une couverture. C'est en ce sens que Thomas Philippe lui écrit à la fin de l'année 1952 : « Au sujet de votre mère, soyez prudent ds vos rapports avec Pi [Anne de Rosanbo] et Pa [Jacqueline d'Halluin] ; et faite bien sentir que vous continuez vos études en vue du sacerdoce et que votre vocation sacerdotale est plus forte que jamais. »

C'est en 1954 que Jean Vanier entame des démarches auprès de l'archevêque de Québec en vue de son ordination. Il manifeste ainsi sa

volonté de ne pas être incardiné en France, pour éviter de se trouver sous le contrôle d'un évêque pouvant se renseigner sur l'Eau vive.

En mai 1956, Jean Vanier est assuré de son ordination prochaine. Mais le Saint-Office, à la suite du procès de Thomas Philippe, s'y oppose en exigeant une formation de plusieurs années dans un séminaire afin de le « désintoxiquer » de son attachement à son « Maître » et de lui faire comprendre qu'un prêtre est au service de l'Église universelle et non d'un groupe restreint.

Le choc est rude. En décembre 1956, Jean Vanier prend la décision de mettre en suspens son projet d'ordination sacerdotale. La fidélité « absolue » à Thomas Philippe motive son choix. Son « attente » de connaître « ce que Jésus lui demandera » se confond avec l'attente de la « libération » de son maître.

À cette attente, il va consacrer huit années. À ses parents et à ses proches qui s'interrogent, il répète son besoin de « prier dans la solitude » afin d'écouter ce que Jésus veut de lui. La Commission a pu reconstituer son parcours pendant ces huit années ; ses périodes de solitude et de stabilité durent rarement plus de deux mois. Dans sa correspondance, Thomas Philippe consacre de longs développements à suggérer à Jean Vanier les discours qu'il doit tenir pour rassurer ses parents sur sa vocation et pour les faire patienter. C'est la protection de ses secrets qui conduit Thomas Philippe à conseiller à son disciple de tout faire pour éviter que ses parents, inquiets de sa situation précaire, demandent à d'autres religieux ou ecclésiastiques des conseils concernant la vocation de leur fils. Thomas Philippe lui conseille de suivre une voie professionnelle dont il puisse se servir « comme d'un paravent qui cache la vie cachée et solitaire ».

Le travail archivistique met au jour les stratagèmes dont Thomas Philippe et son disciple usent pour tenter d'atténuer les sanctions et pouvoir reprendre contact publiquement. La conviction qui les anime est celle de la supériorité des « grâces » qu'ils vivent sur le reste de l'Église, y compris lorsqu'une démarche infructueuse est entreprise auprès du pape Jean XXIII, que le « Bon Dieu n'éclaire pas » sur cette affaire. Le P. Paul Philippe, lui, éclaire Jean XXIII, qui demande à Jean Vanier de « quitter le P. Thomas », ce que Jean Vanier ne peut pas faire. Il écrira plus tard : « Je suis parti le cœur blessé mais intérieurement

paisible. Je savais que j'étais trop lié par Jésus au père Thomas pour pouvoir le quitter. [...] Je ne pouvais le quitter qu'en étant infidèle à Jésus et à ce qu'il voulait de moi. »

Pour lui faire accepter ce sacrifice, Thomas Philippe lui promet l'accès immédiat à des « grâces mystiques exceptionnelles » et à un degré d'« illumination » mystique proche du sien, d'où découlent les missions qu'il va exercer pour lui dans la « vie cachée ». La première est de suppléer à son absence auprès des « tout-petits », c'est-à-dire des initiées que sont Jacqueline d'Halluin et Anne de Rosambo et quelques autres femmes qui les rejoignent à partir de l'automne 1959 – « Ils [Jésus et Marie] me font tjr. sentir très fort qu'ils st. content de vous, du sacrifice que vs. leur avez offert spontanément, librement de votre sacerdoce, – du moins pour le moment – en témoignage de foi en ces grâces mystiques, et en l'appel intérieur de l'Esprit Saint. Ils établissent de + en + une union profonde, intime entre ns. Je sens si fort qu'ils m'unissent à vous plus intimement qu'à mes frères prêtres ou religieux, et a fortiori à mes frères selon la nature, précisément à cause de votre sacrifice, qui vous donne une place de prédilection ds. leurs. Cœurs. Vous ne faites plus qu'un avec moi et les [mot illisibles] tts petits, p.q. vs. avez accepté de ne pas avoir de vie personnelle, d'apostolat personnel, pour être le tt. petit serviteur de Jésus. »

Au fil des lettres de Jean Vanier, les mêmes éléments se répètent : l'apologie de la petitesse et de l'abandon dans les mains de Dieu, du sacrifice, de la vie cachée et solitaire, rejet du monde et dénonciation de « l'orgueil » qui guette ceux qui exercent des fonctions visibles dans le monde et dans l'Église. Il apprivoise certaines fonctions du prêtre et notamment celle de l'accompagnement et du conseil spirituel. Il apprend auprès de son maître le maniement du registre charismatique, et pose les bases d'une autorité spirituelle qui s'appuie sur une relation directe au divin.

Avec le développement de L'Arche, Jean Vanier déploiera avec succès une activité de prédicateur et d'auteur spirituel. En France et en Amérique du Nord, il multiplie les retraites et les conférences. Ceci l'encourage à formuler, en janvier 1975, une nouvelle requête pour demander à être ordonné sans passer par un séminaire. Il y est encouragé par Mgr Stéphane Desmazières, qui depuis sa nomination à la tête

du diocèse de Beauvais, Noyon et Senlis en 1965, s'est attaché à la communauté naissante et lui offre un indéfectible soutien. C'est « Jésus » qui est la seule source invoquée par Jean Vanier pour confirmer son appel à servir l'Église par L'Arche.

La Congrégation pour la doctrine de la foi s'y oppose de nouveau, inquiète du désir exclusif et restrictif de Jean Vanier d'être ordonné pour L'Arche plus que pour l'Église. Ce refus est aussi dû au P. Paul Philippe, devenu cardinal, qui n'a rien oublié des condamnations des années cinquante et qui identifie le risque de voir le disciple poursuivre l'œuvre de son père spirituel (Jean Vanier écrit dans sa demande initiale que s'il est ordonné, ce sera notamment pour seconder Thomas Philippe à Trosly-Breuil), y compris dans ses pratiques sexuelles : « À une telle interrogation, il est de notre devoir de répondre avec la plus grande clarté : à "l'Arche" comme à "l'Eau Vive", rien n'a jamais été signalé à charge contre Jean Vanier en matière de chasteté. Il reste cependant une crainte : dans le cas où il aurait été "initié" par le P. Thomas Philippe à ses théories érotico-mystiques, ne sera-t-il pas conduit un jour à les mettre en pratique dans sa propre vie, comme son père spirituel a cru pouvoir, ou plus exactement a cru devoir le faire, poussé, disait-il, par l'Esprit Saint ? Espérons que non. »

Pour Jean Vanier, chez qui la fidélité à Thomas Philippe a primé depuis 1952 sur celle qu'il a pour l'Église, ce refus met un terme définitif à un désir qu'il porte depuis 25 ans. L'hypothèse peut être posée selon laquelle cet empêchement à devenir prêtre a façonné la relation complexe et ambiguë que Jean Vanier entretient avec l'Église et a contribué aussi à former son style de prédication et de témoignage spirituel très « libre ». Dans une lettre de 1991 où il évoque à une amie le refus de sa demande d'ordination, Jean Vanier renonce « à perdre du temps pour réformer l'Église » et annonce son désir « d'essayer d'être Église là où il est ».

## CHAPITRE 4

### Philosophe et théologien

**Quinze années de l'existence de Jean Vanier sont placées sous le signe des études de philosophie et de théologie. Études très marquées par l'influence de Thomas Philippe et par ses interprétations biaisées de Thérèse d'Avila et Thomas d'Aquin, entre autres.**

Avant le doctorat, de 1950 à 1956, Jean Vanier suit un *cursus* philosophique assez décousu sur le plan des institutions mais assez unifié dans l'esprit, autour de quelques auteurs classiques (Aristote, saint Thomas d'Aquin, Cajetan, Jean de Saint-Thomas). Il commence ses études de philosophie et de théologie à l'Eau vive et au Saulchoir, avant de les poursuivre à l'Institut catholique de Paris.

Il est intéressant de noter comment Jean Vanier utilise la philosophie comme un écran derrière lequel il dissimule les sanctions canoniques de 1956 : l'école philosophique de l'Eau vive serait, selon lui, une « tendance » « à écraser ». Ce seraient des raisons « doctrinales », et non pas disciplinaires ni morales, qui auraient conduit à la déposition de Thomas Philippe.

Aussi, à plusieurs reprises, pour se soustraire aux sanctions prononcées par les autorités ecclésiastiques et défendre Thomas Philippe, Jean Vanier mobilise quelques auteurs spirituels et quelques philosophes reconnus. L'exemple le plus frappant est un recours erroné et fallacieux à sainte Thérèse d'Avila pour « désobéir à son directeur afin d'obéir à une révélation » et justifier la désobéissance ; ou encore au cardinal Cajetan, célèbre commentateur de Thomas d'Aquin, qui évoque la possibilité pour un prêtre qui est objet d'une « injuste excommunication » de « célébrer la messe en secret ».

Pour sa part, le projet de doctorat se construit dans un dialogue avec Thomas Philippe, maître spirituel et « maître sur le plan de l'intelligence », avec Marie-Dominique Philippe, alors professeur de philosophie à l'université de Fribourg ; et avec l'abbé Lallement, professeur de l'Institut catholique de Paris, grand soutien de l'Eau vive, qui dirigera sa thèse. Son titre est « Le bonheur, principe et fin de la morale aristotélicienne ». Elle sera soutenue en 1962 et publiée en février 1965.

Le doctorat en philosophie morale lui apparaît comme une bouée de sauvetage après l'échec de sa demande de sacerdoce et, en un sens, comme un alibi. Thomas Philippe présentait ainsi, non sans cynisme, la « thèse de morale » comme un « paravent ». Il faut également noter que malgré le rôle important joué par Thomas Philippe dans sa thèse, celui-ci ne figure pas dans les remerciements d'usage ; signe qu'il faut encore dissimuler les liens existants entre les deux hommes.

Pour l'essentiel, dans ses réflexions théologico-philosophiques, plusieurs éléments de nature différente interviennent. Il y a d'une part l'influence de la philosophie aristotélicienne et de la morale du bonheur ; et d'autre part, une interprétation de la pensée de saint Paul sur la morale de la vie sous l'Esprit. Ces deux éléments n'ont pas le même lien avec son comportement effectif mais deux thèses peuvent être précisées : la philosophie d'Aristote n'est pas opératoire pour empêcher Jean Vanier de dévier et elle peut même favoriser la déviance ; on observe également une justification théologique de certaines déviations à partir d'une interprétation détournée d'une vie sous l'Esprit qui serait « au-dessus » de la loi morale.

Ainsi, lors de sa soutenance de thèse sur la morale d'Aristote, Jean Vanier expose ses vues : la perfection morale n'est pas dans les « acquisitions », même pas dans celle des vertus, mais dans la seule ordonnance de la personne à Dieu. Il manque là une forme de vérification de cette juste ordonnance par l'acquisition et la pratique des vertus. La « morale du bonheur », lorsqu'elle n'est pas équilibrée par la présence d'une norme objective peut en effet ne plus remplir son rôle de boussole dans l'action. Et lorsque la thèse est publiée, Jean Vanier pose en conclusion de son travail la question du nœud essentiel que constitue l'équilibre, pour l'homme chrétien, entre la raison dans l'acte libre et les dons du Saint-Esprit. Pour lui, la morale chrétienne ne semble plus

tant relever de la philosophie et de la raison que de la seule foi et de la mystique, et reste ouverte la possibilité d'un passage sans médiation de la morale à la mystique, sans plus considérer la morale sur le plan de la raison naturelle. Jean Vanier pose ainsi, en contradiction avec Thomas d'Aquin, l'hypothèse de la possibilité théorique d'une mystique chrétienne sans morale fondée en raison, puisque la morale chrétienne serait avant tout fondée en mystique.

La Commission a pu prendre connaissance d'un fragment retranché à la conclusion officielle de la thèse de Jean Vanier. Dans ce texte se trouve développée la notion de deux moralités distinctes, celle de la « voie commune », voie de piété et d'obéissance à l'Église s'appuyant d'abord sur la raison et celle de la « voie étroite » de ceux qui renoncent au monde, les « mystiques et les saints » que « l'Esprit saint se réserve d'une façon toute particulière » au service du « bon plaisir de Dieu ».

On peut bien percevoir ici le risque d'une morale qui s'appuie exclusivement sur « la volonté divine » arbitraire et bien délicate à discerner.

Suivant ces formulations présentes dans la thèse de Jean Vanier et dans ce fragment retranché, rien n'empêche les relations sexuelles que les disciples de Thomas Philippe entretiennent les uns avec les autres : puisque Thomas Philippe a « reçu » une « révélation privée », que cette révélation a été « vérifiée », puisque les dons du Saint-Esprit, et non la raison, fondent la morale, la question de la « moralité » des actes commis est résolue.

## CHAPITRE 5

### Le saint et la star

**Pendant des décennies, Jean Vanier est apparu, dans les institutions ecclésiales proches de L'Arche et les médias, comme une représentation vivante de l'Évangile, comme la star laïque du renouveau catholique sous le pontificat de Jean-Paul II.**

Charisme de douceur, de paix, de tendresse et de charité, attention auprès des personnes en situation de handicap, éloquence qui touche les cœurs, accompagnement des personnes sur le chemin de Dieu et de la libération intérieure, service auprès des plus pauvres, des plus faibles et des exclus. À travers le monde, les éloges à son décès se multiplient et donnent le sentiment d'une quasi-sanctification médiatique.

C'est néanmoins l'œuvre de L'Arche qui rend publique la figure de Jean Vanier – et non le contraire – et qui en assure sa reconnaissance médiatique. L'un des premiers prix reçus par Jean Vanier, en 1973, est ainsi accordé au titre de l'œuvre fondée, « pour les actions menées dans le monde en faveur des handicapés ». Jean Vanier est littéralement porté de son vivant sur les autels, par le témoignage de l'œuvre de L'Arche qu'il a fondée.

Dans le milieu familial de Jean Vanier, on désire la sainteté; on formule ce désir dans le privé de la correspondance; toute décision d'existence se doit d'être « appel de Dieu »; tout succès à un examen est le signe d'une « protection spéciale » de la Providence; on tient ses proches, ses enfants, ses parents naturels, son père spirituel, pour des « saints ». Outre ses parents, qui très tôt le qualifient dans leur entourage d'apôtre ou d'ami de Dieu, nombreuses sont les personnes que Jean Vanier rencontre à se dire frappées par son inclination divine. Auprès de ceux qui sont dans l'admiration de Thomas Philippe, la filiation de

Jean Vanier avec ce « saint vivant » renforce la conviction qu'il jouit d'une élection divine.

Le groupe de l'Eau vive ne cesse de donner voix à la sainte réputation de Thomas Philippe – un saint à tort blâmé par Rome. Pendant plus de 60 ans, de 1952-1956 jusqu'en 2015, cette ligne d'interprétation est défendue : le père Thomas est un saint prêtre calomnié. Dans la lettre publique de mai 2015 qui suit les révélations des abus perpétrés par son père spirituel, Jean Vanier renonce encore à « juger le P. Thomas » et redit une nouvelle fois combien pour lui ce dernier a été un « instrument de Dieu », un « homme de Dieu qui l'a conduit à Jésus ».

Les réflexions que Jacques Maritain note en 1952 dans son journal auraient gagné à être connues plus tôt : « Le P. Thomas est fou, à mon avis. Le Père Marie-Dominique connaît les faits, et déclare que son frère étant un saint, tout est bien ainsi. Un autre fou. Le diable est déchaîné dans cette affaire inouïe », ou encore : « Charles Journet et le P. Paul Philippe [du Saint-Office] m'édifient définitivement sur l'histoire du Père Thomas. Pour moi c'est un cas extraordinaire de schizophrénie, – un vin trop riche (sincère soif de sainteté, etc.) dans une outre à double fond dont la pourriture fait tout tourner en perversion. »

Pour les victimes, la réputation de sainteté de Thomas Philippe et de Jean Vanier dissuadera de parler. Pour les abuseurs, elle servira d'écran de dissimulation. Pour Jean Vanier, elle deviendra séduction.

**Partie 2 :**  
**Les « secrets de la secte mystique »**  
**Continuités et transferts**  
**de l'Eau vive à L'Arche**

**De l'Eau vive et de L'Arche, les finalités et le public concerné diffèrent du tout au tout. Mais à l'arrière-plan, le réseau humain et des éléments de culture passent d'un milieu à l'autre.**

Dès juin 1964, Jean Vanier écrit à ses parents : « Raymond est venu avec moi à Trosly. Il pourra vous parler des projets de L'Arche car c'est là le nom de l'œuvre... L'Arche de Noé qui prend tous les petits animaux pour les sauver et qui flotte (mais il ne faut pas le dire au Saint-Office !) sur l'Eau vive ! C'est aussi L'Arche d'alliance : Marie, *Mater Misericordiae* qui ouvre ses bras à toutes les misères du monde. »

De l'Eau vive à L'Arche, il y a un noyau d'hommes et de femmes qui, de manière secrète, assurent la continuité en partageant la conviction d'un nouveau mystère divin, exigeant de garder le silence sur les pratiques sexuelles. La Commission estime possible de retenir le terme de « secte » pour désigner ce groupe. Une secte – avec son « clergé », clercs ou laïcs, à l'image de Jean Vanier ; avec ses rites propres, comme la prière sur le cœur par exemple ; et avec ses dogmes spécifiques, ses prophéties privées, son « maximalisme marial », etc. – une secte cachée au sein d'une institution située au cœur de l'Église. Si la secte qui est à l'arrière-plan de l'Eau vive n'est plus exactement la même que celle qui fonde L'Arche, le noyau reste le même. Les événements de la période 1956-1964 conduisent à l'intensification d'une culture de la clandestinité, une solidification de l'argumentaire de Thomas Philippe, un rôle croissant de Jean Vanier comme capitaine en second, une survalorisation de la notion de pauvreté spirituelle et intellectuelle.

Le P. Paul Philippe retient cette formule de « secte » en la qualifiant de « mystique » – « *setta mistica* » – dans un rapport adressé à la Congrégation pour la doctrine de la foi en mars 1977 : « À l'Eau Vive, les secrets de la “secte mystique” étaient imposés aux “initiées” sous serment, même à l'égard de leurs confesseurs. Pareillement, dans le cas où aujourd'hui Jean Vanier aurait été institué “continueur” du P. Thomas Philippe, il aurait certainement promis de ne jamais parler, à aucun prix. »

## CHAPITRE 6

### Les correspondances intimes

Les fonds d'archives consultés contiennent environ 1 400 lettres, qui ont été rédigées par Jean Vanier (correspondance dite « active ») ou reçues par Jean Vanier (correspondance dite « passive ») et qui sont qualifiables de lettres « intimes ». Parmi celles-ci se trouve un ensemble de 340 lettres retrouvé dans un dossier intitulé « NFA » (*not for all*) qui est essentiellement constitué de lettres de Thomas Philippe, Jacqueline d'Halluin et Anne de Rosambo.

C'est, pour un historien, œuvre classique que l'analyse de correspondances intimes, tout en sachant que les correspondances sont fragmentaires, allusives, parfois opaques. La difficulté interprétative des correspondances est une herméneutique. S'il ne faut pas imposer ici une interprétation sexuelle à toute tendresse qui s'exprimerait dans la correspondance, il ne faut pas non plus céder à l'excès inverse qui consisterait en une forme de pieuse naïveté et voudrait ne voir que de la douceur évangélique dans certaines formules équivoques.

**Jean Vanier suscite à l'évidence une passion chez ses correspondantes. On observe une abondance de lettres, spirituellement ambiguës, à la frontière du charnel et du spirituel. L'écriture amoureuse devient réécriture du mystère liturgique, avec, en sous-texte, des inclusions de formules tirées de la Bible en des termes plus qu'équivoques.**

À titre d'exemple, les lettres de Jean Vanier échangées avec la mère Marguerite-Marie (1904-1984), supérieure des Petites sœurs de la Vierge de Thomery (Seine-et-Marne), attestent de l'influence de Thomas Philippe sur l'écriture de Jean Vanier et permettent d'observer la diffusion par Jean Vanier des doctrines de Thomas Philippe. Elles

expriment une théologie de l'union amoureuse portée par un discours mystique. « L'amour de Jésus » devient la base de la morale ; la religieuse est invitée à renoncer à son intelligence et à privilégier une religion de l'amour. L'ambiguïté est sagement entretenue. Le vocabulaire employé est spiritualisé. La relation des « cœurs de chair » est désignée sous le vocable de « petite retraite » ; elle est évoquée par l'image de la « plongée dans l'Amour divin ». Par les termes employés, la relation va au-delà de la stricte amitié spirituelle. On souhaite à se retrouver « le soir ». On recherche la « tranquillité » et une forme de solitude à deux. Jean Vanier invite la sœur chez lui, à Paris, dans sa petite chambre, parce que le lieu sera « tranquille ». Le couvent devient « un nid d'amour », une « oasis d'amour ».

Se construit dans la correspondance un tissu de termes très charnels. Jean Vanier et la religieuse sont « unis » (dans la prière) et « en union très profonde » (dans le cœur de Jésus) ; nous « pénétrons » (les mystères par l'Amour) ; « nous sommes cachés dans le sein » (de l'Immaculée) ; il faut « s'enfoncer » (dans le cœur de Dieu) ; il faut chercher « les bons plaisirs » (de Dieu). Dans les lettres, le « plaisir » de Dieu ou de Marie, où il est difficile de ne pas lire, aussi, possiblement celui de ceux qui prient et font « retraite ensemble », apparaît comme une figure récurrente.

Jean Vanier souligne sa pauvreté, sa misère et son manque. À force de se dire « brisé », la « brisure » devient aussi un moyen de séduire. De manière analogue, la « beauté » de l'épouse, c'est sa « pauvreté », sa « petitesse ». L'amour, pour Jean Vanier, se définit comme une « bienheureuse nuit de l'intelligence ». L'invitation à renoncer à « l'intelligence spéculative » est répétée à l'envi. À noter également, l'absence de sentiment de culpabilité puisque Dieu se donne dans la relation et puisque « le nom de l'époux est miséricorde » – « Au fond il importe peu ce qu'on fait pourvu qu'on fait [sic] ce que le petit Jésus désire – pourvu qu'on soit son petit jouet... »

Autre exemple, les échanges avec Brigitte, une femme mariée. Avec elle, l'expression épistolaire est tout autre. Afin d'aider la Commission, Brigitte a pris l'initiative de transmettre les lettres qu'elle a reçues de Jean Vanier. L'essentiel de la correspondance date des années 1980-1990, mais elle se prolonge jusque dans les dernières années de la vie de Jean Vanier. Brigitte s'est entretenue avec la Commission, de sorte qu'à

la différence du cas de la mère Marguerite-Marie, on dispose, en sus des lettres, des éclaircissements oraux qui confirment la nature sexuelle de la relation.

Dans cette correspondance, un certain nombre d'inhibitions sont tombées. Ainsi Jean Vanier n'hésite pas à évoquer ses organes génitaux, qualifiés de « sacrés ». Il évoque l'union intime, dans la prière et dans la chair, avec Brigitte, dont les mains, les lèvres, les seins suscitent le « don du corps » de Jean Vanier, le don du « sacrement de l'amour », que viennent qualifier par images, à mots à peine couverts, l'érection (« Je te donne mon corps [...] qui se lève pour toi, vers toi, qui s'oriente vers toi ») et l'émission de semence (« cette soif d'amour [...] explose vers toi et en toi »).

La théorisation des relations naturelles comme « un sacrement de l'amour divin » est un thème très philippin. On repère en point d'appui, selon le modèle déjà perçu dans les correspondances avec Marguerite-Marie ou avec Catarina, une autre correspondante, une spiritualisation de la relation et un recours à de nombreuses citations bibliques. La relation sexuelle devient « sacrement ». La « tendresse de l'époux », le « feu de l'époux », la « nuit de noces », les épousailles sont également explicites en des termes nets.

## CHAPITRE 7

### **Hommes et femmes dans la dynamique sectaire**

**L'Eau vive et le groupe présidant à la fondation de L'Arche n'auraient jamais pu fonctionner sans l'engagement de femmes initiées dont quelques-unes sont très fortunées.**

L'enquête du Saint-Office sur l'Eau vive a établi l'implication de cinq monastères de religieuses dans les pratiques mystico-sexuelles de Thomas Philippe. Il existait de nombreux échanges entre ces monastères et l'Eau vive : des jeunes femmes discernant leur vocation religieuse dans le foyer étudiant ; d'autres, en sens contraire, quittant le cloître pour le rejoindre.

Les témoignages recueillis au cours de l'enquête du Saint-Office permettent d'établir que Thomas Philippe a entraîné dans des relations mystico-sexuelles bon nombre de femmes. L'organisation est bien rodée, cachant aux yeux du reste de la communauté et des visiteurs les ébats de Thomas Philippe avec des jeunes femmes laïques ou religieuses. Thomas Philippe rencontre ses « dirigées » dans sa chambre ou dans celles des jeunes filles. Il y partage les « grâces » reçues. Une de ces initiées rapporte dans son témoignage au Saint-Office : « Nous nous croyions confirmées en grâce. Nous ne pouvions plus pêcher dans le domaine de la pureté grâce à un choix spécial de la T.S. Vierge qui nous avait révélé le secret de sa propre vie et de son intimité avec N.S. Nous vivions déjà avec le père et entre nous ce que nous vivrons dans la cité céleste : l'union charnelle de Jésus et de Marie sera au centre de la cité céleste, à la place de la Croix. Nous croyions à la fin du monde. »

Le P. Paul Philippe révèle, dans un rapport de mars 1977, que les autres initiées appelaient Anne de Rosambo « la reine » ou « l'épouse ». Ce rôle central lui vaut d'ailleurs d'être précocement mise à l'écart de l'Eau vive à la suite des premiers signalements. C'est peut-être aussi pour rester à une distance prudente, mais pas trop grande de la communauté (28 km) qu'elle s'installe dans une petite villa à Villebon-sur-Yvette qu'elle baptise « Loc Maria » (lieu de Marie en breton), et qui avec ses appartements parisiens deviendra un des lieux de rencontre des « tout-petits » jusqu'à la fondation de L'Arche.

Au centre du groupe se trouve un homme, perçu comme un prolongement du Christ. À partir de son éviction en 1952, Thomas Philippe assigne à son disciple, Jean Vanier, la mission « divine » de le suppléer à l'Eau vive, notamment dans le rôle de protecteur des « initiées ». Il devient ainsi la référence masculine du groupe, prenant la place du maître en son absence.

Les lettres de Jacqueline d'Halluin et d'Anne de Rosambo révèlent que leurs relations avec Jean Vanier ne se situent pas sur le même plan.

Certaines lettres témoignent de la connaissance intime que Jacqueline d'Halluin a de la personnalité de Jean Vanier. Elle lui adresse d'aimables remontrances. En témoigne une longue lettre sur l'humilité, où elle invite Jean Vanier à moins chercher la vertu pour mieux la trouver. Dans d'autres lettres, l'amour courtois affleure. C'est une correspondance de jeunes amoureux que l'on croit parfois lire : « Je vous salue "par un saint baiser" » ; « je vous embrasse tt divinement ». Jean Vanier envoie parfois des fleurs ou des colis. Elle lui transmet parfois par lettre des « cheveux » « à répandre dans ta chambre... pour avoir le plaisir de les "trouver" ». L'amour est aussi charnel. Jacqueline d'Halluin évoque les nuits passées ensemble, les lits d'amour et les rideaux tirés.

Comme Jacqueline d'Halluin, Anne de Rosambo emploie, pour elle-même et pour Jean Vanier le terme de « minous ». La relation apparaît cependant moins enflammée qu'avec Jacqueline d'Halluin. La plus grande ancienneté de ses liens avec Thomas Philippe donne à Anne de Rosambo un rôle presque maternel. Jean Vanier et elle se sont mis d'accord pour limiter les manifestations écrites de proximité et d'affection. L'intimité qui s'exprime dans les lettres n'est pas l'exact reflet de leur relation. Ils passent ensemble tous les deux de longs moments. Ainsi,

en février 1959, alors que Jean Vanier se remet d'une hépatite à Törbel en Suisse, elle le rejoint et passe presque un mois avec lui. Cette même année, elle fait un second séjour, seule avec lui, à Fatima. Un mot datant de 1961 indique leur intimité malgré la règle qu'ils s'étaient fixés : « Mon minou, J'écrirai encore demain. J'espère que tout se passe bien. Finalement mardi soir, je m'arrangerai pour être v. cha [Villa Chanez] pr profiter d'un pt. min. tout chaud des choses spirituelles dès son arrivée [Jean Vanier revient de Rome où il a vu Thomas Philippe]. »

Selon les mots de Jean Vanier lui-même, ce qui soude ces deux femmes et lui-même, ce sont les temps qu'ils peuvent passer à deux ou à trois avec Thomas Philippe. Le Saint-Office ayant strictement interdit à ce dernier de revoir ses « initiées » ou Jean Vanier, ces rencontres sont clandestines. Elles se font en général à Rome, et parfois à Bouvines lors des retours estivaux de Thomas Philippe chez ses parents. Il est difficile de faire le compte exact de ces rencontres, qui surviennent entre deux et six fois par an. Durant la période de résidence à la trappe de Frattocchie (1956-1959), elles sont plus difficiles à organiser et donnent lieu à des échanges fugaces dans les terres agricoles qui entourent la trappe. Une lettre atteste cependant qu'au moins une fois pendant cette période, Thomas Philippe conseille le choix d'un hôtel proche de la trappe, qui doit être « assez grand pour qu'il y ait assez d'allées et venues et que l'on remarque moins les personnes qui entrent et qui sortent ». Pour se dissimuler, il demande à Jean Vanier de lui préparer « une combinaison, comme mettent les garagistes ou les motocyclistes », qui soit « assez ample pour pouvoir à la rigueur la mettre au-dessus de la robe » et un « passe-montagne en cuir qu'ils [les motocyclistes] ont parfois pr. se protéger du vent ». Quant à la préparation des « petites », il recommande qu'elles « se reposent le mieux possible pour être ttes à la disposition de Jésus ».

Dans une lettre de 1957, Thomas Philippe demande à Jean Vanier de scruter avec attention les « effets » de leur prière ensemble. Est ici perceptible la volonté de chercher une attestation de l'authenticité de ces « grâces extraordinaire » vécues ensemble. Dans une autre datant du début de 1958, Thomas Philippe insiste sur le caractère hors norme du vécu spirituel des « tout-petits ». Il semble ici clair qu'il se réfère aux « grâces » mystico-sexuelles qui unissent le groupe. Les « tout-petits » devront attendre dans le silence l'expression par les personnes de la Tri-

mité de « ts. leurs bons plaisirs d'amour ». Il est possible que soient ainsi évoqués des temps de « prières » sexualisées collectives dont on sait par un témoignage au Saint-Office qu'ils ont existé au début de l'Eau vive.

Juillet 1959 semble le point de départ d'un élargissement du groupe. La plus grande liberté de Thomas Philippe à Sainte-Sabine galvanise les énergies pour renouer avec certaines anciennes de l'Eau vive et « initier » de nouvelles personnes. À partir de l'été 1960, Jean Vanier loue un appartement à Rome, présenté dans une lettre de Thomas Philippe comme un « refuge » qui « apparaît comme un lieu encore bien + saint qu'un couvent, comme une vraie maison de Nazareth, comme une vraie maison du bon plaisir ».

Dans ces lettres échangées par les « tout-petits », si le sexuel n'émerge de manière explicite qu'en de rares endroits, ce qui est décrit est un dévoiement de la spiritualité et de la prière chrétienne : grâces essentielles réservées à un groupe d'élus, nécessité d'une intimité collective dans la prière, disparition du moi et de l'identité personnelle au profit d'une passivité totale pour recevoir les « indications » de l'Esprit.

Cette pratique de prières sexualisées échangées entre différents « partenaires » n'empêche pas l'émergence d'attachements personnels. C'est du moins le désir que l'on perçoit dans les lettres de Jacqueline d'Halluin, mais qui ne peut aboutir car les relations mystico-sexuelles des « tout-petits » ne sont pas exclusives. La relation ne relève pas de l'amour conjugal et exclusif. Elle se pense « surnaturelle » par essence et en ce sens elle implique à la fois le célibat et la multiplicité des partenaires. Mais cela n'empêche pas Jacqueline d'Halluin d'exprimer sa souffrance amoureuse face à cette situation : « Il est vrai de dire : plus on aime, plus on souffre. Mais est-ce ma faute si Marie m'a donné tant d'é. [époux] ? Le cœur est vraiment donné tout entier à chacun et souffre pour chacun comme si c'était l'unique. [...] Comment saler la terre, sinon avec nos larmes ? N'est-ce pas le seul sel que nous possédons ? »

À la veille de la fondation de L'Arche, le groupe des « tout-petits » a retrouvé un certain dynamisme et a su, contre la volonté de Rome, maintenir clandestinement des liens extrêmement forts, en continuant ses pratiques mystico-sexuelles et en y initiant même quelques nouvelles personnes. La Commission retrace dans son rapport de nombreux témoignages épistolaires qui l'attestent.

Dès juillet 1963, le retour de Thomas Philippe en France permet aux « initiés » d'envisager de se rassembler à court terme. La fondation de L'Arche (le nom, proposé par Jacqueline d'Halluin, est retenu en mai 1964) est d'abord le résultat de ce désir de rassemblement. La « libération » de Thomas Philippe ouvre pour eux les jours meilleurs qu'ils espèrent depuis 1956.

Les liens entre Thomas Philippe, Jean Vanier et le Dr Préaut ont été continus depuis la fermeture de l'Eau vive. C'est ce médecin psychiatre, dirigeant une institution à Longueuil-Annel, qui va offrir à Thomas Philippe une solution qui correspond à son désir et à celui du groupe qui l'entoure.

Le foyer de L'Arche ouvre le 5 août 1964 avec l'accueil de Raphaël Simi et de Philippe Seux, et d'une troisième personne qui sera reconduite à l'hôpital le lendemain matin. La fondation mobilise rapidement des personnes extérieures au réseau de l'Eau vive. Des récits oraux ou écrits des témoins de la période permettent de dégager une vue d'ensemble de la présence des « tout-petits » à L'Arche dans les premières années et d'y distinguer deux formes de présence : les femmes ayant eu un rôle actif dans L'Arche et celles qui sont venues avant tout pour retrouver Thomas Philippe. Les correspondances attestent que les liens particuliers qui se sont formés avant 1964 restent dans les années 1980 entourés de secret pour les membres de L'Arche, qui sont loin d'en imaginer les rouages. À noter, la place de ces femmes, et en particulier de Jacqueline d'Halluin et Anne de Rosambo, n'est pas mentionné dans les biographies élaborées avec Vanier. Mais dans des documents à diffusions plus restreintes, à plusieurs reprises Jean Vanier souligne l'importance de Jacqueline d'Halluin pour lui donner un rôle d'honneur, une place mémorable dans le processus de fondation.

Le succès que connaît la communauté fait de ce noyau sectaire initial un élément parmi d'autres. Il aura néanmoins marqué L'Arche par son influence spirituelle et sa conception de l'homme et de sa pauvreté. Les réseaux de recrutement se diversifiant permettent l'arrivée de personnes aux profils variés et des communautés se fondent en Amérique du Nord et en Inde dans des contextes très différents de celui de la communauté de Trosly.

## CHAPITRE 8

### Jean Vanier, le Carmel et L'Arche

**Les liens de Jean Vanier avec l'ordre du Carmel prolongent une tradition familiale qui remonte à sa grand-mère maternelle,** Thérèse de Salaberry Archer, « Ganna », dont le directeur spirituel, le père Almire Pichon, s.j., fut aussi celui d'une partie de la famille Martin et de sa plus illustre représentante, sainte Thérèse de Lisieux. A. Pichon exerça aussi un rôle auprès de Pauline Vanier qui, une fois mariée avec Georges, multiplia les liens avec des carmélites en Angleterre, au Canada et en France.

Par Thomas Philippe à la fin des années 40, les parents de Jean Vanier, puis lui-même, entrent en contact avec le carmel de Nogent et tissent des liens forts avec la prieure, mère Thérèse de l'Enfant-Jésus. C'est dans ce carmel que seront identifiées les dérives de Thomas Philippe pour la première fois.

Les sources présentées dans le rapport de la Commission révèlent qu'au moins six religieuses (dont mère Thérèse, la prieure) de la communauté de Nogent ont suivi Thomas Philippe dans ses pratiques mystico-sexuelles, et que trois d'entre elles persistent encore à la veille de la conclusion de son procès à en « garder l'esprit ». Elles montrent aussi la place particulière que ce carmel semble occuper pour la « dynastie spirituelle » des Dehau-Philippe. L'hypothèse est fondée qu'ignorant les faits graves vécus au carmel de Nogent-sur-Marne ou ne pouvant les croire et en prendre la mesure exacte, les parents de Jean Vanier font le choix de rester fidèles aux liens d'amitié qu'ils y ont tissés. Jean Vanier quant à lui, pris dans le même système de croyances, redira encore à la fin de sa vie que mère Thérèse avait été persécutée injustement.

Dès les premiers mois de la fondation de L'Arche, des liens forts se sont noués entre le carmel d'Abbeville et les premiers assistants à

Trosly. La seconde fondation d'une communauté en France, La Merci, se fait dans la région de Cognac grâce au soutien de la prieure du carmel de la ville. Peu de temps après, la communauté d'Ambleteuse est fondée avec le soutien, cette fois, du carmel d'Abbeville.

Entre les carmélites et les nouvelles communautés de nombreux échanges spirituels et parfois matériels se tissent et perdurent, en certains cas, jusqu'à aujourd'hui. Si le carmel d'Abbeville soutient les premières communautés de L'Arche et leurs membres, il reçoit en retour plusieurs vocations de jeunes femmes. La liste des sœurs du carmel d'Abbeville, conservée dans les archives du carmel de Caen, montre que dans les années 1970 et 1980 – le carmel d'Abbeville fermant en 1998 – les rares entrées sont celles de jeunes femmes membres ou proches de L'Arche.

Pour le carmel de Cognac, un faisceau d'éléments atteste de l'inscription durable du carmel et de sa prieure dans la proximité de Marie-Dominique Philippe et de Jean Vanier et, au-delà, avec les communautés qu'ils ont fondées – L'Arche et les frères de Saint-Jean ont établi chacun une fondation dans le voisinage du carmel. La première visite des deux hommes et de Jacqueline d'Halluin remonte à l'été 1959. Les retraites prêchées par le dominicain à Cognac pendant plus de 40 ans portaient souvent sur le Cantique des cantiques. À sa suite, Jean Vanier est lui aussi devenu un des prédicateurs habituels de la communauté.

La Commission a pu avoir accès à quelques lettres adressées à Jean Vanier par trois religieuses carmélites. Deux d'entre elles sont passées par le carmel de Nogent-sur-Marne, puis déplacées dans d'autres carmels. (C'est le cas de Marie-Madeleine Wambergue, cousine de Thomas Philippe, qui ira au carmel d'Abbeville). La troisième est religieuse puis, à partir de 1964, prieure du carmel de Cognac.

Ces lettres révèlent une christologie délirante, où Jean Vanier devient le Christ et l'époux. Elles se présentent, pour quelques-unes, comme des lettres d'amour très enflammées. Ce sont des lettres adressées par des femmes à un homme ; elles passent, pour les plus vives d'entre elles, sans transition, de la mystique à l'érotisme ; elles citent des passages de la Bible en les dévoyant. Dans le cadre méthodologique des travaux historiques, la Commission a décidé d'en publier de très longs fragments dans son rapport, tant elles sont révélatrices de grandes confusions mentales et

théologiques et signalent de nombreuses et sérieuses entorses à la règle du carmel. Ainsi une lettre de M.-M. Wambergue de 1966 : « M. t a. [Mon très aimé] je te donne tout, hier soir pendant la conférence du P. H. qui était très compliquée, Jésus m'a absorbée tout entière, collée à Ton c. d'Ep [cœur d'Époux] je m'enivrais de tt la substance de l'Amour et de la vie et ce matin je me suis profondément toute donnée – comme si tu étais là. Oh ! oui ! Je passe en Toi et Tu passes en moi et il n'y a plus qu'une seule flamme qui monte droit vers le Père toute légère et pure ! ô mon Aimé viens enflamme ta petite pauvre de + en +. »

Marquante est l'existence de deux histoires parallèles : l'une, officielle, d'une belle synergie entre contemplatives, religieux apostoliques et œuvres laïques, l'autre, secrète, de vocations dévoyées. Les instances de régulation n'ont pas fonctionné. Le principe d'une élection spéciale de certaines religieuses, posé par les frères Philippe, rend désirable la transgression. Les religieuses sont maintenues durablement dans une double vie, les contraignant à de fatigants exercices de dissimulation. Il était bon pour la légitimité de L'Arche et de Saint-Jean de pouvoir se prévaloir du soutien et de la prière des carmels. Il était bon, également, de pouvoir offrir aux laïcs de L'Arche de tels lieux de ressourcement. Jean Vanier tout comme les Philippe avaient ainsi intérêt, en un sens, à ce que ces femmes restent carmélites.

## CHAPITRE 9

## Jean Vanier et Marie-Dominique Philippe (1950-1976)

Jean Vanier et Marie-Dominique Philippe se rencontrent pour la première fois à l'automne 1950, à l'Eau vive, où le dominicain est invité à enseigner et où il accompagne un certain nombre de jeunes femmes. Ils ont seize années d'écart. Leurs liens sont extrêmement étroits et incluent la famille Vanier et la famille Philippe au sens large. Ils se renforcent au moment précis de la condamnation de Thomas Philippe et de la dispersion de l'Eau vive. **Ces liens sont de l'ordre de la direction spirituelle et intellectuelle et s'inscrivent dans une histoire commune.**

1956, l'année de la condamnation de Thomas Philippe, est aussi celle où Jean Vanier assiste aux derniers moments du P. Dehau et rencontre à Bouvines les parents des frères Philippe. C'est également l'année où les parents Vanier rencontrent Marie-Dominique Philippe. 1976 est l'année de la dernière lettre retrouvée de Marie-Dominique Philippe à Jean Vanier : ce n'est certes pas la fin de l'histoire car Marie-Dominique Philippe interviendra à plusieurs reprises dans des retraites pour des assistants à L'Arche, mais il est manifeste qu'après 1975, année de la fondation des frères de Saint-Jean, les liens – sans distension apparente – perdent en proximité pour devenir plus institutionnels entre L'Arche et les frères de Saint-Jean.

Les relations entre les deux frères Philippe ne sont pas simples à appréhender. Entre 1952 et 1963, naturellement, les deux hommes échangent des lettres et se rencontrent. Marie-Dominique Philippe se rend à plusieurs reprises en Italie pour retrouver son frère aîné qui est aussi son parrain. S'observe une défense obstinée de Thomas Philippe par

Marie-Dominique Philippe au nom des liens de famille. On remarque également, dans les lettres de Thomas Philippe à Jean Vanier, une invitation paradoxale à la confiance et à la prudence à l'égard de Marie-Dominique Philippe. En effet, Marie-Dominique Philippe ne fait pas partie du premier cercle des « tout-petits », même si l'on sait qu'il a lui aussi fait l'objet de sanctions en février 1957 à la suite de son frère, pour avoir couvert ses agissements, mais également au nom du fort soupçon d'avoir eu des relations d'ordre mystico-sexuel avec des religieuses. Il n'a plus le droit de confesser, ni de diriger spirituellement, ni d'enseigner ce qui touche à la spiritualité. Marie-Dominique Philippe a été habile pour échapper aux sentences, car non seulement la condamnation du Saint-Office demeure secrète, mais l'application de la peine est aménagée à la demande du maître général de l'Ordre. Il est pleinement réhabilité (et non blanchi) en juin 1959 au nom d'une grâce de miséricorde et de bienveillance du Saint-Office, qui exhorte Marie-Dominique Philippe à mener désormais une « vie vraiment sacerdotale ».

Au sujet de la direction spirituelle, il apparaît que par deux fois au moins, en 1956 et en 1976, Marie-Dominique Philippe conseille à Jean Vanier de rester auprès de Thomas Philippe : pas d'incardination dans le diocèse de Québec, pas de formation durable dans un séminaire afin de demeurer à L'Arche.

Les documents qui sont tout à la fois les plus complexes et les plus précis sont les lettres de Jacqueline d'Halluin qui, à la lire, partage les grâces données par Marie et Jésus avec ses trois « petits minous », Thomas Philippe, son frère et Jean Vanier. Les correspondances entre ces trois hommes sont silencieuses sur ce point.

**Partie 3 :**  
**Autorité et gouvernance**  
**dans L'Arche de Jean Vanier**

Cette partie explore principalement l’empreinte que Jean Vanier a pu laisser dans L’Arche en matière de gouvernance et d’exercice de l’autorité. Elle étudie si cette empreinte a pu favoriser des formes d’emprise et d’abus.

La Commission retient que du point de vue des sciences humaines et sociales, l’autorité n’est ni un attribut ni une compétence individuelle, mais un registre relationnel. La forme d’autorité principale de Jean Vanier est celle de l’autorité charismatique. Plusieurs facettes sont examinées, en particulier les vertus et les dons personnels attribués au détenteur de l’autorité par ceux qui y consentent et le lien affectif et émotionnel qui les unit, sans réduire pour autant l’autorité charismatique au prophétisme et à l’émotion. De plus, il est tenu compte des mécanismes sociaux et institutionnels qui autorisent, encadrent et façonnent l’autorité charismatique.

La Commission a également attaché une attention particulière à l’exercice de la persuasion – modèle conversationnel capable d’obtenir l’assentiment d’autrui. L’absence d’expression d’un désaccord ou la mise en œuvre passive d’une décision prise par le détenteur de l’autorité n’impliquent pas nécessairement de décision lucide de la part de l’obéissant. Tout rapport d’autorité possède en germe la possibilité de relations d’emprise, ouvrant la voie à l’exercice d’abus multiformes. Cette possibilité est accrue lorsque l’autorité prend une forme « charismatique », sans contre-pouvoirs.

## CHAPITRE 10

### L’Arche, un projet ambitieux

Portée par le contexte des années 60, favorable à l’émergence d’utopies en rupture avec les attributs d’une société considérée comme conservatrice et trop consumériste, l’expérience de L’Arche s’est appuyée sur trois types d’utopies. Des utopies catholiques, celles de personnes venant à Trosly dans l’espoir d’y trouver l’exercice d’une vie catholique, où le renversement évangélique des hiérarchies sociales est revendiqué. Des utopies communautaires, celles de personnes animées par une critique sociale forte et un désir de radicalité, particulièrement sur le plan de la vie partagée et de la mise en commun des salaires. Des utopies médico-psychologiques enfin, celles de médecins psychiatres et de professionnels médicaux ou médico-sociaux dénonçant l’enfermement des personnes atteintes de handicaps psychiques ou mentaux et proposant des voies de prise en charge et d’inclusion novatrices.

Malgré leur hétérogénéité, ces trois types de motivations utopiques se rejoignent pour façonner le projet de la communauté de Trosly, pour la reconnaissance des personnes en situation de handicap comme des personnes d’égale dignité – voire de valeur supérieure sur le plan spirituel comme le formulent des textes de Thomas Philippe repris par Jean Vanier et par d’autres. Leur croisement « invente » un mode de vie communautaire contre-culturel.

**Les éléments retrouvés dans les archives concernant la fondation de L’Arche ont permis à la Commission de reconstituer des étapes bien différentes de celles racontées par l’histoire officielle.**

Quand ouvre le premier foyer en 1964, dans une maison que Jean Vanier vient d’acheter pour y vivre avec Raphaël Simi et Philippe Seux, le cadre juridique d’un projet beaucoup plus ambitieux est

en réalité déjà posé. Le foyer de L'Arche est pensé, dès l'origine, comme la première pierre « expérimentale » d'un plan d'envergure. Le projet est porté par la Société pour l'Instruction et la Protection des Enfants Sourds-Muets (SIPSA), qui le considère comme une annexe au Centre du Val Fleuri de Trosly, ouvert quatre ans auparavant par le Dr Préaut. Jean Vanier devient membre et trésorier-adjoint de la SIPSA au début de l'année 1964, puis il en deviendra le président en juillet 1967 – jusqu'à son changement de nom (Arche en France) et de statuts en 1986.

Ce portage présente de nombreux avantages, comme la capacité de recevoir des dons et des legs ou de bénéficier de prix de journée, source de revenus. Jean Vanier développe des liens avec des autorités politiques et administratives en s'appuyant sur la légitimité de la SIPSA. Le profil de la communauté de L'Arche est pour Jean Vanier, dès sa fondation, celui d'une organisation de service co-productrice de l'action publique, destinée à accueillir plusieurs centaines de personnes en situation de handicap. Ainsi, la diffusion d'un mythe fondateur visant à donner du sens ne doit pas masquer la vive attention portée par le fondateur aux conditions de son développement. Il manifeste, dès l'origine, une volonté de combiner deux intentions : vivre une aventure inédite et autonome fondée sur des ancrages utopiques, tout en jouant le jeu du partenariat avec l'acteur public, seul capable de donner accès aux ressources indispensables à la croissance du projet.

## CHAPITRE 11

### L'exercice du pouvoir

Trosly-Breuil est le lieu où tout a commencé. Elle est la communauté d'appartenance de Jean Vanier et de Thomas Philippe jusqu'à leurs décès, mais aussi d'autres figures de L'Arche, le lieu où Jean Vanier invite tout nouvel interlocuteur à venir découvrir l'esprit de L'Arche, ainsi que l'espace dont il tire de nombreux exemples pour ses discours et ses écrits mondialement diffusés. Elle est aussi un lieu de formation ou de repos pour des membres de L'Arche du monde entier.

**Enfin, c'est au sein de la communauté de Trosly qu'eurent lieu la majorité des cas d'emprise et d'abus sexuels confiés à la Commission. Des personnes accusées d'abus sexuel en ont été membres et y ont exercé des responsabilités, des victimes vivent encore à proximité.**

La Commission a pris le parti d'étudier les constitutions communautaires. Ces dernières, influencées au départ par le modèle des constitutions d'ordres religieux sont des documents qui organisent le gouvernement du groupe, répartissent les pouvoirs, définissent les procédures d'identification des principaux responsables, les modes de régulation, d'évaluation et de contrôle du pouvoir. Elles ont modelé la gouvernance de nombreuses communautés de la fédération internationale de L'Arche.

Cette analyse permet de distinguer trois périodes.

La première période, de 1964 à 1979, se caractérise par le cumul par Jean Vanier de toutes les positions d'autorité légales, fonctionnelles et symboliques. Dès la fin des années 60, la formalisation du projet et d'un cadre de fonctionnement s'impose. C'est Thomas Philippe, après une réflexion commune avec Jean Vanier, qui en rédige la première mouture. Elle servira de support aux premiers textes de constitution élaborés dans les années suivantes.

La fréquence et la durée de ses séjours à l'étranger, ainsi que la multiplication de ses engagements et le développement de nouvelles communautés, obligent Jean Vanier à déléguer, en définissant de nouvelles fonctions (responsable du travail, des assistants, etc.). Jean Vanier décide seul des nominations à ces postes délégués. Dès le mois de juillet 1974, il souhaite se dessaisir de certaines fonctions de direction, ce qui n'aura pas lieu avant 1980. Pour autant, le diagnostic de la nécessité de repenser l'organisation opérationnelle et la chaîne de commandement est partagé, et la création d'un poste de directeur adjoint en charge des aspects opérationnels quotidiens est actée. Jean Vanier continue néanmoins à décider de tout, en s'appuyant sur un conseil communautaire composé essentiellement de personnes qu'il a désignées et dont Thomas Philippe et lui-même sont membres de droit. La préoccupation pour l'harmonisation et le consensus autour du fondateur porteur de l'autorité spirituelle et du pouvoir exécutif est permanente.

Durant cette période, s'il est établi que la communauté doit demeurer ouverte à tous, le partage d'un ensemble de valeurs chrétiennes est présenté comme indispensable pour s'engager pleinement dans la communauté. Jean Vanier écrit une lettre aux membres de la communauté de Trosly au mois d'octobre 1976, dans laquelle il invite des « frères » et des « sœurs » à s'engager « auprès des plus pauvres de notre communauté, les plus perdus et les plus dans le besoin, afin de bâtir avec tous une véritable communauté chrétienne, ouverte et accueillante ». L'idée et la formule préfigurent l'Alliance, « annoncée » pour la première fois par un groupe de membres de L'Arche du monde entier deux ans plus tard, en 1978, à l'abbaye de la Pierre-qui-Vire, à l'occasion d'une retraite présidée par Marie-Dominique Philippe.

La seconde période, de 1980 à 1998, est marquée par d'importantes transformations juridiques et institutionnelles et par le foisonnement de nouveaux textes constitutionnels. Elle débute avec le retrait de Jean Vanier à partir de 1980 du poste de directeur de la communauté. Trois dynamiques s'observent : une complexification du schéma décisionnel ; une « catholicisation » visible du modèle d'autorité et du projet communautaire ; un maintien de la participation et de la capacité de contrôle de Jean Vanier.

La SIPSA est dissoute en 1986 pour être intégrée officiellement dans la Fédération de L'Arche en France. La communauté originelle de Trosly connaît d'importants changements de son schéma opérationnel, caractérisé par la centralisation des pouvoirs entre les mains du conseil communautaire, spirituellement et politiquement responsable de la communauté. Il n'existe pas de contrôle extérieur, ni de réel contre-pouvoir intérieur. L'encouragement à l'établissement de relations directes entre le plus haut et le plus bas échelon de l'organisation hiérarchique, en favorisant la centralisation de la décision et du contrôle, conduit à la marginalisation des échelons intermédiaires, mettant au jour, de surcroît, un sentiment partagé des responsables de devoir fonctionner dans un environnement pétri de « non-dits ».

Les textes relatifs à la gouvernance de la communauté se distinguent par le caractère de plus en plus assumé de son identité religieuse. La constitution adoptée le 29 octobre 1987 affirme explicitement la nature religieuse de la vie communautaire et de l'autorité. Ainsi, jusqu'au milieu des années 1990, chaque nomination de responsable de communauté fait l'objet d'une lettre de confirmation par l'évêque du diocèse.

Dans ces années-là, Jean Vanier conserve une grande capacité d'influence, visible dans la légitimité que les autres membres accordent à sa parole et dans l'entretien de relations interpersonnelles privilégiées avec lui. Pour sa part, Thomas Philippe se consacre jusqu'en 1991, date de son départ de Trosly, à l'animation spirituelle de La Ferme, où il est seul maître à bord, et à la célébration de la messe quotidienne pour toute la communauté. Il bénéficie d'un grand respect pour son charisme, et certains le consulte régulièrement pour un accompagnement personnel ou pour se confesser. Au cours de la décennie 90, la participation de Jean Vanier aux instances de décision de la communauté se réduit progressivement. Toutefois, cela ne l'empêche pas de continuer à s'investir dans les processus de nomination des responsables. Ses points principaux d'attention portent sur deux aspects : la protection de l'autonomie de La Ferme, lieu de Thomas Philippe, et l'attention portée à la vie spirituelle de la communauté.

Dans la troisième période, postérieure à 1998, les chaînes décisionnelles sont clarifiées dans une certaine mesure, le pouvoir du responsable est davantage encadré et le gouvernement communautaire est for-

mellement inscrit dans un organigramme qui dépasse le seul échelon communautaire. La Fédération de L'Arche en France a la possibilité de suivre de près l'animation et la direction des communautés et peut se positionner comme le référent de la vision et de l'esprit de L'Arche. On remarque l'introduction d'une procédure d'évaluation des responsables, à mi-mandat et en fin de mandat.

Dans la période récente, l'ancrage catholique demeure explicite. L'appartenance et l'engagement réémergent comme des questions importantes, dans un contexte déchristianisé – la majorité des assistants dans la communauté de Trosly n'est pas de confession catholique et pour une part croissante, sans confession. Pour autant, la description de la double mission de la communauté demeure strictement identique à celles des décennies antérieures, à la fois structure médico-sociale, agréée par les pouvoirs publics, et communauté insérée dans l'Église catholique. Le prêtre de la communauté demeure l'une des figures d'autorité principales aux côtés du responsable et du responsable adjoint. Pour la première fois, la constitution reconnaît la responsabilité de la communauté vis-à-vis du membre confirmé. Cela se traduit par des engagements dans les domaines de la formation, de l'accompagnement et des aspects financiers comme la retraite. Un droit de recours individuel est également institué en cas de conflit grave. Cette évolution est le signe d'une atténuation de la perception spiritualisée et providentielle de l'engagement, dans laquelle la place pour une responsabilité matérielle ou contractuelle est limitée. La reconnaissance de la responsabilité de la communauté est aussi un signe de dépassement de la relation personnelle entre l'appelant (fondateur ou une autre figure charismatique) et l'appelé.

Pour Jean Vanier, cette période marque la diminution de son rôle officiel et de sa présence dans les instances communautaires. Il reste bien néanmoins le membre fondateur, que l'on consulte régulièrement et dont le regard et l'avis pèsent encore sur de nombreuses décisions.

Le regard sur cette évolution en trois périodes à Trosly est d'autant plus intéressant pour la Commission que l'évolution de l'exercice du pouvoir à l'échelon international possède des points de convergence majeurs avec cette chronologie. Fondateur, prophète et guide, Jean Vanier joue le rôle de leader international pendant la première

décennie. Si en 1975 il annonce son intention de ne plus occuper la fonction de coordinateur international, il exerce en pratique une relation d'autorité forte jusqu'à la fin de la décennie 1990. Des responsables internationaux de l'époque témoignent combien il était presque impossible de prendre une décision importante sans son assentiment et combien la confiance que Jean Vanier leur portait était essentielle à leur légitimation. Jean Vanier était particulièrement actif dans le développement de nouvelles communautés à l'international et il pouvait appeler des personnes à aller fonder une communauté dans un pays sans nécessairement en référer aux responsables de la fédération.

Un tournant est pris en 1999 après que Jean Vanier décide de quitter toute responsabilité internationale et accepte de laisser davantage de latitude aux nouveaux responsables de la fédération. En 2005, le processus « Identité-Mission » de redéfinition collective des valeurs, du projet et des fondements d'appartenances à L'Arche, lancé malgré la méfiance initiale de Vanier, marque une étape clé dans l'évolution de la fédération internationale et des communautés. Jusqu'au bout, Jean Vanier demeurera néanmoins une figure incontournable et les responsables internationaux successifs s'attacheront à maintenir une relation de confiance avec lui. À partir de 2014, les révélations sur les abus sexuels de Thomas Philippe et les premiers témoignages le concernant inscriront Jean Vanier, jusqu'à son décès, encore davantage au cœur des préoccupations des responsables internationaux.

## CHAPITRE 12

### L'autorité de Jean Vanier. Un regard sociologique

**Interroger la manière avec laquelle Jean Vanier a exercé l'autorité et a influencé les modes d'exercice de l'autorité dans L'Arche est crucial.**

Les entretiens auprès d'environ 50 responsables ou anciens responsables dans L'Arche ont fourni un matériau essentiel à cette analyse et ont permis d'identifier la nature de la « communauté émotionnelle » qui s'est développée entre ces responsables et Jean Vanier. Empruntée à Max Weber, cette expression désigne ce groupement singulier, qui se distingue ici non seulement par le lien affectif qui relie les membres de L'Arche à Jean Vanier, mais aussi par le fait que c'est précisément ce lien particulièrement intense qui fonde les rapports de pouvoir qui les unissent.

Jean Vanier est un « maître » qui « impressionne » et que l'on « regarde avec beaucoup de respect », il est parfois désigné comme un « père », ou un « frère que l'on aime », ou plus rarement comme un « ami ». Les récits attestent de la dynamique de la relation avec Jean Vanier, insistant sur son rôle capital joué dans les trajectoires personnelles, professionnelles, spirituelles.

Plusieurs registres se dégagent de ces récits. Ils permettent d'identifier les raisons principales qui ont légitimé l'autorité de Jean Vanier et suscité tant d'admiration et d'attachement.

Le premier registre est celui du caractère prophétique de Jean Vanier. Sa parole paraît légitime non pas en raison de son savoir rationnel spécifique, de sa capacité à transmettre une pensée religieuse conceptualisée

ou une doctrine éthique, mais d'abord parce qu'il existe une croyance partagée dans le fait qu'il porte une révélation et qu'il transmet un message divin. À considérer qu'il est lui-même divin, en sa personne, il y a un pas que certains membres en responsabilité franchissent implicitement.

Le second registre est celui du guide confiant et confirmant. Jean Vanier a pu proposer en même temps un accompagnement spirituel, personnel, professionnel. Aucun récit n'a témoigné d'une situation où Jean Vanier aurait exprimé son sentiment d'incompétence dans un accompagnement. Si beaucoup confirment ne s'être jamais vus imposer une décision, dans certains cas cependant Jean Vanier indique la décision à prendre. Des membres racontent avoir modifié une décision personnelle relative à leur vie amoureuse, sur le conseil de Jean Vanier, pour mieux se consacrer à leurs missions dans L'Arche. Ces relations favorisent un sentiment d'élection poussant à une forme de « loyauté en retour » : puisqu'il compte sur moi, ce pour quoi je ressens de la gratitude, je dois en retour accueillir et suivre son avis et ses conseils.

Il y a enfin le registre de la clairvoyance du fondateur-chef, de sa sagesse et de sa lucidité. Jean Vanier est supposé posséder une antériorité de savoir, en matière de définition de ce qu'est et ce que doit être L'Arche. Sa capacité de travail impressionne, particulièrement sa capacité d'écriture, le nombre important de retraites et de conférences, ses voyages incessants autour du monde, et sa capacité à s'investir non seulement dans son « œuvre » première, L'Arche, mais aussi dans d'autres « œuvres » proches, comme le mouvement Foi et Lumière.

À son image, le membre exemplaire de L'Arche se distingue par ses choix de vie – être « donné » à l'œuvre de L'Arche, à ses frères et sœurs dans L'Arche, et pour certains, au Christ.

Enfin, si les discours, les attitudes et les positions de Jean Vanier font référence, pour les membres en responsabilité à L'Arche, c'est aussi parce que ces derniers sont sensibles à la reconnaissance de son autorité par les institutions publiques et religieuses. En particulier, la légitimation ecclésiale de l'autorité de Jean Vanier est visible de multiples manières : messages de soutien oraux ou écrits de dignitaires catholiques (parmi lesquels les papes), présence de prêtres catholiques dans plusieurs communautés de L'Arche, envoi régulier de séminaristes pour un « stage » dans les communautés de L'Arche.

La légitimation de cette forme d'autorité charismatique exercée par Jean Vanier a été encouragée et justifiée par ce dernier. De 1966 à 2016, il est intervenu régulièrement pour enseigner explicitement ce qu'est l'autorité bonne, à L'Arche mais aussi en dehors (conférences, retraites, écrits). Par sa récurrence, le sujet semble avoir revêtu une certaine importance à ses yeux et on remarque la grande permanence de son approche dans la durée.

Il a recours à trois figures d'autorité auxquelles il donne des caractéristiques proches : l'éducateur, le père et le berger.

L'autorité de l'éducateur met en lumière une série de qualités humaines et de compétences relationnelles : le sens de l'écoute, la disponibilité, l'accompagnement vers l'autonomie, l'aide éducative ou réparatrice, le souci d'établir une relation de confiance. Mais si la relation d'autorité est une relation d'aide et d'accompagnement, elle doit être avant tout une relation d'amitié. Le rôle du responsable est d'être le « confident » de celui qui est sous sa responsabilité, il est invité à exercer son autorité sur la vie sentimentale, émotionnelle, spirituelle des personnes placées sous sa responsabilité. Si Jean Vanier mentionne parfois le danger de la fusion et de l'emprise, il ne recourt à aucun exemple précis.

La seconde figure est celle du père. Elle fait référence principalement au père de famille, tout en empruntant ponctuellement à la figure du père céleste. Le père doit aimer, guider, interpeller l'enfant, en raison des manques de ce dernier qui se caractérisent non seulement par sa faiblesse, mais aussi par ses peurs psychologiques qui l'enferment sur lui-même. Cette relation répond à l'objectif d'assurer la construction du corps communautaire, qui doit être vécu par ses membres comme une famille. Ici, Jean Vanier invite à réfléchir à la limitation du pouvoir des responsables et au partage de l'autorité en recourant à l'image du couple parental.

La figure du berger est le principal modèle d'autorité. Le berger exerce une fonction de guide. Selon Jean Vanier, il développe une relation personnelle avec chaque membre du troupeau, il fait preuve de compassion et doit « aider à grandir ». La figure du berger est également sacrificielle et s'apparente à celle du serviteur souffrant d'Isaïe : le berger doit donner sa vie au service des brebis. Enfin, l'autorité du

berger implique un rôle d'enseignement et de transmission. Le berger est mauvais si d'une part il n'entre pas dans les émotions et l'intimité des personnes placées sous sa responsabilité, et d'autre part s'il recherche l'ordre avant l'intuition divine. Le berger exerce une autorité spirituelle. Il doit être à l'image de Jésus. Le périmètre d'intervention du berger dans la vie de ceux sur qui il exerce son autorité est très étendu : vie intérieure et spirituelle de la personne, mais aussi choix de vie personnelle et professionnelle.

Ainsi le discours sur l'autorité que tient Jean Vanier est marqué par l'absence complète de référence aux formes institutionnelles d'autorité existantes (administration étatique, judiciaire, ecclésiale, médicale), à leurs outils ou à leurs réglementations. Les principes qui prévalent au mode de gouvernement à L'Arche sont d'ordre spirituel, et le titulaire du pouvoir légitime l'a reçu de Dieu, sans qu'il ne soit cependant jamais question de discernement ecclésial ou de régulation par un tiers.

La relation d'autorité à laquelle Jean Vanier forme les membres de L'Arche s'appuie sur leur soumission aimante, confiante et éclairée. Le rapport d'autorité se déploie dans des relations interpersonnelles fortes impliquant la mise à nu de l'intime, par le biais du partage des émotions, des intuitions et des souffrances personnelles.

Dans leur diversité, et bien qu'à des degrés divers, les rapports d'autorité à L'Arche sont historiquement marqués par ce cadrage charismatique asymétrique qui autorise, sous certaines conditions, des rapports d'emprise.

En ce qui concerne la question de la limitation du pouvoir du chef, celle-ci dépend, selon Jean Vanier, essentiellement du chef lui-même : c'est-à-dire non seulement de son intention personnelle de tenir compte des critiques, des avis et des idées de ceux qui l'entourent, mais aussi de sa capacité à écouter sa « petite voix intérieure ». Pour valider comme pour limiter le pouvoir du berger, les outils à la disposition des membres sont des dispositions psychologiques personnelles (confiance en soi et en l'autre, attention aux souffrances de soi et des autres, écoute de soi et des autres) et des outils et dispositions spirituels (prière, attention aux signes du divin, attention à faire confirmer ces signes par un partenaire).

Dans la lignée de Thomas Philippe, Jean Vanier affirme sa méfiance à l'égard des sachants. Lors des formations à l'autorité, il alerte les

responsables en exercice sur le danger de développer un sentiment de supériorité. Ce propos ne s'accompagne toutefois d'aucune réflexion théorique ou pratique en matière de participation ou de représentation dans l'exercice de la décision et du gouvernement. Jean Vanier se concentre uniquement sur la figure du chef et fait de son effort personnel de conversion et d'attention à sa vulnérabilité un antidote.

Les discours unanimes d'admiration et de reconnaissance n'ont pas empêché la majorité des membres en responsabilité que la Commission a rencontrés de pointer du doigt des limites dans la relation qui les unissait à Jean Vanier. La Commission retrace en détail une trajectoire qui met en scène les limites d'une autorité charismatique non régulée par des contre-pouvoirs légitimes. Ces limites se retrouvent dans des récits similaires de femmes et d'hommes qui ont relevé un côté obscur dans leur relation avec Jean Vanier.

Ces témoignages illustrent différents aspects d'un processus d'emprise. Plusieurs ont souligné leurs difficultés à assumer un désir personnel, à se sentir légitimes de discuter les intuitions, les idées, les projections de Jean Vanier. Les rouages principaux de l'emprise sont là : fascination collective pour la figure et l'autorité charismatique, imbrication entre les sphères de l'intime, de la vie privée, de la vie professionnelle, spiritualisation omniprésente, etc. De nombreux entretiens ont témoigné des effets violents et destructeurs de ces relations, en rapportant des expériences d'épuisement ou de crises personnelles, qui ont parfois conduit à quitter la communauté.

Des entretiens ont également rendu compte d'un processus de déprise, notamment en imposant une distance avec le fondateur. Les outils d'émancipation sont nommés : institutions capables de contester ou défier la décision ou la position du leader charismatique, diversité des interlocuteurs, accompagnement spirituel en dehors de L'Arche. La Commission observe que plusieurs personnes ont pris le soin de confirmer leur loyauté à l'égard de l'organisation et de son fondateur, en se réjouissant d'être parvenues à prendre de la distance, sans jamais avoir eu de rupture dans leur relation avec Jean Vanier.

Au total, les récits des responsables interrogés ont montré l'existence d'une forme d'équivalence et d'imbrication étroite entre trois objets de croyances : Jean Vanier (figure d'autorité charismatique) ; Dieu (Jésus

ami des pauvres et des personnes fragiles) ; L'Arche (organisation poursuivant une mission légitime). La relation à chaque pied de ce tripode donne sens à la relation avec chacun des deux autres. Est-il possible de rompre avec l'un des trois pieds sans rompre avec les autres ? Nombre des interlocuteurs de la Commission ont témoigné de ce questionnement difficile.

Les rapports d'autorité charismatiques ont-ils disparu dans L'Arche ? La Commission invite à la vigilance.

**Partie 4 :**  
**Des abus au cœur de L'Arche**

**Cette partie du rapport aborde directement les cas d'agressions et d'abus sexuels commis dans l'espace de L'Arche qui ont été portés à la connaissance de la Commission.** La Commission définit l'abus sexuel comme un usage de pouvoir à caractère sexuel, qui occasionne un préjudice pour la ou les personnes qui le subissent. Elle s'inscrit ainsi dans la continuité du rapport de la CIASE retenant trois critères de caractérisation pour identifier des actes d'abus, en portant le regard prioritairement sur les configurations d'emprise qui les ont rendus possibles :

- une relation de pouvoir : il faut qu'il y ait proximité ou dépendance entre la victime et l'agresseur, que ce lien soit familial (parent), institutionnel (enseignant, clerc) ou économique (employeur). Ce rapport de pouvoir peut se superposer à d'autres, d'âge (adulte vs enfant), de genre (homme vs femme), etc. ;

- une exploitation d'une situation de dépendance d'une personne vis-à-vis d'une autre : l'abuseur utilise sa position supérieure pour son bénéfice et au détriment de celui de la personne abusée ;

- une absence de consentement valide, résultant de l'asymétrie de la relation.

La Commission questionne le caractère systémique de ces abus au sein de L'Arche, en cherchant à identifier des éléments caractéristiques communs à différentes configurations abusives, et en tentant de comprendre les raisons pour lesquelles des actes sexuellement abusifs ont pu se répéter et se maintenir durablement dans le temps. Sans nier ce qui relève de la singularité des relations inter-individuelles, il s'agit d'étudier les institutions au sein desquelles des actes d'abus ont été rendus possibles.

Les cas qui ont été confiés à la Commission sont hétérogènes par la nature des actes, par les lieux géographiques et par la manière dont ils sont nommés et présentés par les personnes concernées. Si des personnes se présentent comme « victimes » ou « survivantes » d'une relation abusive, quelques-unes se sont présentées plutôt comme des partenaires consentantes d'une relation transgressive.

À partir de plusieurs dizaines de cas de relations abusives pour lesquels elle dispose d'un matériau solide, la Commission expose les schémas d'emprise par lesquels des femmes ont pu être prises dans la toile tissée par Thomas Philippe et ses disciples les plus fidèles, mais aussi

les configurations de déprise ayant permis aux personnes prisonnières de sortir de la relation abusive.

Point majeur, la Commission a choisi de prendre au sérieux la subjectivité des personnes prises dans ces relations mêlant accompagnement, affectivité, prière, gestes intimes, actes sexuels (qu'ils soient dénoncés comme des agressions et des abus ou revendiqués comme libérateurs et fructueux), c'est-à-dire de rendre compte de la manière dont elles nomment et comprennent ce qu'elles ont vécu.

La Commission n'est pas en mesure de donner d'estimation précise du nombre de personnes ayant été prises dans une configuration abusive impliquant un acte sexuel ou un geste intime non consenti. La Commission a eu connaissance de vingt-cinq femmes qui ont vécu, à un moment de leur relation avec Jean Vanier, une situation impliquant un acte sexuel ou un geste intime. Parmi elles, quatorze ont été ou sont toujours membres de L'Arche. D'autres entretiennent parfois des liens personnels avec des membres de L'Arche. La Commission a pu conduire des entretiens de recherche avec huit femmes. Cinq femmes ont décliné l'invitation de les rencontrer.

La Commission fait l'hypothèse que ce nombre de vingt-cinq est inférieur au nombre réel de femmes concernées.

Ces relations s'étalent sur une période allant de 1952 à 2019. Elles englobent des situations remontant à l'Eau vive dont plusieurs se prolongent à L'Arche.

Si le mandat confié à la Commission concerne prioritairement les situations abusives impliquant Jean Vanier, l'exploration du matériau d'enquête a permis d'identifier vingt-trois personnes, hommes et femmes, abusées sexuellement par Thomas Philippe, dont un petit nombre recoupe le chiffre de trente-trois victimes identifiées par le Saint-Office dans les années 50. Quatorze d'entre elles ont été ou sont toujours membres de L'Arche. Parmi elles, six femmes ont accepté un ou plusieurs entretiens. Comme dans le cas de Jean Vanier, la connaissance acquise par la Commission permet de faire l'hypothèse que les nombres ici cités sont nettement en deçà du nombre de personnes abusées sexuellement par Thomas Philippe.

Les données collectées par la Commission indiquent que trois disciples de Thomas Philippe, au moins, ont à leur tour agressé ou abusé

sexuellement d'autres personnes. Parmi ceux-là, une femme anciennement membre de L'Arche aurait agressé sexuellement un homme en tentant de l'initier aux pratiques « mystico-sexuelles ».

## CHAPITRE 13 : **Permettre l'interdit** **La Ferme dans L'Arche**

**Le foyer dit « La Ferme » a longtemps été le lieu d'exercice visible du ministère de Thomas Philippe. L'enquête conduite par la Commission montre un lieu d'initiation de disciples et de perpétration d'agressions et d'abus sexuels.**

La croissance constante du nombre de membres de la communauté à Trosly-Breuil et la grande légitimité de l'autorité de Thomas Philippe dans la vie communautaire conduisent à lui confier un lieu dédié.

La SIPSA fait l'acquisition en septembre 1972 d'une « grange en pierre avec jardin sise au lieu dit La Ferme à Trosly-Breuil ». La conception et l'aménagement de l'oratoire et de la chapelle, destinée à accueillir 300 personnes, sont dirigés par Jacqueline d'Halluin. Un logement d'une pièce (à la fois chambre à coucher et bureau) est aménagé pour Thomas Philippe.

La Ferme répond à plusieurs objets : hôtellerie, pour les visiteurs de passage comme pour les membres de L'Arche, et diffusion des écrits et de la parole du Père Thomas Philippe et de Jean Vanier. Pour ses membres, la première vocation est contemplative et centrée sur l'adoration eucharistique. Pensée comme un lieu spirituel pour des personnes fragiles psychologiquement, La Ferme est aussi le lieu de la vie religieuse de la communauté de Trosly. Sa chapelle est dédiée à l'occasion de la Fête-Dieu – choix signifiant puisque pour Jean Vanier et Jacqueline d'Halluin, il s'agit de « leur fête », celle du jour de l'initiation du premier par la seconde.

Thomas Philippe jouit d'une grande autonomie, dispose d'une secrétaire personnelle, organise son propre agenda construit autour

des activités religieuses et de l'accueil des personnes. Des femmes lui apportent quotidiennement ses repas, lui lavent son linge, etc. Tous les ans, accompagné de Jacqueline d'Halluin, il part en voyage trois semaines visiter les monastères où il avait envoyé des jeunes femmes.

Bien que son nom et son rôle ne soient jamais cités dans les documents officiels, Thomas Philippe s'impose comme le représentant de l'Église catholique à L'Arche. Il n'hésite pas à comparer L'Arche à d'autres communautés nouvelles, pour défendre la supériorité de L'Arche du point de vue des vocations sacerdotales et religieuses qu'elle fait naître. Il est vénéré par beaucoup comme un saint, et son « expérience mystique » fondatrice est célébrée : la mémoire collective raconte que lors des premiers pèlerinages à Rome, Jean Vanier amenait le groupe prier devant la fresque de Mater Admirabilis. À La Ferme, Thomas Philippe « mène tout » dans une grande désorganisation qui rend difficile le rôle des responsables successifs du foyer. Il est attaché à créer, selon ses propres termes, « un petit presbytère à L'Arche », en réunissant les jeunes assistants se préparant à la prêtrise. Il convainc, avec l'aide de Jean Vanier, Mgr Desmazières, alors évêque de Beauvais, que deux assistants soient ordonnés prêtres pour L'Arche, dont Gilbert Adam qui lui succédera comme prêtre à La Ferme.

Après le départ de Thomas Philippe en 1991, une nouvelle association, « Association La Ferme de Trosly » est fondée à l'initiative de Jean Vanier. Présidée par lui, il vise à consolider l'indépendance du lieu et diffuser la spiritualité de L'Arche. L'association signe une convention d'affiliation avec L'Arche en France, qui reconnaît la singularité de sa mission. Jean Vanier gardera toujours une attention particulière et une influence forte sur le devenir de La Ferme. Il veillera à ce que soit conservé et valorisé l'héritage spirituel de Thomas Philippe, comme en témoigne cette adresse aux membres de La Ferme en 2002 : « Le Père Thomas comme le Curé d'Ars, Padre Pio et d'autres saints prêtres a rassemblé des hommes et des femmes qui voulaient vivre une vie d'oraison et d'adoration et le soutenir dans son ministère sacerdotal afin de ramener le plus de personnes à Dieu. La Ferme était le lieu d'accueil pour ces personnes venues pour rencontrer le Père Thomas. Et c'est vrai le Père Thomas était un instrument privilégié de Dieu pour beaucoup et aussi pour chacun de nous. »

Selon plusieurs témoignages, après le départ puis le décès de Thomas Philippe, Gilbert Adam cherche à prolonger l'œuvre de son maître et lui emprunte son vocabulaire et ses thèmes de prédilection. Les témoignages de plusieurs responsables de La Ferme confirment le caractère progressivement problématique de la présence de Gilbert Adam à La Ferme. Les évaluations de ses mandats dans les années 90 se révèlent en effet assez négatifs et la question de le décharger de son rôle est ouvertement abordée. Protégé, selon le sentiment de nombreux témoins, par Jean Vanier et Odile Ceyrac, il demeure en place jusqu'à ce qu'une femme, en 2013, dénonce auprès de l'évêque de Beauvais l'emprise et les abus sexuels subis de sa part<sup>1</sup>.

À partir de 2016, de nouveaux responsables poursuivent un travail de refondation et de normalisation de La Ferme, en négociant notamment les départs des derniers disciples de Thomas Philippe et en diversifiant l'offre de retraite et de formation.

Au vu des données dont elle dispose, la Commission retient l'hypothèse que La Ferme a présenté des similitudes fortes avec l'Eau vive. La plus évidente est qu'elle est centrée sur Thomas Philippe, qui a imposé sa marque aux deux communautés. La désorganisation en est une autre. Dès l'Eau vive, Thomas Philippe se montre réticent à l'élaboration de règles claires qui empêcheraient selon lui de suivre le « bon plaisir » de l'Esprit saint. La dimension contemplative en est une troisième. L'Eau vive était « un foyer contemplatif et missionnaire ». Cette dimension se retrouve à La Ferme où le primat est donné à la prière et à l'adoration. Comme l'Eau vive, enfin, La Ferme est un lieu de conversion qui suscite des vocations nombreuses. Enfin, La Ferme, comme l'Eau vive, devient un lieu permettant à Thomas Philippe et à certains de ses disciples de perpétrer de nombreux abus sexuels.

1. Un signalement a été fait auprès du procureur de Beauvais, qui a diligenté une enquête préliminaire pour viol sur personne vulnérable, aboutissant à une décision de classement sans suite le 26 octobre 2015. Les faits étant déjà anciens, le procureur a estimé qu'il n'était pas possible d'infirmier ou de confirmer l'existence de relation sexuelle et d'un éventuel état de contrainte. Durant cette procédure, G. Adam a nié toute relation sexuelle et seulement admis des gestes d'affection sans portée sexuelle.

## CHAPITRE 14

### Séduire

#### **Jusqu'à la fin des années 2000, le processus de séduction par Jean Vanier semble recourir à des schémas récurrents.**

À l'occasion d'une retraite ou d'une conférence, les quelques minutes d'échange à deux font que de jeunes femmes se sentent invitées personnellement à une aventure humaine et spirituelle à Trosly, qui leur paraît répondre à leur attente : « Il ne m'a pas demandé, il n'a posé aucune question, il a dit tout simplement "viens". Et pour moi c'était presque comme quand Jésus parlait à ses disciples "Viens !". C'était à peu près... il y a des résonances. »

Quelques-unes viennent à Trosly par l'intermédiaire d'un tiers et font la connaissance de Jean Vanier dans le cadre de la vie communautaire. Parfois, la première rencontre a pu avoir lieu dans une communauté religieuse dans laquelle il se rend régulièrement, comme le foyer de charité de Tressaint. Jean Vanier semble également avoir repéré des femmes dans des contextes différents, non religieux.

Les lieux communautaires de L'Arche apparaissent comme un cadre idéal de séduction, avec la complicité involontaire de membres plus anciens qui invitent à rencontrer individuellement Jean Vanier ou Thomas Philippe et qui diffusent leur réputation de sainteté. Le fait d'être « accompagné » fait partie de la vie ordinaire de tout membre de la communauté, de même que le fait d'exercer sa piété catholique.

La vie dans une communauté de L'Arche n'est cependant pas indispensable pour que la relation s'approfondisse. Par exemple, à une époque récente, une jeune femme, après avoir été assistante et avoir bénéficié d'un accompagnement de la part de Jean Vanier, a quitté

L'Arche. La relation d'accompagnement s'est prolongée, et les situations abusives ont eu lieu par la suite.

Jean Vanier a toujours l'initiative. Il est celui qui, à l'occasion d'un premier et (souvent très) court échange invite à prolonger l'expérience et souvent propose un accompagnement, qui pour certaines débouchera sur une relation « mystico-sexuelle ». Ainsi témoigne Brigitte : « Une connaissance souhaitait que je demande à Jean Vanier s'il pouvait la rencontrer, sa réponse fut "oui mais je ne pourrai pas l'accompagner, mais si toi tu souhaites que je t'accompagne un petit peu, je pourrais le faire". » La relation de confiance semble se construire progressivement, parfois au fil de plusieurs années. L'« accompagnement » entremêle le plus souvent les dimensions spirituelles, psychologiques, professionnelles, vocationnelles : la confusion des genres forme un terreau favorable aux relations d'emprise.

La mise en place de relations d'emprise se fait d'autant plus aisément qu'il n'existe aucun contrepoids véritable qui aurait été en capacité d'entraver le processus. Si dans certains cas ce processus de recrutement est efficace, il ne l'est pas toujours. Sollicitées, des femmes ont rapidement identifié et refusé les avances sexuelles qui leur étaient faites, coupant court à tout déploiement de l'argumentaire fait de croyances mystico-sexuelles.

Lorsque la relation inclut des attouchements justifiés par des éléments de croyance mystico-sexuelle, elle n'a pas besoin de devenir secrète dans la mesure où Jean Vanier recevait régulièrement beaucoup de monde en entretien individuel. Si la mise en confiance de ces femmes par Jean Vanier s'exerce prioritairement lors de temps d'accompagnement, elle peut également se développer au cours de la vie communautaire ordinaire.

Pour Thomas Philippe, au cours des vingt-huit années qu'il passe à L'Arche, le processus de séduction emprunte toujours au même schéma, remarquablement stable depuis l'Eau vive. Il consacre beaucoup de temps à recevoir individuellement, que ce soit pour des conseils, pour une direction spirituelle ou pour l'administration d'un sacrement. L'emprise s'appuie sur l'instrumentalisation des rites sacramentels. Que ce soit dans sa première chambre-bureau située dans la maison de Mlle Gsell à Trosly, puis dans sa chambre-bureau à La Ferme à partir

des années 1970, toutes les personnes qu'il a abusées sont allées le rencontrer dans ce cadre. Des disciples et admirateurs de Thomas Philippe invitent les nouvelles venues à Trosly à aller le rencontrer. Une femme, identifiée comme « la secrétaire de Thomas Philippe », est en charge de son agenda, réceptionne et organise les demandes de rendez-vous.

La Commission a étudié deux témoignages de femmes disant avoir eu des relations abusives avec Gilbert Adam. Ils indiquent un processus d'approche similaire fait de prévenance, petites attentions, disponibilité, grande douceur, marques d'affection incluant parfois une dimension matérielle (cadeaux, soutien financier). Dans les cas de Thomas Philippe et Gilbert Adam, l'idéalisation et la sacralisation de la figure du prêtre ont joué un rôle certain.

Marie-Dominique Philippe n'apparaît pas, à la connaissance de la Commission, comme auteur d'abus directement dans l'espace de L'Arche. Cependant, il est établi qu'il a pu entretenir des relations, en même temps que son frère, avec certaines femmes vivant à Trosly-Breuil. Une victime décrit la manière sordide par laquelle Marie-Dominique Philippe, dont elle subissait les abus sexuels depuis plusieurs années, l'a invitée à aller vivre d'autres « grâces mystiques » avec son frère Thomas Philippe.

Dans au moins un cas porté à la connaissance de la Commission, les situations d'abus sexuel avec Jean Vanier ont été prolongées par une agression sexuelle par Thomas Philippe.

Les personnes prises dans une relation abusive ou transgressive avec Jean Vanier, dont la Commission a eu connaissance, sont toutes des femmes majeures, sans handicap, chrétiennes, majoritairement catholiques, possédant un capital culturel élevé. La moitié d'entre elles est issue de milieux sociaux privilégiés. Au moment où s'initient les premiers actes mystico-sexuels, presque toutes ces femmes sont de jeunes adultes (20-35 ans), célibataires, mariées ou ayant prononcé des vœux religieux.

Dans le cas de Thomas Philippe, le profil apparaît différent : il est possible de dire que les personnes recrutées correspondent majoritairement au profil de la jeune fille pieuse, ayant reçu une éducation marquée par une discipline catholique et un tabou sur la sexualité.

Une des caractéristiques communes des victimes de Thomas Philippe paraît être leur vulnérabilité psychique, ce qui semble moins souvent le cas avec Jean Vanier.

Il apparaît que toutes ces femmes partagent, au moment de leur relation abusive ou transgressive, une quête spirituelle active. Cette attention privilégiée portée à des personnes exprimant un appel à une vocation religieuse (qu'elles soient en discernement, aient fait des essais dans des communautés religieuses ou qu'elles aient déjà prononcé des vœux religieux) est un point commun de l'identification et du recrutement des personnes prises dans ces relations abusives ou transgressives.

La question de l'engagement dans le célibat pour L'Arche est un point nodal du dialogue avec Jean Vanier. Une femme agressée sexuellement par Thomas Philippe dit avoir eu le sentiment que le fait de lui avoir exprimé son sentiment d'être appelée à une vocation religieuse avait déclenché chez lui les gestes d'attouchement.

## CHAPITRE 15

### Que s'est-il passé ?

**Les situations, les gestes et les actes sont hétérogènes. Certains actes d'agression ou d'abus sexuels ont eu lieu dans le cadre d'une relation d'emprise, d'autres non, comme en témoigne le cas d'une assistante décrit dans le rapport. Pourtant, il est nécessaire de les analyser ensemble dans la mesure où ils s'inscrivent dans un continuum de violences sexuelles marqué par l'expérience de l'emprise, de l'abus d'autorité et plus généralement par la confusion des sphères spirituelles, affectives et sexuelles.**

De la fin des années 1960 aux années 2010, la posture régulièrement décrite est celle de Jean Vanier (c'est le cas aussi avec Thomas Philippe, Marie-Dominique Philippe) à genoux, tête posée sur la poitrine nue de la personne « accompagnée ». Les gestes tactiles s'intensifient pendant la prière et l'accompagnement (se tenir les mains, têtes rapprochées, les fronts se touchent, se prendre dans les bras l'un de l'autre). Les différents récits évoquent une gamme similaire d'attouchements, recouvrant en particulier des « baisers sur la bouche chaque fois plus appuyés, passionnels », « voluptueux, passionnés », et des caresses sur les zones érogènes des deux parties, particulièrement la poitrine féminine. Dans plusieurs cas, les attouchements ont progressé vers des actes d'agression sexuelle. La nudité partielle, l'absence de coït ainsi que la justification spirituelle de l'abus sexuel conduisent Jean Vanier à considérer qu'il s'agit là d'une pratique non-sexuelle.

À Trosly, les chambres/bureaux successifs de Jean Vanier semblent avoir été un lieu privilégié. Toutefois, plusieurs témoignages ont révélé que Jean Vanier avait accès à des espaces plus discrets, par exemple, des lieux appartenant à des tiers comme l'appartement de Jacqueline

d'Halluin. Parmi les lieux plus discrets, on identifie des lieux monastiques où Jean Vanier séjournait à l'occasion de retraites, au cours desquelles il « donnait la Parole ». Les créneaux de rencontre sont parfois fixés à des heures tardives de la nuit.

Les témoignages concernent également des lieux d'abus dans différents pays du monde, comme le Canada ou l'Inde. Ainsi, Judy Farquharson, qui fut la première à témoigner en 2016 : « En Inde, j'allais dans sa chambre, je devais traverser une cour avec des serpents la nuit pour y arriver. Et quand j'y pense, j'y allais et j'en revenais, c'est comme une domestique... Mais il y avait des caresses physiques, des gestes... et il jouissait, et je me demandais ce qui se passait. C'est-à-dire, je n'avais pas l'impression qu'il y avait beaucoup... J'étais juste son aide. [...] Je pensais simplement que c'était comme ça qu'on faisait ce truc de Jésus et Marie. »

Plusieurs témoignages signalent une certaine prudence dissimulatrice chez Jean Vanier. Après avoir vécu l'une de ces séances d'« accompagnement spécial » dans la cellule du monastère dans laquelle il loge, une jeune femme dit avoir observé combien Jean Vanier était attentif à conserver une certaine distance physique lorsqu'ils étaient tous deux en présence des moines.

Comme le prouve l'ensemble du matériau écrit et oral que la Commission a recueilli, plusieurs accompagnements abusifs par Jean Vanier ont pu avoir lieu avec des femmes différentes en même temps. La plupart des relations se sont prolongées pendant plusieurs années, voire pendant plusieurs décennies. Elles ont toujours été précédées, et parfois suivies, par des relations d'accompagnement sans attouchements ni gestes ambigus, qui se sont ensuite espacées jusqu'à s'interrompre progressivement.

Parce qu'il considère ces expériences comme de la « sexualité chaste », Jean Vanier y a invité indifféremment des femmes célibataires, en couple, mariées ou ayant prononcé des vœux religieux de chasteté, des femmes ayant déjà une sexualité active ou des femmes n'ayant jamais eu d'expérience sexuelle avec un partenaire.

La même multiplicité se retrouve parmi les victimes de Thomas Philippe. Par cet aspect comme par d'autres, les relations initiées par Jean Vanier manifestent des similarités avec les abus initiés par Thomas Philippe. La Commission a rencontré une femme successivement abusée par Jean Vanier puis par Thomas Philippe. Cependant, les entre-

tiens, les témoignages et les correspondances révèlent que les abus sexuels commis par Thomas Philippe s'écartent de ceux commis par Jean Vanier par leur nature, leur fréquence et leur violence. La violence des agressions et des viols commis par Thomas Philippe a provoqué chez au moins deux femmes membres de L'Arche une amnésie traumatique.

En l'état actuel des connaissances accumulées par la Commission, il apparaît que deux membres de L'Arche au moins (un homme et une femme) ont reproduit le format de « prières » ou d'« accompagnement » abusif de leur maître – en plus de Jean Vanier (ou de Jacqueline d'Halluin par qui ce dernier avait été initié, avant la fondation de L'Arche). Des entretiens ont montré que Jean Vanier et Thomas Philippe ont pu encourager d'autres membres de L'Arche à l'exercice de pratiques affectivo-sexualo-spirituelles, au-delà de leur propre cercle. Des femmes et des hommes ont consulté Jean Vanier et Thomas Philippe à propos de la validité de relations (affectives et sexuelles) cachées qu'ils entretiennent alors avec un clerc ou avec une femme ayant prononcé des vœux religieux. Les réactions reçues ne pouvaient que susciter leur étonnement, voire leur désarroi. Une personne célibataire, membre de L'Arche, raconte ce dialogue de la manière suivante : « J'ai vécu une relation avec un jésuite [...]. Et évidemment, on s'est demandé "mais qu'est-ce qu'on en fait ?" Et avec les questions normales qu'une telle relation entraîne ! J'en ai parlé à Jean et j'en ai parlé à Gilbert. Et leurs réactions étaient plus que curieuses... Et là, je me suis dit "qu'est-ce qui se passe, là ?" Je ne comprenais pas, mais aujourd'hui, je comprends. [...] j'étais relativement proche de Jean. Et surtout, surtout, de Gilbert. Et quand je leur ai raconté cette histoire, la réaction de Jean a été de dire... il était en extase. Oui, oui, il était carrément en extase [rire] et il m'a dit "mais c'est si beau chez toi que toujours le physique et le psychologique vont ensemble !" Et je me suis dit [rire] : "Je m'attendais à tout sauf ça !" »

## CHAPITRE 16

### Convaincre

« Le Père n'a jamais usé de violence avec moi. J'ai toujours agi en toute liberté, du moins extérieure, car intérieurement j'étais liée par la crainte de déplaire à la très Ste Vierge en refusant, comme il me le répétait toujours, et aussi par un vœu d'obéissance. » Ces lignes du témoignage d'une femme, qui dénoncent les actes de Thomas Philippe en 1952, expriment un **élément caractéristique de l'emprise qui s'exerce dans ce système d'abus. Elle ne s'établit pas par la violence physique, mais par le déploiement d'une contrainte morale, soutenue par des arguments appartenant aux registres théologique, spirituel, affectif et psychologique, ainsi que par le recours à la validation des pairs.**

Les actes appartiennent à un même ensemble d'expériences que les auteurs d'abus nommaient « prier ensemble ». Jean Vanier lui-même, à propos de sa propre expérience initiatique avec Jacqueline d'Halluin, l'a décrite avec ces mêmes mots : alors qu'ils « priaient ensemble », ils se seraient retrouvés « dans les bras l'un de l'autre ». Cette relation se serait prolongée pendant plusieurs jours et aurait représenté, pour reprendre ses mots, « un sommet dans [sa] vie spirituelle ».

Afin de mieux caractériser l'emprise, la Commission s'attache à analyser les arguments utilisés par les abuseurs pour convaincre les personnes abusées. Elle le fait en s'appuyant sur les mots exprimés dans les documents à sa disposition (correspondances et récits autobiographiques) ou sur ceux des personnes entraînées dans ces relations.

Le premier type d'argument utilisé relève du registre mystique et théologique. Les premières justifications dont a connaissance la Commission sont celles développées par Thomas Philippe. En 1938, à Rome, il dit avoir vécu une union mystico-sexuelle avec la Vierge Marie qui

lui aurait révélé un « secret » : Jésus et Marie auraient eu des relations mystico-sexuelles dans le but de réhabiliter la chair et d'inaugurer les relations mystico-amoureuses qui se vivront dans le Royaume. Pour Thomas Philippe, c'est à partir de la résurrection du Christ et probablement après l'Ascension et l'Assomption que l'établissement d'un lien mystique et charnel entre Jésus et Marie arrive à son achèvement. Une religieuse abusée au début des années 50, témoigne qu'il arguait que les caresses ont pour fonction de transsubstantier son corps de femme en celui de Marie, assimilant ainsi ces échanges sexuels à un sacrement. La même continue en indiquant qu'il cherchait à justifier ce modèle incestueux en affirmant « qu'il n'y avait aucune ligne de démarcation entre amour maternel et amour conjugal, qu'il y avait l'amour tout court, qui exigeait une totale liberté ».

En se référant à des passages bibliques où Dieu commande de tuer (Abraham et Isaac), de coucher avec une prostituée (Osée et Gomer), Thomas Philippe veut montrer que parfois Dieu demande à l'homme d'aller à l'encontre de ses commandements.

Les travaux des frères de Saint-Jean et le témoignage de Michèle-France Pesneau, abusée par les deux frères Philippe pendant de longues années, montrent que Marie-Dominique Philippe partage bon nombre des arguments de son frère, notamment ceux visant à qualifier ces actes sexuels de « grâces » permettant de vivre une sexualité au-delà de la morale commune. Marie-Dominique Philippe parle aussi de « virginité positive » comme son frère Thomas qui, selon les mots rapportés par Madeleine Guérault, confiait que « tout cela honorait grandement N.S. et la T. Ste V., parce que les organes sexuels étaient le symbole du plus grand amour beaucoup plus que le Sacré-Cœur ». Au près de Pauline – une jeune femme rapportant avoir été abusée par Gilbert Adam –, celui-ci mobilise un argument voisin de celui de la « virginité positive » : « Il est allé jusqu'à me dire que Dieu voulait tout revirginiser en moi, à travers lui bien évidemment. » Les arguments de Jean Vanier se situent clairement dans la continuité de ceux délivrés par son maître, avec la volonté de minimiser la nature sexuelle des actes au profit de la primauté de la communion spirituelle. Il reprend souvent la référence à Jésus et Marie. Cette référence est présente explicitement dans deux des cinq témoignages analysés, et de manière partielle dans deux autres.

Si sur le fond l'argument est bien identique à celui de Thomas Philippe dont il provient, son expression varie un peu avec la formule « ce n'est pas nous, c'est Marie et Jésus ». Ce qu'il suggère ici suppose au moins une forme d'assimilation mystique aux personnes de Jésus et Marie. Le thème de l'assimilation à Jésus et Marie est par exemple omniprésent dans sa correspondance avec Brigitte entre 1987 et 2019. Il lui écrit qu'elle est appelée par Jésus à s'engager dans un processus spirituel qui vise à la faire « devenir Marie » ou encore « le cœur de Marie », dans une relation où Jean Vanier est pour elle la manifestation de la présence de Jésus ; en retour, elle est appelée à le « porter » et à le « soutenir ». Une autre femme rapporte des propos voisins : « À plusieurs reprises, je lui ai manifesté mon étonnement en disant que je ne comprenais pas comment je pouvais manifester mon amour à Jésus en tant que consacrée, et à lui. Il me répondait à chaque fois “Mais Jésus et moi ça ne fait pas deux, nous sommes un” et “c'est Jésus qui t'aime à travers moi”. » À entendre Thomas Philippe, les organes sexuels sont le symbole du plus grand amour, beaucoup plus que le Sacré-Cœur. De son côté, mentionnant à Brigitte l'opération de la prostate qu'il doit subir, Jean Vanier qualifie ses organes génitaux de « sacrés », et évoque à leur sujet « le sacrement de l'amour », donnant ainsi une dimension sacramentelle à ses pratiques mystico-sexuelles.

À noter, l'utilisation de la référence à l'autorité spirituelle de Thomas Philippe par ses disciples Jean Vanier et Gilbert Adam. Ainsi dans le témoignage de Brigitte : « Mais à ce moment-là, je lui ai exprimé ça [les questions sur la nature de la relation qui s'amorçait] et il m'a dit : “Écoute, je comprends les questions. Tu as tout à fait raison de les poser.” [...] il m'a dit “En fait, il faut que tu sois rassurée, [...] ce que nous vivons, ce que tu vis, c'est un petit peu... Ça me fait penser à la relation que moi, j'ai vécu avec le Père Thomas. Oui.” Et donc il m'a dit ça et il m'a dit : “Tu ne dois pas t'inquiéter. C'est vrai que c'est le Seigneur qui nous conduit et qui te conduit, et il faut faire confiance [...] oui. C'était au début des années 50 et si tu veux, je t'en parlerai un jour.” » Ou dans celui de Gilbert Adam dans un étrange courriel qu'il envoie aux parents de Pauline, alors que celle-ci vient de leur révéler avoir subi des abus de sa part : « Je veux que vous sachiez que j'ai été accompagné par le Père Thomas comme superviseur dans l'accompagnement de Pauline.

Si je n'ai pas bien compris et conduit cet accompagnement spirituel, je lui en demande pardon. S'il y a erreur, c'est au Père Thomas qu'il nous faut nous en prendre car il a tout suivi et guidé. Cet homme a tellement souffert des "grossièretés" du monde devant la beauté et la richesse du mystère de Jésus et Marie dans l'Incarnation du Verbe de Dieu. C'est un mystère de for interne devant lequel le monde ne comprend rien. Le Père Thomas a dû s'en expliquer lui-même, cela lui a coûté cher et il en a terriblement souffert. »

Un deuxième registre utilisé par les auteurs d'abus pour emporter l'adhésion des personnes prises dans une relation abusive ou transgressive sont les arguments d'autorité par lesquels ils espèrent obtenir obéissance. La sacralité de l'état sacerdotal est un argument fréquemment mis en avant par Thomas Philippe. Jean Vanier, en s'appuyant sur son aura prophétique, a pu également faire des propositions relevant de la fonction sacerdotale.

Le registre affectif occupe une place centrale. Cette dimension vise à faire naître un sentiment d'élection, à convaincre l'autre qu'il ou elle a été choisi(e) pour recevoir des manifestations spéciales de l'amour divin. On a vu que Thomas Philippe avait usé de tels arguments avec Jean Vanier. Arguments que Jean Vanier reproduit. Ainsi à J. Farquharson : « Tu es choisie, c'est spécial, c'est secret. » Quant à Brigitte, il lui écrit en 1991 : « Ma petite sœur Brigitte, j'étais si ému de tes deux lettres. Si ému de la parole de l'aumônier [...], puis de la parole que Jésus te donne. Que Jésus t'invite à une confiance folle. Il te choisit. Il t'appelle pour ces grâces d'amour que le monde ne veut pas recevoir. »

La Commission pose l'hypothèse que chez Jean Vanier, l'importance donnée à la dimension affective, définie comme une quête de communion mystico-amoureuse, dit quelque chose de sa façon d'assimiler les croyances et pratiques de Thomas Philippe. Ses propos se situent donc peut-être plus sur un plan mystico-affectif que mystico-sexuel, même si comme il le reconnaît en décrivant son initiation, le premier conduit au second.

Dans l'argumentaire déployé par les auteurs d'abus, cette élection affective et divine ne peut exister sans un renoncement à la raison présenté comme un combat spirituel à mener contre soi-même. Souvent chez Thomas Philippe, mais aussi chez Marie-Dominique Philippe, ce

dernier argument intervient sur un mode accusatoire, quand la personne prise dans la relation questionne, commence à douter et à demander des explications. Cet anti-intellectualisme est une dénonciation sans cesse réitérée de l'orgueil que les théologiens et les philosophes tireraient de leur intelligence. Le renoncement à la raison devient ainsi une condition essentielle de l'initiation. C'est ce que Thomas Philippe indique à une religieuse qui témoigne en 1952 : « Il m'expliquait que ce n'était pas à moi de faire cette discrimination [sur ce qui est divin ou pas], qu'il était instrument de Dieu, donc actuellement et directement mû par Dieu, que c'était donc à Dieu même que je me refusais, par le barrage de mon intelligence humaine. » La dernière série d'arguments que la Commission peut identifier vise à isoler la personne sous emprise en faisant valoir, d'une part, que « le monde » ne peut pas comprendre ces grâces, et qu'en conséquence il faut chercher ailleurs, auprès de personnes désignées par l'auteur d'abus, des garanties de ce que l'on vit. Cet argument prend la forme d'une injonction au silence par l'invocation du secret qui entoure naturellement ces grâces que « le monde ne veut pas recevoir » et ne peut comprendre.

La dimension systémique est particulièrement visible lorsque les auteurs d'abus interviennent directement les uns pour les autres, afin de renforcer l'emprise exercée sur leurs victimes respectives, ou tenter d'empêcher une prise de parole quand ces dernières commencent à se libérer de l'emprise qu'elles subissent. Ainsi, au début des années 90, Joseph, un homme qui vient d'apprendre que sa femme avait subi des abus sexuels de Thomas Philippe à La Ferme, se voit répondre par Marie-Dominique Philippe à qui il vient se confier : « Un petit peu en colère, il m'a dit : "Vous n'êtes pas dans la conscience du père Thomas." Puis il me parla de Sem et Japhet qui recouvrirent la nudité de Noé en marchant à reculons pour ne pas voir sa nudité (Gn 9,23). [...] Il m'a aussi dit qu'après le mariage, il n'aurait pas dû le faire. L'idée qu'a voulu me transmettre le Père Marie Do, c'est qu'il y a des choses qu'on ne peut pas comprendre, et qu'il ne fallait pas juger les intentions du Père Thomas. »

## CHAPITRE 17

### Consentir

**À partir de la perception des personnes se considérant comme « survivantes », « victimes » de pratiques abusives, ou partenaires d'une relation transgressive, la Commission se penche sur la question de leur « apparent consentement ».**

Le consentement ne doit être confondu ni avec le fait de céder, ni avec le désir sexuel. Il va du « oui » explicite à toute une palette de comportements rendant son interprétation malléable. Il ne peut être saisi que par l'analyse des situations d'interaction et des configurations relationnelles qui les ont rendues possibles.

La perte de repères et le sentiment de confusion sont des signaux indiquant l'existence d'une possible situation abusive. Les témoignages reçus par la Commission font état du trouble, de l'incompréhension, voire du désarroi dominant chez ces femmes. L'une d'entre elles témoigne : « Je ne savais pas si c'était bien, mal. Après la première fois, j'étais totalement perdue [...] même après j'avais du mal à distinguer si c'était bien ou pas, si cela faisait partie de l'accompagnement : être choisie, élue de Jésus : Jean se substituait à Jésus. [...] Malgré tout, il a continué à être mon accompagnateur. Il avait une emprise sur moi. En même temps, il m'a aussi fait du bien. »

Tous les récits des personnes prises dans une relation abusive ou transgressive disent aussi la confiance en l'auteur d'abus, renforcée par la certitude de son charisme. Si l'on cède, c'est d'abord parce que l'on croit que les paroles, les intentions, les actes de l'interlocuteur-abuseur sont bons, malgré le sentiment de confusion. L'un des points communs de ces

femmes est d'avoir été spirituellement accompagnées sous emprise. Cela s'observe aussi lorsque la relation avec l'auteur d'abus s'est préalablement construite dans un moment de détresse existentielle ou à l'occasion d'un drame personnel, et qu'il apparaît comme « un sauveur ». – « Il est comme une «sage-femme» pour moi, puisqu'il me conduit à la vie. [...] Le don physique de JV est insupportable pour moi - il est déroutant et dangereux, pourtant je ne l'arrête pas car ses motivations sont bonnes. La dernière chose qu'il souhaite est de me faire du mal. “Je ne peux pas imaginer ce que je ferais sans toi”, lui ai-je dit. Mais son désir est de me libérer, de me donner la vie, et pour cela le cordon ombilical doit être coupé. Attends – il m'a dit qu'il était la sage-femme. »

Sous emprise, la conviction de la supériorité de l'auteur d'abus empêche de remettre en question les attouchements sexuels comme les discours qui les justifient. Pour certaines, la relation est intimidante et l'on a peur de déplaire si l'on formule ouvertement peurs, incompréhensions, doutes : « Je ne voulais pas le décevoir. Mais je ne pouvais pas le faire. Alors, je suis restée en suspens... Et pendant ce temps, les choses continuaient avec Jean à ce niveau-là. »

Dans certains cas, la peur de déplaire est associée à la crainte d'être abandonnée. Et parfois cette asymétrie conduit à considérer légitime que les attentes et les besoins de l'auteur d'abus priment sur ceux de la personne abusée. Plusieurs femmes ont dit leur intention de se mettre au service de cet homme exceptionnel, sans faire peser sur ses épaules davantage de soucis : « Je me rappelle, une fois où je ne l'avais plus revu depuis tout un temps, avoir eu conscience, alors qu'il était à genoux devant moi face à moi, m'être dit intérieurement qu'il me fallait me forcer un peu devant cet homme à la si grande différence d'âge, pour le câliner, le cajoler, mais l'impression passait vite... »

Convaincues du charisme – voire de la sainteté – de l'auteur d'abus, toutes les personnes disent leur conviction que celui-ci est « le représentant de Dieu » ou a minima le médiateur de la volonté divine à leur égard. Cela est particulièrement visible dans les récits de femmes pour qui la vocation religieuse, la quête spirituelle et le désir de répondre à un appel divin sont intimement mêlés à l'expérience abusive. Accepter les initiatives de l'auteur d'abus a pu être, pour certaines personnes, une manière de tenter d'approfondir leur vie spirituelle. Plusieurs ont

été convaincues par le discours de justification et ont cru sincèrement être les bénéficiaires élues d'un « secret divin ». La croyance mystico-sexuelle a pu être facilitée par le sentiment qu'elle s'inscrivait dans la spiritualité vécue à L'Arche. Pour d'autres, le trouble et le malaise ressentis sont perçus non pas comme un signal d'alarme, mais comme la preuve de leur manque de foi et de leur indignité, comme l'exprime Judy Farquharson, « survivante » d'une relation abusive avec Jean Vanier : « Je pensais plutôt que le problème venait de moi, que je n'avais pas la bonne spiritualité et que, par conséquent, je ne comprenais pas l'importance de ce qui se passait. [...] C'est comme ça que je me sentais : indigne de cette relation spéciale. Le fait de ne pas comprendre ou de ne pas croire que j'étais "choisie", "spéciale", et de ne pas pouvoir le dire à qui que ce soit m'a donné le sentiment de "ne pas être assez bonne" et ce sentiment est resté en moi pendant de nombreuses années. »

Plusieurs personnes ont témoigné de leur conviction d'avoir été introduites à une forme de relation libératrice, source d'épanouissement spirituel et personnel. Jean Vanier lui-même a témoigné de cela lorsqu'il évoquait ses premières expériences avec Jacqueline d'Halluin. Une personne qualifie sa relation avec Jean Vanier d'une expérience d'accueil d'un amour profond, solidement ancré dans l'amour trinitaire, acceptant au fond l'entrecroisement des sphères affectives, spirituelles, sexuelles. Néanmoins, elle a indiqué à la Commission ultérieurement qu'elle ne se lancerait plus dans une relation de cette nature, et qu'elle en perçoit aujourd'hui la dimension abusive.

À l'autre bout du spectre, plusieurs femmes requalifient leur apparent consentement en abdication de leur esprit critique. C'est le cas non seulement de personnes pour lesquelles la distance temporelle avec les situations abusives est la plus grande, mais aussi de personnes ayant choisi d'être accompagnées, psychologiquement et parfois aussi spirituellement, dans l'intention de trouver une issue aux multiples conséquences psychologiques, affectives, spirituelles et sexuelles causées par les relations avec les abuseurs.

À propos des abus commis par les frères Philippe, une femme déclare : « Il a endormi ma conscience. » M.-F. Pesneau décrit ainsi cette abdication de l'esprit critique : « Ma capacité de raisonnement se tait devant ce religieux qui m'a dit, une fois précédente que je ne devais

« surtout pas essayer d'analyser » ce qui se passe dans ma vie spirituelle, dont il a d'ores et déjà pris le contrôle, associant abus de pouvoir spirituel et abus sexuel. »

Pour sa part, Eva, laïque consacrée ayant été prise dans une relation abusive avec Jean Vanier pendant plusieurs années, écrit : « J'avais dû voir, j'ai vu, combien mes gestes et les siens allaient contre mon don virginal au Christ... C'est là où je vois une emprise, comme une fascination en fait. Je n'avais plus d'esprit critique envers ces actes et cet amour secret. Fascination car très attirée tout en me sentant "étrange". »

Enfin, d'autres femmes affirment regretter *a posteriori* les gestes intimes avec Jean Vanier, ainsi que la confusion dans laquelle cela les avait momentanément placées, tout en affirmant ne pas avoir été bouleversées ou atteintes durablement et en refusant de s'identifier publiquement comme « victimes ». Ce positionnement n'a pas été rencontré parmi les victimes de Thomas Philippe.

Pour ces femmes, la souffrance causée par le sentiment de trahison, amicale et professionnelle, est le sentiment dominant aujourd'hui : « Tu sais, je veux dire, à propos de cette histoire, je ne me considère pas comme une victime. Mais je me sens profondément trahie au niveau de l'amitié et au niveau de la vocation, parce que ce que Jean vivait n'était pas le célibat. Et pourtant il encourageait le célibat chez les gens de l'Arche, donc il y a un vrai sentiment de trahison. Je veux dire, le célibat est clairement défini comme l'absence d'activité génitale, et ce qu'il faisait c'était... »

Parler de consentement des personnes prises dans une relation abusive ou transgressive est piégeux pour les victimes et bien commode pour les agresseurs. C'est supposer implicitement que les victimes sont libres et responsables – ce qui n'est généralement pas le cas. C'est reporter sur elles la responsabilité, en passant sous silence, voire en annulant celle de l'opresseur, suggérant au passage que sans leur collaboration, l'abus n'aurait pu se produire.

La Commission souligne que si la focale de son rapport est placée sur les actes de nature sexuelle, les témoignages montrent qu'ils sont une dimension dramatique d'une problématique plus globale d'emprise multi-facettes. Les récits permettent d'observer des formes d'intériorisation de normes, de jugements, d'attentes, de représentations en matière de rapports sociaux et de sexe.

## CHAPITRE 18

### Défaire l'emprise

#### **Le processus de déprise implique la restauration du lien avec l'extérieur et la confrontation avec une altérité permettant le dévoilement du système d'abus.**

Les durées des relations abusives ou transgressives sont très variables. Certaines semblent n'avoir duré que quelques semaines, quand d'autres paraissent avoir duré toute la vie adulte. C'est le cas de celles et ceux qui, de victimes, sont devenus à leur tour auteurs d'abus, tel Jean Vanier, et semblent avoir fondé toute leur existence sur les croyances justifiant le système. Dans le cas de Jean Vanier, la relation abusive avec deux femmes s'étend sur une période de quelques années (2 à 5 ans environ), tandis que d'autres femmes évoquent une période d'une ou plusieurs décennies. Dans le cas de Thomas Philippe, les relations abusives ont duré pour certaines 18 mois, 8 ans ou 14 ans. 24 ans avec Marie-Dominique Philippe. Pour Gilbert Adam, les relations décrites par Pauline et Élodie durent de quelques années à une décennie. Les dizaines de cas étudiés semblent signaler que plus les dimensions de l'existence dans lesquelles s'exerce la relation d'emprise sont nombreuses (dimensions spirituelle, psychologique, professionnelle, etc.), plus le processus de déprise est long à se mettre en place.

Des femmes disent avoir eu l'initiative de la rupture, au moment où elles ne se sentaient plus en mesure de vivre une relation qui provoque souffrance, sentiment de « chaos » ou d'« effondrement » ou de saturation. Ainsi Hélène et Eva, prises dans une relation avec Jean Vanier : « Puis je ne me suis plus sentie à l'aise dans le huis clos de cette forme de relation ; j'ai alors exprimé que cela n'avait pas de sens à mes yeux et que cette forme de relation entre mariage et célibat n'allait nulle part. » ;

« Quand cela a été loin, comme installé entre nous, j'ai eu cette impression de devenir un objet car il parlait peu dans ces cas-là, il manifestait son amour. Et je mettais plusieurs jours à m'en remettre intérieurement. »

Un second type de moment de prise de conscience est l'intervention d'une personne extérieure, qui interpelle la personne sous emprise au moment où elle s'ouvre verbalement à propos de ce qu'elle vit (y compris en quelques mots euphémisés). Ainsi Cecilia, abusée par Thomas Philippe à L'Arche : « Donc en 80 je retrouve Donna et elle me demande des nouvelles et... je deviens tout... toute pourpre quand elle me dit : "Vous priez dans le nu ?" Et puis... c'est elle qui m'a dit : "Mais ça ne vient pas de Dieu !" Et je crois que tout de suite je savais qu'elle avait raison et tout de suite je... voilà j'ai pris l'avion je suis rentrée et je ne suis plus jamais retournée voir le père Thomas pour l'accompagnement spirituel... » À l'aide de quelques paroles incisives, D. Maronde Varnau, qui a été confrontée à Thomas Philippe quelques années plus tôt, place Cecilia devant la réalité de la situation.

Le moment de prise de conscience peut également advenir à partir d'un désaccord entre l'auteur des abus et la personne sous emprise.

Les témoignages soulignent, une fois la prise de conscience advenue, la lenteur et la difficulté du processus de déprise. Difficulté à placer un curseur moral, à nommer et dénoncer une expérience délétère. Difficulté de la confrontation avec les auteurs d'abus et avec ceux qui les soutiennent. Difficulté de rompre avec le cercle de confiance, qu'il soit amical, fraternel ou professionnel : la rupture condamne souvent à une peine supplémentaire de mise à l'écart et d'isolement. Difficulté aussi liée au harcèlement de l'auteur des abus sexuels. À noter, dans le cas de Jean Vanier, aucune femme n'a rapporté de pressions ou de harcèlement. Il semble qu'il ait chaque fois accepté simplement la décision de la personne. Mais il fait part de son incompréhension et ne marque aucun signe de culpabilité. La Commission pose l'hypothèse que ce type de réponse est un signe de l'enfermement de Jean Vanier dans le système d'abus et de son incapacité à considérer et compatir au mal qui a pu se produire.

Après avoir exprimé à Jean Vanier son désir d'arrêter les gestes sexuels, Hélène témoigne : « Sa réponse a été : "oui mais cela nous fait du bien". Il semblait ne pas comprendre en quoi cette forme de relation

pouvait me poser question et malgré mon questionnement ne souhaitait pas apparemment essayer de comprendre. J'ai dit alors mon souhait non d'interrompre totalement cette relation, mais qu'elle en reste sur un plan d'amitié : ce qu'il a tout de suite accepté sans faire aucun chantage spirituel ou aucune pression d'aucune manière. »

Si l'appel à des professionnels de la psychologie a pu être un support nécessaire sur le chemin de la déprise, la dimension collective et institutionnelle est également importante. Les associations d'aide aux victimes proposent des groupes de partage entre victimes, publient des témoignages et des ressources permettant de nourrir la réflexion et le cheminement d'autres personnes abusées. Les prises de parole contribuent à la naissance d'une conscientisation collective de l'existence de mécanismes abusifs communs et répétés, mais aussi, dans une certaine mesure, à la formation d'une identité collective de « victimes » ou « survivantes » de Jean Vanier ou de Thomas Philippe. Ces trajectoires individuelles de déprise bénéficient d'un processus collectif de transformation du regard posé sur les fondateurs au sein de L'Arche, en levant le voile sur les mécanismes d'aveuglement collectif. Par exemple, avec la rencontre du 4 octobre 2015 entre quatre victimes de Thomas Philippe, décrite par M.-F. Pesneau. À Trosly-Breuil, plusieurs des victimes ont trouvé aussi une écoute et un soutien importants auprès de quelques membres de L'Arche, dans une communauté qui a peiné à recevoir la parole des victimes et à prendre conscience du système d'abus qu'elle a abrité.

Du fait du poids de la honte et de la culpabilité, de la crainte de paraître déloyal vis-à-vis de L'Arche et de ses fondateurs, mais surtout par crainte de ne pas être cru, la dénonciation des abus est difficile, d'autant que cela concerne des personnes dont la notoriété et l'aura sont très fortes. Plusieurs personnes se sont trouvées confrontées à une première expérience de prise de parole malheureuse. Le témoignage de Corinne en est une illustration : « En 2010, j'étais dans une retraite en silence, et tout d'un coup, ces faits, ces images ont resurgi, J'en ai parlé au prêtre de la retraite, il a répondu que ce n'était pas bien, mais aucune autre réaction, aucun support, conseil, réaction. Six mois après, j'ai décidé d'écrire à JV pour dire que c'était insupportable ce qu'il m'avait fait et l'est toujours aujourd'hui. Je n'arrivais pas à dire ces choses et je voulais être sûre qu'il lise cette lettre, donc je la lui ai donnée en main

propre. Il l'a lue ; il m'a dit : « Je pensais que c'était bon. » Il ne m'a rien dit d'autre. J'ai été meurtrie et déçue par sa réaction, sa non-reconnaissance. » Comment en effet prendre la parole et dénoncer publiquement, après la faible réaction de ce prêtre et l'absence d'empathie et de dialogue avec Jean Vanier ? Hélène, de son côté, raconte une expérience encore plus humiliante : « J'ai essayé de parler de notre relation avec un père abbé d'un monastère qui le connaissait, il n'a pas pu écouter et a vite dit que je fabulais. Aussi avec une autre personne qui le connaissait et en qui j'avais confiance qui a eu la même réaction. »

La dénonciation des abus par les victimes s'est essentiellement faite auprès des responsables de L'Arche ou de l'Église catholique. Aucune plainte auprès des autorités judiciaires françaises ou canadiennes n'a été faite à ce jour. Le seul cas de signalement fait à la justice en 2013 concerne Gilbert Adam et a été classé sans suite. Les personnes que la Commission a rencontrées ne se sentaient pas prêtes à se manifester publiquement avant que les auteurs des abus ne décèdent. La possibilité d'entamer des procédures à leur encontre est désormais éteinte. Généralement les personnes victimes ont témoigné de manière confidentielle. Quelques-unes d'entre elles, jugeant la réponse institutionnelle insuffisante ou sentant le besoin d'apporter leur aide aux autres victimes ont fait le choix de partager publiquement leur témoignage.

La Commission a aussi questionné la manière dont les responsables et les membres de L'Arche ont réagi. Elle a pu consulter en toute transparence l'abondante documentation produite par la cellule de crise qui en a porté la charge (comprenant un journal de bord détaillé des événements survenus, des correspondances entre les parties impliquées, des comptes-rendus de rencontres et des témoignages.)

Concernant Thomas Philippe, ce sont principalement les représentants de l'Église catholique qui opèrent pour vérifier les faits, écouter les victimes et collecter de nouveaux témoignages. Avec la volonté affichée de vouloir protéger la confidentialité promise aux victimes, seule une simple synthèse d'un rapport d'enquête est remise aux responsables de L'Arche, dont le résultat est rendu publique dans une lettre du 28 avril 2015. L'enquêteur rencontre 13 personnes et identifie 9 victimes. Ceci permet à un premier groupe de personnes victimes d'être écouté. Cependant, faute d'une publicité suffisante au sein de L'Arche, plusieurs personnes vic-

times ne sont pas au courant de la démarche en cours et se manifestent après coup, au cours des mois qui suivent. Si cette première enquête marque un tournant majeur dans le processus de dénonciation des abus et va déclencher d'autres témoignages, elle apparaît *a posteriori* lacunaire et sous-dimensionnée compte tenu de l'ampleur et de la gravité du problème. Aucun travail historique n'est réalisé alors que la condamnation de Thomas Philippe de 1956 est connue de tous les acteurs. De même, aucun lien ne semble être fait avec l'accusation d'abus sexuel de Pauline vis-à-vis de Gilbert Adam, pourtant reconnu comme disciple de Thomas Philippe, et alors que cette affaire avait été instruite par l'évêque de Beauvais juste une année avant. Enfin, il peut être étonnant de constater que Jean Vanier n'est pas interrogé par l'enquêteur.

Ces constatations n'ont pas pour objectif de porter un jugement *a posteriori* mais de pointer les angles morts existant dans le processus de déprise collective. Jean Vanier reste protégé par son aura de fondateur et de grande figure spirituelle, la parole des femmes ne peut pas totalement s'exprimer, L'Arche internationale s'en remet totalement à l'Église, ce qui prive l'enquête d'une dimension pluridisciplinaire, avec l'apport de personnalités extérieures à L'Arche et à l'Église, démarche indispensable pour mieux comprendre.

C'est toutefois un tournant majeur dans la dénonciation d'un système d'abus, permettant la révélation de son existence par les responsables de L'Arche et par la presse, ce qui va déclencher une réaction en chaîne d'autres témoignages et notamment les premiers concernant Jean Vanier.

Toutefois, il importe ici de rappeler que ce processus de prise de parole a placé certaines des personnes victimes dans des situations difficiles. Ainsi M.-F. Pesneau se trouve confrontée aux réactions hostiles de celles et ceux qui, au départ, sont ouvertement dans le déni, celles et ceux qui pensent qu'on en fait trop et qu'on donne trop de place à ces abus. Confrontation aussi au silence complice de Jean Vanier.

En décembre 2014, alors que l'enquête sur Thomas Philippe se termine, les responsables de L'Arche reçoivent un premier signalement de la part d'une femme qui exprime clairement sa détresse et le caractère abusif de sa relation avec Jean Vanier. Cependant elle exige de rester anonyme et affirme ne pas vouloir que L'Arche se saisisse de son témoignage. Elle souhaite essentiellement prévenir les responsables d'autres

témoignages à venir concernant Jean Vanier. C'est ce qui conduit les responsables de L'Arche à ne pas donner suite à sa démarche.

Le témoignage de Judy Farquharson parvient en mai 2016. Les responsables internationaux réactivent la cellule de crise qu'ils avaient créée pour Thomas Philippe et engagent un travail collégial d'analyse des faits. Un avis demandé à un psychologue et un psychanalyste extérieurs à L'Arche invite à la prudence. La femme ayant témoigné accepte que les responsables des différentes instances de L'Arche internationale soient informés de son témoignage, mais ne veut pas qu'il soit connu au-delà de ce cercle restreint. La femme ayant témoigné en décembre 2014, recontactée, maintient son souhait de ne pas être impliquée. À cela s'ajoute la réponse négative que les Dominicains opposent aux responsables de L'Arche internationale à l'ouverture de leurs archives concernant Thomas Philippe.

Dans ces conditions, la cellule de crise décide d'attendre de nouveaux éléments tout en se préparant à en recevoir et à devoir porter au jour les faits connus devant les membres de L'Arche et un public plus large.

Les responsables de L'Arche rencontrent régulièrement Jean Vanier et lui demandent avec insistance de s'expliquer sur cette relation, ainsi que sur son éventuel lien avec les pratiques de Thomas Philippe. Sur la possible similarité de cette relation avec celles de Thomas Philippe, il ne répond pas explicitement par l'affirmative mais confie avoir eu une relation de ce type avec Jacqueline d'Halluin.

Jean Vanier conserve à ce moment toute son aura. La volonté d'obtenir des réponses de sa part passe par une forme de négociation où l'on avance avec respect. Jean Vanier, tout en donnant certains gages d'ouverture, en dit le moins possible et sait faire traîner les choses. Il est difficile pour les responsables, malgré leur forte volonté de faire la vérité, de se libérer des liens forts que chacun entretient avec Jean Vanier. Il est difficile également pour l'institution de se dégager du primat de son unité et de sa perpétuation.

La seule solution est l'externalisation des processus d'enquête. C'est l'option choisie lorsqu'un nouveau signalement est fait en mars 2019. Il faudra en fait attendre l'annonce de l'enquête concernant Jean Vanier, en juin 2019, quelques mois après sa mort, pour que soit connue la réalité du système d'abus hébergé par L'Arche depuis sa fondation.

**Partie 5 :**  
**Hypothèses psychiatriques**

## CHAPITRE 19

### Abus, délire et perversion

Les événements ayant marqué la vie de L'Arche, et plus spécialement l'action de ses fondateurs, Thomas Philippe et Jean Vanier, sont pour un psychiatre un objet d'étude passionnant, mais difficile.

Passionnant, car c'est une histoire de près d'un siècle, dont le long travail des historiens fait mesurer la complexité. Difficile, car il est recommandé de ne pas porter de diagnostic sur des personnes sans examen clinique direct. De plus, le risque de réductionnisme psychiatrique est toujours présent : un individu ne se limite pas aux traits pathologiques qu'on lui attribue. C'est d'ailleurs l'un des enseignements apportés par la vie avec les personnes atteintes de handicap.

Néanmoins, il n'est pas contraire à l'éthique psychiatrique de formuler des hypothèses, à condition de ne pas glisser insensiblement vers la certitude.

Jean Vanier n'a, semble-t-il, jamais cherché l'aide du moindre psychiatre ou psychothérapeute, alors qu'il a promu leur rôle dans le cadre de L'Arche. Comme il l'écrit dans *Leur regard perce nos ombres*, le livre d'échanges épistolaires avec Julia Kristeva : « Ton agacement est peut-être signe que ton œil de lynx de psychanalyste soupçonne chez moi, derrière le sourire et les remerciements, quelque chose de non avoué. Tu n'as pas tort. Il y a en moi (et peut-être en chacun de nous) des esquives, des peurs, des préjugés, des choses cachées qu'on ne veut ou ne peut pas voir. Personnellement, je ne me sens pas le besoin d'aller plus loin dans ce travail sur moi-même. » Était-il trop conscient de ses failles ? Avait-il peur que soient devinées ces « choses cachées » qui ont fini par être dévoilées ? On peut regretter qu'il n'ait pas jugé utile d'accomplir ce travail sur lui-même : sa trajectoire en eût peut-être été changée.

#### *Abus sexuels*

Les actes sexuels attribués à Jean Vanier par plusieurs femmes sont qualifiables d'abusifs. Si on les débarrasse de leurs justifications spirituelles, on y retrouve les caractéristiques habituelles de ce genre de comportements.

Le point de vue psychiatrique renforce ce qui a été décrit précédemment. L'intimité qui se construit progressivement jusqu'aux actes sexuels est très destructrice, car la personne abusée se considère co-auteurice de sa propre humiliation. Se sentant initialement élue, choisie, une fois qu'elle s'aperçoit qu'elle n'est pas la seule, qu'elle est plus utilisée qu'aimée, que la relation, malgré sa durée, est stéréotypée et se limite à de brèves rencontres, elle ressent de l'amertume ou de la colère. Des années après, elle peut encore souffrir de ce qu'elle a vécu avec Jean Vanier, qui représentait un étayage dont la perte peut provoquer un effondrement psychique. Seul un long travail psychologique l'aide à tourner la page, si tant est qu'elle y arrive.

Comme c'est presque toujours le cas, l'abuseur minimise ou ignore la souffrance qu'il inflige à ses proies, et n'éprouve aucune culpabilité. « J'ai la conscience tranquille », a déclaré Jean Vanier lorsqu'à la demande des responsables de L'Arche, il rencontre un ancien psychiatre de L'Arche, Erol Franko, après le premier signalement le concernant. Il se défend en considérant que le consentement de ces femmes était librement donné et il dit avec un détachement presque amusé : « Finalement, ces femmes, je crois qu'elles devaient être amoureuses de moi. » Lorsque des femmes lui font part de la souffrance générée par leur relation avec lui, il ne reconnaît pas le caractère abusif de sa conduite.

#### *Personnalité de Jean Vanier*

Plusieurs traits de personnalité se dégagent pour caractériser Jean Vanier : le charisme, la séduction, la manipulation, le goût du secret, la recherche de popularité, la force de persuasion et de suggestion, l'évitement du conflit frontal et un certain autoritarisme. C'était un meneur d'hommes et de femmes exceptionnel, comme en atteste la réussite de L'Arche et son expansion sur tous les continents en quelques années. Jean Vanier a déployé une grande énergie, une créativité incessante, le

désir d'aider, avec affection et humour. Il a été un conférencier admiré et a rencontré un immense succès à travers le monde.

Un autre trait comportemental de Jean Vanier est son aptitude à lancer à ses collaborateurs des défis qu'ils ne pensaient pas toujours pouvoir relever. Tous n'y arrivaient pas, mais la confiance qu'il leur accordait était un puissant ferment de réussite. L'intelligence sociale de Jean Vanier était certainement très développée et il savait séduire des personnes de tout milieu social avec une force de conviction exceptionnelle.

Jean Vanier se livrait peu. Était-il sur ses gardes, dans une vigilance de tous les instants, ayant tant de choses à cacher ? La construction de son personnage imposait-elle de ne pas se mettre en position d'être contredit, de garder le mystère et de laisser chacun projeter ses propres fantasmes sur la personne du fondateur de L'Arche ? Par son éducation, était-il enclin à la réserve ? Sans doute un peu de tout cela.

En tout état de cause, la personnalité de chacun, et celle de Jean Vanier n'échappe pas à la règle, est trop riche et unique pour se laisser enfermer dans une case. Si les catégories psychiatriques des personnalités pathologiques semblent peu opérantes dans son cas, on peut néanmoins se tourner avec un intérêt prudent vers l'ennéagramme, auquel certains membres de L'Arche ont été formés. L'ennéagramme distingue neuf types de personnalité. Comme cela arrive souvent, Jean Vanier se classe dans un type différent de celui auquel les autres le rattachent, avec sans doute une plus grande objectivité. Jean Vanier s'attribuait le type 6, alors qu'un spécialiste de l'ennéagramme membre de L'Arche et d'autres le positionnent au type 3. Ce type est souvent rencontré chez les leaders, pour qui plaire et réussir est l'impératif prioritaire. Le type 3 utilise facilement le mensonge et la dissimulation pour donner de lui une image valorisante. Il est marqué par une certaine vanité. Si le type 6, revendiqué par Jean Vanier, veut être reconnu pour sa droiture et ressent une aversion pour la déviance, le type 3 veut montrer sa réussite et n'hésite pas à mentir.

D'un autre point de vue, complémentaire, un psychanalyste pourrait considérer que la personnalité de Jean Vanier n'a pas été structurée et s'apparente à celle d'un état limite, ni psychotique, ni névrotique, synonyme d'immaturation et qui favorise les phénomènes d'emprise. Ce qui n'exclut pas la présence de comportements pervers ou de croyances délirantes.

### ***Empreinte de Thomas Philippe***

L'empreinte laissée par Thomas Philippe sur Jean Vanier est profonde. Rappelons que Thomas Philippe a aussi exercé une forte influence, voire peut-être une emprise psychologique, sur la mère de Jean Vanier. On peut supposer que Jean Vanier représentait une proie idéale en raison de sa personnalité peu structurée, de son immaturité, de sa difficulté à savoir comment orienter sa vie, de l'extrême religiosité dans laquelle il avait constamment vécu.

### ***Vie sexuelle de Jean Vanier***

Concernant l'expérience sexuelle initiatrice de Jean Vanier avec Jacqueline d'Halluin, on ignore s'il s'agit là de l'éveil à la sexualité ou de l'irruption d'une sexualité d'une nature différente, suave et enveloppée de religiosité. On sait en revanche combien cette expérience l'a marqué.

Une lettre non datée de Thomas Philippe à Jean Vanier semble parler d'une intimité physique entre eux, mais aussi d'une conception où la distinction des sexes est comme dépassée, sauf « pour les jeux divins de l'amour ».

Jean Vanier reproduira les comportements sexuels du groupe des « tout-petits » auquel il sera intégré, exclusivement sur des femmes adultes, selon du moins les témoignages disponibles à ce jour. Il avait probablement un réseau de femmes pouvant être considérées comme abusées, réparties à la surface du globe, dont l'ampleur reste à préciser. On retrouve dans ses lettres à diverses femmes religieuses ou laïques ce mélange d'allusions, codées ou non, aux joies du sexe passées ou à venir, de fixations de rendez-vous galants et de références à Jésus et Marie, le tout souvent dans la même phrase et le même élan.

### ***« Folie érotique » de Thomas Philippe***

Le cas de Thomas Philippe peut paraître totalement incongru. Sa doctrine déviante n'aurait peut-être pas complètement surpris les psychiatres de la fin du XIX<sup>e</sup> siècle. Le cas de Thomas Philippe relèverait d'une forme des troubles décrits par Benjamin Ball dans son ouvrage *La Folie érotique*, paru en 1888. Dans la forme hallucinatoire de cette folie érotique, où l'excitation sexuelle est centrale, Ball parle des hallucinations touchant les organes génitaux et pouvant aller jusqu'à l'or-

gisme. C'est vraisemblablement ce genre de sensation délirante que Thomas Philippe a éprouvé selon son propre témoignage. C'est à partir de sa « nuit de noces » avec la « Sainte Vierge » à l'âge de 33 ans, en 1938, que se construit son délire, ou du moins qu'il prend toute son ampleur. Le récit qu'il en donne pourrait correspondre à une expérience délirante primaire, dont le mécanisme hallucinatoire est fortement suggéré.

Lors de différentes rencontres s'étant déroulées de 1952 à 1956, Thomas Philippe apparaît à de nombreux interlocuteurs comme quelqu'un de « dérangé ». Ainsi, en juin 1952, le P. Paul Philippe qui l'interroge régulièrement écrit au maître de l'ordre Dominicain : « J'ose dire que pour la première fois le P. Thomas m'a fait peur. » Il évoque alors des hypothèses de schizophrénie et de démence précoce. Le Saint-Office demandera plusieurs avis psychiatriques spécialisés. La Commission en a eu connaissance : ils concluent tous à de graves perturbations mentales.

### *Caractéristiques du délire de Thomas Philippe*

Le délire se définit comme une idée à laquelle le délirant tient de façon inébranlable (« Le délire n'est pas dans le thème, il est dans la conviction », affirmait le psychiatre français Gaëtan Gatian de Clérambault), et qu'il n'arrive pas à corriger malgré l'évidence du contraire.

Les témoignages, notamment celui de Thomas Philippe lui-même, permettent de faire l'hypothèse d'un délire chronique relativement structuré autour de cette expérience délirante primaire d'union physique avec la mère de Jésus. Il ne semble pas s'agir d'hallucinations visuelles, mais probablement corporelles, touchant la sphère sexuelle. De façon souvent observée chez les délirants, Thomas Philippe était à la fois réticent et surtout dissimulateur, ayant conscience de la mauvaise acceptabilité de ses propos par les autres. Mais, et c'est un des signes du délire, sa conviction était totale et jamais de façon sincère il n'a émis le moindre doute ni admis le caractère pathologique de son état mental.

Thomas Philippe pense annoncer un nouvel âge pour l'Église. Son message, dit-il, est trop novateur pour pouvoir être compris mais, selon lui, le sera plus tard. Cela lui vaudrait beaucoup d'inimitiés, et, à ses yeux, le déshonneur d'être pris pour un malade mental. Les « initiés » et leur maître se vivent comme des privilégiés, et se placent au-dessus de

toute autorité et de la morale commune. Cette appellation des « tout-petits » et cette insistance sur les pauvres, les humbles, les personnes atteintes de handicap dissimulent mal un probable immense orgueil mégalomane.

Le délire de Thomas Philippe a été partagé à un nombre limité d'« élus ». Il a été caché, pour reprendre ce qualificatif si présent dans toute cette affaire, car son caractère scandaleux était tout de même perçu par ses adeptes.

On perçoit chez Thomas Philippe une forme de confusion qui ne respecte pas les différences et la distance entre les personnes divines et humaines. Thomas Philippe, comme à sa suite Jean Vanier, donnent l'impression de vivre dans l'intimité de Jésus et de Marie, dont ils répètent les relations supposées avec leurs victimes, qui sont moins des personnes, des individus, que des instruments et des objets utilisés à la réalisation de ces actes, où le protagoniste s'identifie à Jésus ou du moins déclare agir en communion avec lui.

### *Cicatrisation sur un mode pervers*

On peut aussi s'interroger sur le caractère pervers du comportement de Thomas Philippe et de ses émules, les abus sexuels étant parfois le fait d'individus chez lesquels se mélangent psychose et perversion, sans qu'il soit toujours facile de les séparer. Ces traits pervers ne sont pas pour rien dans la façon dont Thomas Philippe a exercé son emprise sur l'ensemble de ses adeptes, et donc sur Jean Vanier.

Un élément clé dans la pensée théologique de Thomas Philippe est la soumission totale aux personnes divines, et par ricochet la soumission totale de ses victimes à celui qui en est en quelque sorte le représentant : « C'est Jésus qui t'aime à travers moi. » Les divers témoignages rassemblés lors de l'enquête de 2014 sur les abus de Thomas Philippe dans L'Arche dépeignent un Thomas Philippe autoritaire et peu soucieux de l'autre, avide de satisfaire ses pulsions, justifiant ses pratiques par des arguments religieux, bernant les femmes qui étaient impressionnées d'avoir été choisies par ce « saint homme » et leur intimant l'ordre de ne rien dire.

Thomas Philippe paraît posséder toutes les caractéristiques du pervers sexuel : transgression morale, pratique sexuelle ritualisée dont il a

besoin d'une façon impérieuse et exclusive pour atteindre la satisfaction, partenaire considérée comme un simple objet au service de cette satisfaction, justifications donnant aux pratiques sexuelles un but élevé. Un document du Saint-Office, sous la plume du P. Paul Philippe, le désigne comme un « vicieux subtil ».

Thomas Philippe se situe au-delà de la morale et de la raison, et donc n'éprouve aucune culpabilité à l'égard des personnes abusées. Pour se justifier, il considère qu'il pratiquait une sexualité et un célibat d'un ordre supérieur. On trouve un large écho de ces considérations chez Jean Vanier. Dans son ouvrage de 1984, *Homme et femme Il les fit*, il oppose ainsi la sexualité génitale à une sexualité qui est « amour et célébration ». Plus généralement, ce livre, comme beaucoup des écrits et propos de Jean Vanier, peut pleinement se comprendre dans la perspective de l'enseignement de Thomas Philippe. Ainsi ce passage, parmi beaucoup d'autres : « Jésus n'était pas un intellectuel ; il était simple ouvrier, fils de charpentier. Sa mère est restée silencieuse, cachée, au service du corps de Jésus et du corps mystique. »

### ***Délire à plusieurs***

Si l'on admet que Thomas Philippe est délirant, que dire alors de ceux qui l'ont suivi dans son enseignement et ses pratiques, à commencer par Jean Vanier ? Le sont-ils aussi ?

La conviction délirante chez les disciples de Thomas Philippe a été décrite ainsi dans une lettre du P. Ducatillon au P. Paul Philippe du 13 juin 1956 : « L'impression qui ressort de ces premières démarches au nom du Saint-Office – elle est partagée par Son Excellence Mgr Renard et par M. le Chanoine Huyghe – est que nous nous trouvons devant des âmes qui sont prêtes à toutes les soumissions extérieures, sans la moindre hésitation ni la moindre résistance, mais qu'il sera très difficile de convaincre intérieurement. Il semble qu'elles se réfugient dans une zone de retranchement inaccessible. Si elles n'offrent aucune résistance extérieure, rien ne paraît non plus indiquer qu'elles reconnaissent vraiment ni qu'elles regrettent leurs torts. Elles demeurent dans une sérénité et une certitude étranges. »

En réponse, le P. Paul Philippe écrit : « Comme vous je reste déconcerté par la réaction des disciples intimes du père Thomas. Devant

chaque nom, vous êtes obligés de noter presque invariablement : « Elle reconnaît sans difficulté le bien fondé des décisions, elle n'a pas voulu d'explication », etc. Cette attitude est tellement semblable à celle que le père Thomas a adoptée que je tremble à la pensée que ces pauvres filles restent peut-être intérieurement accrochées à lui. »

Jean Vanier a retenu certains aspects du délire et de la perversité de Thomas Philippe, plus particulièrement ceux qui ont trait au corps. Pour le reste, dans ses écrits ou ses actions, il a développé une œuvre plus personnelle.

Une des caractéristiques du délire induit est la disparition du délire lorsque l'inducteur est éloigné. Ce phénomène n'est pas observé chez Jean Vanier, fidèle jusqu'à la mort à Thomas Philippe, dont l'emprise a continué d'habiter l'âme de son disciple.

### ***Un noyau pervers narcissique au sein de l'Église catholique ?***

L'influence de Thomas Philippe sur des fondateurs de mouvements religieux est large. Plusieurs communautés fondées à partir des années 1970 ont eu à leur tête des personnes ayant été dirigées spirituellement ou influencées par Thomas Philippe, et ont été le siège d'abus sexuels, à commencer par la communauté Saint-Jean, fondée en 1974 par Marie-Dominique Philippe. Il faut citer aussi Éphraïm, fondateur des Béatitudes, dont Thomas Philippe avait, dit-il, approuvé les abus sexuels. Thierry de Roucy, à l'origine de l'organisation non gouvernementale Points-Cœur a été également sous l'influence de Thomas Philippe. Il a été réduit à l'état laïc en 2018 en raison de ses abus sexuels et abus de pouvoir.

Tous ces faits ne sont pas sans évoquer les travaux de Paul-Claude Racamier sur les noyaux pervers narcissiques, dont les effets toxiques peuvent se répandre sur une étendue plus ou moins vaste. Ces travaux établissent une parenté entre ces noyaux et le délire à deux, que l'on peut appliquer aussi au délire à plusieurs : « Le secret des noyaux pervers, c'est qu'ils se fondent sur une sorte de délire : un délire de grandeur, qui cependant n'apparaît pas sous des dehors délirants. Le sentiment de toute-puissance et d'invulnérabilité qui anime les agents du noyau pervers est bien plus qu'un fantasme : c'est une intime conviction ; elle est irraisonnable, inébranlable, délirante. Mais si l'essence est délirante,

les modalités d'application pragmatique sont précises et socialement ajustées (...). Les manœuvres d'un noyau pervers ne seraient-elles, en fin de compte, que les agissements (socialement assez habiles) d'un délire à deux ou à trois ? »

Quand on sait le nombre considérable de personnes ayant subi des abus spirituels et sexuels de la part de Thomas Philippe, directement ou indirectement à travers les adeptes qui ont partagé son délire et reproduit ses agissements, au premier rang desquels son frère Marie-Dominique et Jean Vanier, on peut sans doute parler d'un noyau pervers toxique installé au sein de l'Église catholique. La photographie où l'on voit ces trois hommes reçus par le pape Jean-Paul II en dit long sur leur capacité d'infiltration, de séduction et de tromperie, alors que le Vatican était censé savoir ce qu'il en était. Elle en dit long sans doute aussi sur les dysfonctionnements de l'institution ecclésiale.

La même question se pose à propos de L'Arche et du rôle toxique éventuel de ses fondateurs. Certes, le délire collectif est assez marqué et constitue une hypothèse diagnostique plausible, certes, l'habileté sociale est réelle, mais cela ne rend pas compte de la réussite de L'Arche, car le « délire » était réservé à un groupe limité et restait sectorisé chez ceux qui en étaient atteints. Si l'on peut parler de noyau pervers au sens de Racamier, on a peu d'éléments pour dire que sa toxicité a profondément infiltré L'Arche, sûrement parce que ce n'était pas un milieu fermé, comme peut l'être une congrégation, et que la multiplication des communautés a donné une grande autonomie à ses animateurs. L'arrivée rapide de nombreux assistants très divers venus du monde entier, l'absence de contrôle sur leur profil et l'absence de volonté d'un prosélytisme actif de cette doctrine en sont des raisons supplémentaires.

## **Partie 6 : Regard d'une psychanalyste**

## CHAPITRE 20

**Les dangers d'une solitude méconnue**

Comment un homme aussi habité par la Parole de Dieu et aussi compatissant pour les personnes en situation de handicap a-t-il pu, à ce point, ne pas arriver à se mettre à la place des femmes qu'il séduisait en secret ?

Pour comprendre ce total contraste, l'approche retenue ici est psychanalytique dans la lignée de S. Freud, mais enrichie de l'apport de Donald W. Winnicott. Celui-ci a été amené à mettre en lumière le poids de l'environnement de la personne, synthétisé par la phrase « Je suis regardé, donc je regarde ». **La démarche consiste donc à faire un détour par l'histoire interrelationnelle et intergénérationnelle ainsi que par les expériences d'enfance de Jean Vanier.** À noter que Thomas Philippe s'appuie fortement sur une interprétation concernant la relation mère-enfant pour justifier « mystiquement » sa conception de la relation homme-femme.

Retracer les parcours des parents de Jean Vanier et de son enfance, c'est observer combien un regard enveloppant et tendre leur a manqué, et combien tous les trois ont grandi dans un environnement familial à la fois bardé d'idéal et éminemment anxiogène par manque d'interactions sensorielles et affectives. Pour ce qui concerne Jean Vanier, deux extrêmes se vivaient en même temps. Il y avait un aspect glorieux : son père Georges, héros de la guerre, a eu des postes prestigieux lui donnant accès à des relations avec des grands de ce monde, dont plusieurs papes. Il y avait un aspect terrifiant : la guerre et de multiples déplacements, des problèmes d'argent ainsi que les accès dépressifs de sa mère, Pauline. Peu de sécurité était donnée qui aurait permis de faire confiance, sauf peut-être celle attribuée à la Providence.

Comment un jeune homme, Georges, peut-il offrir à une jeune fille qu'il courtise les cartes de ses tranchées, puis pour leurs fiançailles, une boîte contenant la boue de sa botte le jour où il a perdu sa jambe à la guerre ? Georges avait, semble-t-il, peu l'idée ni aucun désir de savoir ce que pouvait ressentir ou désirer Pauline. Il était « emprisonné dans son armure » selon son épouse. Son grand souci était de donner de lui l'image d'un héros, d'un homme d'honneur et de devoir qui s'était sacrifié pour sa patrie. Quant à Pauline, elle était hantée par une mauvaise image d'elle-même qui l'empêchait de s'intéresser réellement à autrui. Pour Georges, élevé dans une forme janséniste, primait la loi, le devoir et la peur de l'enfer. Pour Pauline, au contraire, la priorité était donnée à l'amour et à la miséricorde.

Les expériences relationnelles de Jean Vanier enfant et jeune garçon ont été sans doute très angoissantes du fait d'une constante insécurité. Constantes séparations avec une mère imprévisible et un père absent. Pour lui, la vie s'invente directement dans la relation à Dieu. Dans ses journaux intimes de 1941-42, il fait référence tous les jours à la messe et à la communion, mais jamais il n'évoque son entourage, caractéristique que l'on retrouve chez son père dans les courriers qu'il adresse à sa mère pendant la grande guerre. Même constat dans les lettres de Jean Vanier à ses parents, dans lesquelles il est difficile de trouver un récit de rencontre ou la description d'un camarade ou ami.

En général, la vie commence dans l'enracinement corporel et sensoriel et ce sont les échanges affectifs permanents avec l'environnement qui vont permettre de mettre en mots ce qui est ressenti et qui vont peu à peu permettre de faire sa place à l'autre. Ici, il semble que ce soit l'inverse et que la vraie vie, faute de rencontre et de relations aimantes, ait été trouvée, voire « inventée » directement dans la relation à Dieu.

Avec Jean Vanier, nous sommes sans doute dans ce qu'on appelle en clinique un « fonctionnement-limite » : ces sujets, du fait de distorsions dans les relations affectives précoces, vivent une grande insécurité interne, liée à des angoisses à la fois d'être abandonnés si l'autre s'éloigne, à la fois d'être sous emprise (intrusion) si l'autre se rapproche. C'est donc la question de l'autonomie et de la dépendance qui est douloureusement en cause. On comprend mieux alors sa grande solitude et, ce qui revient fréquemment chez ceux qui ont connu

Jean Vanier, son besoin de maîtriser, que certains iront jusqu'à nommer de la « manipulation ».

L'enfance de Jean Philippe (Thomas étant son prénom de religion), si différente de celle de Jean Vanier, rejoint néanmoins la sienne dans l'omniprésence de la religion, mais aussi par le développement d'un fort sentiment d'abandon et d'insécurité. En se rencontrant, malgré la différence générationnelle de plus de vingt ans, chacun se reconnaît dans l'autre... cet autre qui le révèle à lui-même, en étant quasiment le même que lui – révélation identitaire qui fait comprendre l'importance existentielle de cette rencontre !

À ce titre, la théorie mystique de Thomas Philippe semble être une issue inespérée aux angoisses de vide et d'abandon, dans une confirmation d'une présence de Dieu, « incarnée » dans la relation vécue entre Jésus et Marie. Pour lui, la vraie vie, la seule qu'il connaisse, qui le rassure et qui vaille la peine d'être vécue, c'est la vie surnaturelle et il va être chargé de l'annoncer. Voici ce qu'il écrit dans *La vie cachée de Marie* : « Marie, la mère bien-aimée, l'Épouse, l'immaculée, a eu une vie complètement différente de la nôtre ; en elle il n'y a pas de "moi", cette conscience réflexive qui ramène tout à soi, cette activité excessive qui veut s'imposer sur un mode agressif et recherche la jouissance. »

Thomas Philippe fait des préceptes évangéliques de l'oubli de soi et du sacrifice des justifications de ses pratiques. Il absolutise comme « tout bon » cet « oubli de soi » dans la radicale pauvreté, petitesse, le silence, le rien. Et il dénonce le « tout mauvais » représenté par la conscience réflexive qui, voulant mettre des mots sur les expériences de plaisir et de déplaisir, pousse à choisir le plaisir pour lui-même. S'il n'y a pas de moi, il n'y a pas de recherche de plaisir en tant que telle, et donc pas de culpabilité. Marie n'existe que pour aimer et se laisser aimer : « Jésus ne donne pas à Marie son corps de façon sacramentelle ; dès l'annonciation c'est dans une relation d'amour réelle et physique qu'il lui est donné. » Nous avons là le « mode d'emploi » qui va être transmis aux disciples de Thomas Philippe : le corps d'une femme est réservé au bon plaisir d'un homme « qui est le représentant visible de Dieu ».

Pour Jean Vanier, la rencontre avec Thomas Philippe comble toutes ses attentes affectives restées jusque-là enfouies au plus profond de lui-même. Pour la première fois, non seulement il se ressent aimé par

quelqu'un mais quelqu'un dont il ne se sentira pas totalement prisonnier, car cet amour le renvoie à l'amour que Dieu a pour lui : « J'ai découvert avec le Père Thomas quelque chose d'unique. C'est-à-dire découvrir à travers lui, à travers sa parole, à travers toute son attitude, que j'étais aimé de Dieu. »

La soif de relations avec les personnes en situation de handicap viendra confirmer l'importance existentielle du toucher, du contact pour justement entrer en relation et cela renforcera – s'il en était besoin – son adhésion aux conceptions de Thomas Philippe sur la sexualité.

Voici ce qu'il écrit dans *Homme et femme il les fit* (1984) : « Quand un garçon abandonné par sa mère et mis en nourrice n'a pas reçu le toucher affectueux dont il aurait eu besoin, tout son corps appelle un toucher de tendresse d'une femme-mère. C'est le cas de Georges qui est dans une de nos communautés : il a un besoin presque incontrôlable de toucher et de caresser les femmes, de les attirer vers lui. Son besoin de toucher et d'être touché n'est pas d'abord de l'ordre de la sexualité génitale. Ce n'est pas une pulsion sexuelle à proprement parler. C'est le cri de son corps carencé qui veut être aimé et apprécié par une femme-mère. Le corps, en effet, se souvient des carences du toucher. »

On croirait l'entendre parler de lui ! Et dans *Jésus, le don de l'amour*, il dit sous une autre forme l'équivalence chair/divin dans le don de soi à l'autre, qui transfigure la sexualité : « Le Verbe ne s'est pas fait chair comme on revêt un vêtement dont on se débarrasse ensuite, c'est la chair qui devient divine. Elle devient le moyen par lequel cette vie d'amour de Dieu, en Dieu, se communique. Cette vie n'est pas une idée qu'enseignent les livres ou les professeurs : c'est la présence d'une personne à une autre, le don, le don total de l'une à l'autre, Cœur à cœur, Communion dans l'amour. [...] »

Il parle alors d'amour *interpersonnel*. Les mots sonnent juste. Comment ne pas y adhérer à première lecture ? Mais derrière ces mots, tout est resté confondu. Comme chez Thomas Philippe, un manque abyssal d'authentiques expériences vécues de plaisir partagé et d'enracinement corporel a empêché que se fasse tout un travail de séparation d'un autre reconnu tel – avec qui alors construire des liens.

Pour Thomas Philippe, au lieu que les contradictions Bien/Mal, Soi/Autre, soient transformées en paradoxes de vie, elles sont abolies dans

un absolu spirituel de la relation qui mélange le même et l'autre, la sensation et l'affect, le corps et l'âme. N'existe plus que la volonté de Dieu à laquelle se soumettre. Dans toute relation humaine vécue par Jean Vanier, ce n'est pas de cette relation – sexuelle ou non – dont il s'agira, mais à travers elle, de la relation à Dieu – ce qui expliquera que la plupart des relations intimes qu'il pourra avoir avec des femmes seront pensées dans la prière et dans le silence de l'adoration.

Les témoignages des femmes ayant eu un ressenti très différent dans leurs relations « intimes » avec Jean Vanier illustrent les extrêmes auxquels il nous confronte.

Extrême dans le bien : dans son désir de se donner totalement à l'autre, en écho à son total investissement dans la foi en un Dieu-Amour.

Extrême dans le mal : n'ayant pu construire de base de sécurité interne, il va se trouver dans la quasi-impossibilité de se mettre à la place d'un autre quand celui-ci manifeste sa différence. Cela dénature son désir de communion. Il a alors peu d'empathie et ne ressent aucune culpabilité. Comment peut-il, lui l'homme qui prône tant la miséricorde, répondre à Judy qui va jusqu'à dire qu'elle a pu se sentir comme une « putain spirituelle » et l'interroger sur sa conduite avec elle ? : « Il y a ce que toi tu vis – à côté de ce que moi je vis – ça n'a rien à voir. »

Cela a déjà été dit : son corps, ses sensations, ses affects, tout était resté en friche et a trouvé une échappatoire déculpabilisante dans la théorie de Thomas Philippe. Ce dernier ne pouvait pas jouer pour Jean Vanier un rôle de tiers, mais, en sens contraire, est venu lui renvoyer sa propre image en miroir, l'enfermant à nouveau.

La foi en un Dieu-Amour a donné à Jean Vanier « un autre lieu où mettre ses expériences », et lui a peut-être permis de ne pas être totalement sous l'emprise de Thomas Philippe. Cependant, n'ayant pu construire une réelle altérité, cette ouverture qui lui était donnée, cet élan pour le partage, cet engagement très fort dans l'action, se sont alors, dans certaines circonstances, transformés, sans qu'il en ait conscience, en emprise émotionnelle et en abus de pouvoir – abus d'autant plus toxiques, qu'ils étaient religieusement justifiés et qu'ils ont fait des émules.

Si la question de la perversion se pose fortement dans le cas de Thomas Philippe, il n'y a pas chez Jean Vanier d'organisation perverse avec ce qu'elle représente de plaisir à détruire, à humilier ou à réduire l'autre

à l'état d'objet à manipuler. Jean Vanier a été piégé par l'absolutisation d'un Amour qui excluait, pour lui, toute idée de Mal, et il est resté prisonnier de son adhésion aux idées délirantes de Thomas Philippe et à son système d'abus.

**Partie 7 :**  
**Contribution à une analyse critique**  
**de la spiritualité de Jean Vanier**

Le but de l'« enquête » théologique est d'essayer de caractériser la spiritualité qui a soutenu l'expansion de L'Arche, mais également favorisé un positionnement abusif vis-à-vis de certaines femmes. L'hypothèse posée est qu'il y a un lien entre les attitudes concrètes, positives comme négatives, et la forme de spiritualité développée par Jean Vanier durant des décennies, à travers ses conférences, retraites, articles et livres.

L'approche retenue est celle de la théologie pratique, dont la spécificité est de réfléchir à partir de pratiques qui peuvent être très diverses, ecclésiales comme sociales, à partir également de la production de discours, d'entretiens, d'écrits de genres variés. En ce qui concerne Jean Vanier, il s'agit d'explorer patiemment une partie de ses livres où il déploie sa pensée.

Le processus de cette recherche est passé par plusieurs étapes. Un premier parcours de quelques livres a permis de constater l'usage massif du mot « communion » alors que les assistants de L'Arche étaient invités à entrer dans une alliance avec les personnes accueillies en communauté. D'où l'émergence d'une hypothèse de travail. Si L'Arche est bâtie sur une spiritualité d'alliance avec les personnes en situation de handicap, Jean Vanier promet surtout une spiritualité de communion qui prend racine dans une forme de mystique carmélitaine et une anthropologie, toutes deux héritées de son père spirituel, Thomas Philippe. Un dangereux manque d'altérité s'y dessine.

## CHAPITRE 21

### Jean Vanier : un nouveau maître spirituel ?

On est frappé, à la lecture des livres de Jean Vanier, de leur grande diversité de style, mais se repèrent rapidement de nombreux points communs à cet ensemble disparate. Jean Vanier écrit avant tout depuis son expérience personnelle de vie avec des personnes en situation de handicap. Ensuite, il dit écrire en tant que disciple de Jésus, l'orientation de son écriture comportant toujours son témoignage de foi avec une teinte mystique. Enfin, il écrit pour enseigner et transmettre, favoriser de nouvelles vocations auprès des personnes « blessées », trouver de nouveaux assistants car le nombre de communautés de L'Arche augmente vite.

Un point d'ancrage solide est toujours mis en avant, la proximité de vie avec les personnes fragiles, pauvres, blessées, pour se laisser convertir par elles, personnellement et collectivement. Cet amarrage est toujours relié à la manière même dont Jésus a vécu, a aimé, à son choix prioritaire pour les personnes délaissées. C'est plus qu'une idée, c'est une mise en œuvre dont témoigne l'existence des communautés de L'Arche. Toute la crédibilité de l'ensemble de son œuvre écrite est basée sur cette réalité incontestable.

Le style d'écriture se veut toujours simple, sans jargon intellectuel, très en prise avec les évolutions de la société. Jean Vanier sait rejoindre ses contemporains et les jeunes qui aspirent à un idéal de vie fraternel, sobre, réellement évangélique. Il ose sortir des cadres académiques, s'ouvrir à des cultures et des religions diverses, cultiver un idéal en rupture avec un monde de compétition, d'individualisme, de richesses inutiles.

Compte tenu de toutes leurs caractéristiques communes, l'ensemble de ces écrits peut se classer sous la rubrique « écrits spirituels », car même ses développements anthropologiques restent inspirés par la

révélation biblique. Mais ses références aux textes sacrés sont évolutives. Progressivement, Jean Vanier omet de référencer précisément les textes bibliques. Il les cite de plus en plus implicitement, en faisant principalement référence à l'évangéliste Jean. Le but de Jean Vanier est de toucher le cœur plus que la raison. Il le dit expressément et ce fait peut expliquer sa manière libre de commenter les Écritures. Il propose alors sa parole comme une parole qui fait autorité.

Quand Jean Vanier ne cite plus le texte intégral des Écritures saintes, il s'autorise de plus en plus une interprétation très psychologisante et imaginaire. Lorsqu'il évoque des scènes des Évangiles, il décrit les attitudes de Jésus et apporte des précisions qui n'existent pas dans le récit biblique. Cela laisse à penser qu'il ne prend pas en compte le texte biblique pour lui-même mais il le détourne au profit de sa propre pensée.

Quand il évoque Nazareth, la vie de Jésus à Nazareth avant son ministère public, Jean Vanier invente des éléments qui ne sont pas dans les Évangiles, il pense cette spiritualité de Nazareth au cœur de la vie des communautés de L'Arche. Il souligne la dimension de « secret » bien « caché » et de « mystère ». Ces mots, fréquents dans les écrits de Jean Vanier, concernent finalement la manière de vivre la « communion » non plus trinitaire mais entre Jésus et sa mère.

Nous savons aujourd'hui que cette relation est au cœur de la spiritualité du Père Thomas sous une forme incestueuse. Bien sûr, Jean Vanier ne parle que de « communion divine » entre Marie et Jésus, mais tout son vocabulaire entretient un climat mystérieux que les « initiés » peuvent comprendre autrement que l'ensemble des lecteurs. Si sa pensée se veut accessible au plus grand nombre, à certains moments il semble entrer dans un type de langage codé qui s'adresse plus spécifiquement aux « initiés » de leur mystique délirante. Il joue par exemple sur une interprétation possible de « petits » pour désigner les disciples de Jésus dans l'Évangile de Matthieu. La vie cachée des « initiés » deviendrait alors ainsi à l'image de Nazareth, spiritualité d'ailleurs développée à l'Eau vive par Thomas Philippe. Seul un lecteur averti du soutien permanent de Jean Vanier à son père spirituel peut lever ce voile. Les autres lecteurs passeront dessus sans rien y voir d'ambigu et la plupart seront séduits par ce discours spirituel.

Malgré ses liens avec l'Église catholique, celle-ci est peu présente et la Commission ne constate pas de vraie réflexion sur l'Église. Est-ce

pour lui un sujet à éviter ? Jean Vanier demeure essentiellement critique de la dimension hiérarchique de l'Église. Il y oppose l'idée d'une Église universelle ouverte à l'humanité entière, car Jésus peut parler au cœur de chacun. Son Église, celle qu'il aime, est en fait L'Arche, les personnes « blessées » qu'il identifie à Jésus lui-même, et ceux qui répondent à l'appel d'une proximité avec les « pauvres ». Cette Église-là a besoin de prêtres pour que l'annonce de l'Évangile et la célébration de l'Eucharistie façonnent les manières de vivre en communauté. L'expression « mon Église » apparaît pour la première fois dans un livre de 2012 : *Les signes des temps*. Elle est exprimée deux fois dans le même passage auquel beaucoup pourront adhérer : « C'est à travers l'Église que Jésus m'a appelé à annoncer une bonne nouvelle aux pauvres et à proclamer la libération aux captifs et aux opprimés. Je suis reconnaissant à mon Église de me nourrir des sacrements, de la parole de Dieu et de l'inspiration transmise par le successeur de Pierre. [...] Cependant je suis déçu par la perte de fidélité et d'enthousiasme des membres de mon Église qui peinent à s'engager auprès des pauvres pour leur annoncer la bonne nouvelle de Jésus. Trop peu de responsables ecclésiastiques affirment que la foi en Jésus est intimement liée à cet engagement auprès des pauvres. »

Pas un seul livre ne néglige la mention de la nécessité d'être accompagné spirituellement. Il a une prédilection pour un accompagnement de type « filiation », exprimé clairement dans le livre *La communauté, lieu du pardon et de la fête*. Cette insistance correspond à sa propre expérience de filiation à Thomas Philippe qui survalorise la place de l'accompagnateur. Ainsi, il fait preuve d'une attirance vis-à-vis de la tradition indienne des gourous qui forment leurs disciples par des liens de proximité et d'imprégnation longue. Jean Vanier évoque également la figure du guide, modèle et témoin. La Commission observe que ces deux modes peuvent présenter des risques : avec la « filiation », quel est l'espace réel de liberté ? ; de son côté, la « guidance » peut devenir trop directive si le guide pense savoir le chemin pour l'autre.

Sans nul doute, Jean Vanier a donc endossé une double caquette, celle de fondateur de L'Arche et celle de maître spirituel porteur d'une nouvelle spiritualité – tout en gardant le noyau central de la proximité aux « blessés ».

## CHAPITRE 22 : Une spiritualité d'alliance ?

Certains assistants de L'Arche ont « annoncé l'alliance » pour signifier leur décision de rester en alliance durable avec les personnes en situation de handicap. Les premiers assistants à s'engager le font au cours d'une retraite prêchée par Marie-Dominique Philippe en 1978, lors d'une Eucharistie. Ultérieurement, cela se passe au cours d'une célébration où s'inscrit le rite du « lavement des pieds ». Cet engagement n'est ni un sacrement ni une consécration qui ferait entrer dans la vie consacrée définie par le droit canonique de l'Église catholique. Il est pourtant important pour les personnes, car il scelle une orientation de vie communautaire avec des personnes en situation de handicap, dans un lien de proximité qualifié précisément d'alliance. Cette réalité de l'alliance est inscrite dans l'histoire de L'Arche jusque dans les années 2000.

Lorsqu'il en vient au thème de l'alliance dans ses livres, ce qui est rare, Jean Vanier la présente comme une interdépendance vécue entre assistant et personne en situation de handicap, chacun portant l'autre. Cette alliance réciproque permet d'aimer et de se laisser aimer, d'accueillir la faiblesse de l'autre ainsi que la sienne. Cette présentation axée sur la réciprocité gomme l'idée d'asymétrie – largement présente dans le rapport d'alliance entre Dieu et les humains – mais aussi les différences entre les partenaires.

À la lecture des livres *La communauté, lieu du pardon et de la fête* et *La source des larmes* deux modèles d'alliance semblent être principalement à l'œuvre dans la spiritualité de Jean Vanier, l'un christologique pour évoquer la relation avec les « pauvres », l'autre nuptial pour parler de la relation intime du croyant à Dieu.

Pour penser les relations entre assistants et personnes en situation de handicap, Jean Vanier évoque l'alliance de Jésus-Christ avec les pauvres. Dans ses écrits, un glissement s'opère vers une essentialisation du pauvre en tant que figure du Christ, en tant que Jésus lui-même. « Le pauvre est Jésus » et réciproquement « Jésus est le pauvre ». Le problème est dans cette essentialisation, car si l'on ne voit que Jésus dans le Pauvre, voit-on aussi la personne qu'il y a derrière le visage du Christ ? La personne se sent-elle aimée pour elle-même si nous l'identifions au Christ ? Si l'un des acteurs de l'alliance disparaît sous l'autre, la réalité de l'alliance s'effondre. La conséquence de cette fusion entre Jésus et les pauvres peut conduire à trois risques : le risque de gommer la singularité de la souffrance personnelle quand celle-ci devient identique à celle de Jésus, le risque de gommer la personnalité des personnes en situation de handicap en ne voyant que Jésus à travers elles, et le risque de la sacralisation du pauvre et de son corps.

Cette place du corps dans la spiritualité de Jean Vanier se révèle d'ailleurs dans divers extraits concernant Jésus et Marie. Le corps devient par lui-même élément spirituel avec un vocabulaire eucharistique (don du corps, « présence réelle », nourriture). Sans même chercher à faire un rapprochement direct avec la spiritualité mariale déviante de Thomas Philippe, la Commission souligne ce qui est ici manifeste : une survalorisation du corps, « canal parfaitement docile à la grâce » et du toucher. Cette place du corps devient lieu de tous les excès possibles si des éléments de discernement n'interviennent pas.

Or, Jean Vanier n'en pose pas quand il parle de toucher le corps des personnes en situation de handicap : « J'ai pu découvrir qu'un moment privilégié de la communion était le bain. Son petit corps nu se détendait et prenait du plaisir dans l'eau chaude. Il était si heureux d'être touché et lavé. Le seul langage qu'il pouvait comprendre était celui de la tendresse à travers les mains : un langage de douceur, de sécurité, mais aussi un langage qui à travers mon corps et ses vibrations, lui révélait précisément qu'il était aimable, qu'il était bon, et que j'étais heureux avec lui. En le touchant, je recevais la tendresse qu'il voulait me donner. »

Le lecteur peut constater ici, à travers une spiritualisation exacerbée, la présence d'ingrédients propices à bien des abus. Il a déjà été dit que

la Commission n'en a pas eu connaissance, concernant les personnes en situation de handicap.

L'étonnement reste de voir un manque d'approfondissement du « toucher » de Jésus dans l'œuvre de Jean Vanier. Dans l'Évangile de Jean, la scène du lavement des pieds des disciples n'est pas centrée sur le toucher – le verbe employé est « essuyer » – mais sur le renversement des positions : le maître devient serviteur. Dans tous les cas, le toucher de Jésus libère la parole même lorsqu'il donne l'ordre de se taire. La parole de reconnaissance jaillit au lieu d'être empêchée comme dans le cas des abus.

L'aspect nuptial représente un fil conducteur permanent dans la spiritualité de Jean Vanier. La lecture attentive de ses écrits permet de conclure que le Dieu époux (de la personne, du peuple) a plus de poids pour lui que le Dieu libérateur. Le lien d'appartenance réciproque est premier dans cette pensée de l'alliance. D'ailleurs, pour Jean Vanier, le péché s'exprime dans le fait « de quitter l'Époux Divin ». Cette importance donnée à la dimension nuptiale de l'amour divin renforce encore, s'il en était besoin, l'accent mis sur les relations de « communion ».

## CHAPITRE 23

### Une spiritualité de communion ?

Tout lecteur des livres de Jean Vanier peut constater un registre de vocabulaire très centré sur l'amour, l'amour de Jésus vis-à-vis des êtres humains et l'amour auquel chacun aspire dans ses relations. Cet amour se décline en termes de « compassion », de « communion », mais progressivement, parmi ces termes, un seul devient omniprésent, la communion.

On peut voir l'ascendant que ce terme de communion prend avec la deuxième édition du livre *La communauté, lieu du pardon et de la fête* par rapport à la première où il est quasiment absent. Ce phénomène s'amplifie avec le livre *Tout homme est une histoire sacrée*, dans lequel le mot « communion » est cité plus de 250 fois, bien devant les mots « amour » ou « unité ».

La communion définie comme relation de confiance réciproque est une aspiration humaine fondamentale dès la naissance. L'amour du nourrisson est traduit chez Jean Vanier par l'expression « conscience d'amour » qui vient de la pensée de Thomas Philippe.

Cette extrapolation permet de penser la communion comme un paradis perdu à retrouver. D'où l'importance de redevenir comme un « petit enfant » pour retrouver la communion. Dans une retraite, Jean Vanier conteste les psychologues qui refusent de parler d'amour venant d'un tout-petit. Il insiste au contraire sur cet « amour de confiance », forme d'amour « que nous avons perdue ».

Pour Jean Vanier, la communion est supérieure à l'agir et forme l'axe de sa spiritualité et de son anthropologie : « Le Père Thomas considérerait cette relation de communion, fondement de toute vie relationnelle, comme essentielle pour comprendre la vie de foi et la vie spirituelle. Il m'a aidé ainsi à mettre la communion au cœur de mon anthropologie. »

Dans les écrits plus spirituels, on retrouve la tendance « nuptiale » et fusionnelle présentée plus haut. La communion devient « noces », « épousailles ». Jésus est présenté comme l'Époux, le Bien-Aimé, « pour envelopper chacun dans une étreinte d'amour ». Alors « l'Épouse, blessée d'amour, toute sa chair » crie « sa soif de la présence du Bien-Aimé l'Époux, pour accueillir son amour et se donner à lui totalement ».

Le terme de « communion » est-il particulièrement développé dans les écrits de Thomas Philippe ? Sur ce point, la Commission ne peut que renvoyer à l'analyse que doivent faire les frères dominicains chargés de ce dossier. Elle se borne ici à citer Xavier Le Pichon, qui atteste de l'importance de cette dimension : « Le Père Thomas a commencé à beaucoup écrire. Il n'était plus le commentateur de St Thomas. Il a refait sa théologie. Il a commencé à avoir cette nouvelle vision de la matière première, du corps, comme s'il était libéré d'être le disciple de St Thomas et qu'il devenait un théologien créateur en quelque sorte. Et, dès lors, comme me le faisait remarquer J. Vanier en 1994, "les mots qui revenaient constamment dans les écrits du Père Thomas étaient communion et don". »

Seules des recherches précises sur le contenu du mot « communion » dans l'œuvre de Thomas Philippe permettront d'aller plus loin. Mais la conclusion s'impose pour la Commission, c'est bien là qu'il faudra aller voir !

## CHAPITRE 24

### Une mystique « carmélitaine » ?

Il n'est nul besoin d'avoir entendu les révélations sur la spiritualité mystique dévoyée de Thomas Philippe pour repérer dans les ouvrages de Jean Vanier une tonalité mystique permanente. Celle-ci se veut carmélitaine au vu des références régulières à Jean de la Croix, Thérèse d'Avila et parfois Thérèse de Lisieux. Se trouvent aussi des références scripturaires habituelles chez ces mystiques, tout particulièrement le Cantique des cantiques et l'Évangile de saint Jean. Il semble au final que la mystique renforce chez Jean Vanier son désir de communion fusionnelle avec Dieu et avec des personnes dans le cadre d'une foi partagée. Le fond mystique de Jean Vanier favorise sa sortie du rationnel et son manque d'attention à l'altérité.

L'étude des écrits de Jean Vanier présentée dans le rapport de la Commission montre que la vie mystique constitue le « secret » intime de Jean Vanier. Peuvent se repérer, par des expressions fréquentes, des accents extatiques. Ils sont frappants et révèlent un écart vis-à-vis de la tradition carmélitaine qui attache tant d'importance à la purification des sens. Thérèse d'Avila avertit ses lecteurs que la comparaison du sacrement de mariage au mariage spirituel est « une comparaison grossière » : « La différence certainement est grande. Dans l'alliance dont je parle, il n'y a rien que de spirituel, et ce qui est corporel en est bien éloigné ; les consolations, les goûts spirituels que le Seigneur y accorde, sont à mille lieues des satisfactions que doivent goûter deux époux. »

Néanmoins, Jean Vanier semble convaincu de vivre un état d'union mystique qui est « épousailles », « noces », « mariage spirituel » avec Dieu. Sur ce plan, Jean Vanier est constant et ne fait appel à aucun

autre modèle mystique de la tradition chrétienne. Sa seule référence est bien carmélitaine, essentiellement Jean de la Croix.

Cet acquis semble cohérent de par sa double filiation. Jean Vanier évoque l'ancrage carmélitain de son père, un lecteur assidu de Jean de la Croix et de Thérèse de Lisieux. L'autre héritage carmélitain vient de son père spirituel Thomas Philippe. L'analyse que doivent faire les frères dominicains permettra de mieux connaître quel était l'enseignement de Thomas Philippe sur saint Jean de la Croix. Il est fort probable que des interprétations erronées pourront éclairer certains propos de Jean Vanier.

Au fil du temps, Jean Vanier essaie de proposer une voie mystique, indépendante des religions, mais centrée sur la rencontre du pauvre, qui nous révèle à nous-même et nous ouvre à la rencontre avec Dieu. Cette mystique devient une nouvelle « sagesse » pour la transformation du monde. Ce passage d'une mystique carmélitaine à un mystique universelle ne peut qu'étonner. Pourquoi alors vouloir garder à tout prix un versant mystique ? La rencontre du « pauvre » n'a pas besoin d'être mystique, il suffit qu'elle se vive en profondeur et en vérité. En l'absence d'arguments et de fondements solides, le discours de Jean Vanier s'avère insaisissable, filandreux, fort peu crédible sur le plan rationnel et théologique.

## CHAPITRE 25

### **Une filiation persistante à Thomas Philippe ?**

Pratiquement dans toutes ses préfaces, Jean Vanier a une parole de reconnaissance pour son « père spirituel » Thomas Philippe, avec qui il dit avoir fondé L'Arche. Dans le corps des livres, le récit autobiographique est intéressant à lire au vu de ce que la Commission a mis en lumière. La référence à son père spirituel est récurrente et confirme le lien très profond qui les unit. Ainsi dans *Toute personne est une histoire sacrée*, où il indique avoir été invité à Trosly en 1963 par Thomas Philippe : « J'avais l'impression qu'il savait, qu'il devinait tout ce qui était bon ou mauvais en moi – mon secret – qu'il m'aimait et m'acceptait tel que j'étais. Ce fut une libération pour moi. C'est merveilleux d'être vu, d'être reconnu comme une personne, qui a une destinée et une mission. »

Dans le même livre, il évoque ses qualités de leader « fort et efficace » et reconnaît avoir pu être parfois écrasant et blessant pour ses collaborateurs. Il dit avoir évolué dans sa manière d'exercer l'autorité, mais avoir toujours été insécurisé par la confrontation avec des opinions différentes des siennes. Il y évoque aussi ses nombreuses peurs et angoisses, la plus terrible étant d'être abandonné, trahi mais aussi de trahir : « Un des plus grands deuils de la vie, c'est le deuil de l'honneur, le fait d'être méprisé, vu comme quelqu'un qui a trahi une cause. » Cette affirmation de 1994 renvoie à cette parole rapportée par une de ses biographes en 2015 : « Renier le Père Thomas, cela aurait été comme me suicider. » Dans ses récits de conversion, on ne peut qu'être étonné de la place « quasi christique » que tient Thomas Philippe alors que l'appel personnel de Jésus, lui, n'est pas mentionné.

Dans plusieurs ouvrages, Jean Vanier utilise la tradition mystique de saint Jean de la Croix ou de la tradition thomiste de manière faussée au profit de ses propres convictions, à la fois dans le souci d'innocenter son maître et de justifier son propre silence. Son discours est si ambigu qu'il est parfois difficile de savoir à qui il s'adresse réellement. Sommes-nous dans un langage à destination du petit groupe des « initiés » en sus de tous les autres lecteurs ?

À propos des traces possibles de ce « double langage », le rapport présente plusieurs exemples. La possibilité d'une écriture volontairement ambiguë, orientée vers un public large mais aussi vers les « initiés », apparaît plus que probable, surtout dans les premiers livres publiés. Un exemple peut l'illustrer : « Jésus n'est pas n'importe quel prophète [...] Ses paroles sont importantes mais bien plus importants encore sa personne, son cœur et son corps. C'était son corps, pas seulement son intelligence, qui irradiait la perfection de la force divine. C'est en son corps, canal parfaitement docile à la grâce, qu'il était toute réceptivité à la puissance et à l'amour du Père. »

Cette réhabilitation du corps peut s'entendre dans une perspective anthropologique qui lutte contre la dévalorisation du corps longtemps vécue chez les chrétiens. Cet aspect peut malheureusement servir aussi d'appui pour les « initiés » qui ont des pratiques spirituelles érotiques. Si le corps est considéré comme un canal privilégié pour la grâce, il est facile de justifier bien des gestes entre un père spirituel et ses accompagnés. « La docilité parfaite » était justement requise lors des attouchements corporels, tout particulièrement par Thomas Philippe, selon le témoignage de femmes qu'il a abusées.

## Le bon grain et l'ivraie

**Ce travail d'analyse critique des livres de Jean Vanier amène au constat que leur auteur fonctionne sur deux plans distincts. Le premier se base sur une mystique intime, secrète, relevant du « mariage spirituel » avec les déformations mentionnées. Le second plan relève d'une spiritualité de l'engagement auprès des « pauvres », donnant à ces personnes un rôle éminent pour la conversion de chacun et pour la transformation de nos relations en société.**

Les deux plans sont réunis, comme unifiés progressivement sous le vocable de communion. Ces deux plans communiquent mais ne coïncident pas. Il n'y a pas de mystique partagée avec les « pauvres » alors même qu'ils sont sacralisés, prenant la figure de Jésus lui-même. La communion avec eux n'est pas mystique au sens donné par Jean Vanier, c'est-à-dire orientée vers l'union nuptiale. Elle est essentiellement émotionnelle, psychologique, humaine.

Par contre, elle ouvre sur une autre question. Pourquoi Jean Vanier ne développe-t-il jamais la spiritualité propre des personnes en situation de handicap ? S'il reconnaît leur profondeur spirituelle en affirmant, avec son vocabulaire habituel, qu'elles possèdent une « conscience d'amour plus qu'une conscience rationnelle », il n'approfondit pas ce qu'elles auraient à partager avec nous sur le plan de la foi chrétienne ou autre. Paradoxalement, se glisse ici une forme de déni de l'existence d'une spiritualité originale, marquée par le sceau de l'expérience du handicap.

Parfois, les deux plans, spiritualité intime et spiritualité de l'engagement, se rejoignent. Par exemple, la manière de penser la transmission vis-à-vis des assistants. Jean Vanier est très attaché à un accompagnement de type filiation, ce qui suppose la « communion » avec un accompagnateur « modèle ». Ce lien devient alors lieu de possibles abus.

Son anti-intellectualisme a probablement freiné une réflexion de type pluridisciplinaire au sein de L'Arche. Si Jean Vanier prend en compte la dimension psychologique, particulièrement nécessaire dans l'accompagnement de personnes « blessées », il joue son amalgame avec le spirituel-mystique sans jamais l'interroger. Cette confusion peut malheureusement favoriser le processus d'emprise sur les personnes accompagnées.

Il est étrange de voir l'aveuglement de ceux qui ont eu une bonne formation intellectuelle, voire théologique, et qui n'ont pas interrogé l'étayage du discours de Jean Vanier. Ce silence a pu laisser croire qu'il n'y avait rien à y redire. Cette forme d'approbation a été consolidée par le lien, connu de tous, entre Jean Vanier et de nombreuses personnalités de l'Église.

Jean Vanier essayait-il de transmettre l'enseignement ésotérique de Thomas Philippe par ses écrits ? La réponse est à détailler. D'une part, ses livres ont pour premier but de réveiller des vocations pour vivre en communauté avec des personnes « blessées ». Ils valorisent la richesse que représentent les plus petits et ils interpellent à juste titre les modes de vie en société et en Église. Mais d'autre part, les éléments les plus visibles de l'enseignement de Thomas Philippe, dans les écrits de Jean Vanier, concernent l'anthropologie, « la conscience d'amour » des tout-petits, l'importance du toucher, de la tendresse dans la relation entre parents et petit enfant. Ces éléments sont toujours présents dans les livres de Jean Vanier et sont bien hérités de Thomas Philippe, même si ce n'est référencé que rarement. Ce noyau anthropologique est essentiel à cette doctrine où le corps et la sexualité sont impliqués dans une mystique centrée sur l'union nuptiale. C'est ici que Jean Vanier montre le plus clairement une forme de désir de transmission. Sa manière de concevoir l'alliance et la communion sous un mode nuptial, en minimisant l'altérité des personnes, en est la trace.

Héritier, Jean Vanier invente pourtant sa propre voie spirituelle très mélangée de psychologie, sous forme d'une mystique universelle, sans éliminer la perspective d'une communion nuptiale. C'est en fait la transmission d'une manière de vivre en communion, propice aux abus spirituels et sexuels, en particulier dans les accompagnements, plutôt que d'un enseignement structuré et fidèle à Thomas Philippe. Jean Vanier ne se situe pas en intellectuel ni en théologien : ce n'est pas à partir de ses

écrits qu'il est possible de préciser la doctrine mystique qui les irrigue de manière permanente, en falsifiant la tradition mystique carmélitaine.

Finalement, il devient difficile de trier le bon grain de l'ivraie dans chacun des livres de Jean Vanier. Ils témoignent de la complexité humaine de ce fondateur dont ne peut être niée la dimension nocive.

Le regard théologique porté par le rapport de la Commission invite à se tourner vers l'avenir en approfondissant l'expérience riche et originale des communautés de L'Arche. Plusieurs pistes peuvent être poursuivies : continuer de construire la spiritualité vécue au sein de L'Arche à partir de l'expérience du vivre-ensemble avec des personnes en situation de handicap ; élaborer de manière interdisciplinaire cette expérience basée sur l'accueil, dans toutes ses dimensions, de la personne vulnérable ; envisager un croisement des savoirs entre assistants, personnes porteuses d'un handicap et des intellectuels sur des thématiques qui concernent tous les membres des communautés de L'Arche.

## Conclusion

Le dossier est lourd. Le diagnostic peut paraître sévère. Il n'est désormais pas sans étayage. Au terme de plus de deux ans d'enquête, la Commission a pu analyser les mécanismes déployés par Thomas Philippe et Jean Vanier : emprise, abus sexuels, délire collectif, dévoiement de notions au cœur du christianisme, représentations incestueuses des relations entre Jésus et Marie.

De 1950 à 2019, l'incroyable persistance d'un noyau pervers à travers les décennies interroge. Les sanctions adoptées par l'Église en 1956 ne produisent pas les effets escomptés. Une culture du secret et du mensonge explique les récits tronqués et recomposés de l'histoire de l'Eau vive et de la fondation de L'Arche. Le soutien d'un réseau familial et social reconnu et aisé contribue à manipuler la hiérarchie catholique. Les insuffisances de communication entre les différentes instances de l'Église sont manifestes, bien qu'il faille reconnaître la difficulté pour toute institution de garder la mémoire et de maintenir une grande vigilance sur une aussi longue période. Il n'empêche que la non-divulgateion des causes exactes de la condamnation de Thomas Philippe par le Saint-Office est précisément ce qui lui a permis de maintenir sa réputation de sainteté et de réécrire l'histoire à sa guise. Enfin, le développement rapide de L'Arche et, consécutivement, de la notoriété de Jean Vanier, constitue un dernier facteur explicatif essentiel.

Contrairement à ce que disent les récits de fondation de L'Arche, il n'y a pas de « révélation » définissant le moment fondateur. L'intention première qui, dès décembre 1963, pousse Jean Vanier et les anciennes de l'Eau vive à projeter de s'installer à Trosly-Breuil, est de se rassembler autour de Thomas Philippe dont ils attendaient la libération depuis 1956. Les croyances « mystico-sexuelles » qu'ils ont reçues de

lui sont le ciment qui les pousse à refonder une œuvre. Si le choix de se tourner vers des personnes en situation de handicap apparaît dans cette perspective comme un « paravent » à ces retrouvailles, celui-ci coexiste dès le départ avec une intention sincère de se dévouer à ces personnes. L'opportunité « providentielle » qui se présente grâce au Dr Préaut est en cohérence avec l'orientation des « tout-petits » vers les « pauvres par excellence », qui seraient préservés de l'orgueil intellectuel par leur raison déficiente. En accueillant, à partir d'août 1964, des personnes ayant un handicap mental, ils se confrontent à une altérité radicalement nouvelle : celle de ces personnes, dont l'accompagnement nécessite l'acquisition de compétences professionnelles ; celle aussi des pouvoirs publics qui financent leur accueil, et qui de ce fait imposent des cadres légaux et exercent un droit de contrôle

Les éléments du récit fondateur doivent être replacés dans le contexte de cette confrontation. Jean Vanier dit avoir entendu, comme un appel, « le cri primal des personnes avec un handicap ». Venu d'abord pour rejoindre Thomas Philippe, il entre, avec la fondation de L'Arche, dans une dynamique inattendue, et s'engage sur un chemin dont il ne soupçonnait pas la fécondité.

Le rapport de la Commission atteste que Jean Vanier reproduit avec de nombreuses femmes les relations mystico-sexuelles telles que Thomas Philippe les concevait. Sans nécessairement se déclarer toutes victimes, les femmes qui ont témoigné soulignent la confusion entre les plans spirituel, affectif et sexuel, qui caractérisait la relation. L'analyse des écrits de Jean Vanier indique la présence de fortes continuités avec la « théologie » de Thomas Philippe. Comment le comprendre ?

Si le noyau sectaire originel formait bien un micro-système au cœur de L'Arche, à la lumière des faits d'abus repérés par la Commission, il ne semble pas s'être étendu. Le développement rapide des communautés et l'arrivée de nombreuses personnes aux profils et motivations différents, auxquels s'ajoutent les éléments cités plus haut (contrôle des pouvoirs publics, présence de professionnels extérieurs) expliquent la diffusion limitée du noyau sectaire et son épuisement au sein de L'Arche.

Toutefois, les résultats de l'enquête invitent à la vigilance. Si, en l'état de ses connaissances, la Commission observe qu'aucune des personnes que Jean Vanier a « initiées » (abusées) n'a reproduit à son tour

ces pratiques mystico-sexuelles, des configurations d'emprise « à l'imitation de Jean Vanier », en particulier dans son mode d'exercice de l'autorité, ont pu exister et existent peut-être encore dans L'Arche.

Les dernières relations abusives connues de la Commission remontent au milieu des années 2000, et depuis 2014 se développe au sein de L'Arche un processus de prise de conscience individuelle et collective. La sollicitation de cette Commission pour établir ces faits en est un signe marquant. La Commission incite cependant à rester prudent, car le processus de prise de parole peut être lent pour les personnes victimes. C'est pourquoi, si la Commission a travaillé avec le désir de tâcher de comprendre les mécanismes à l'œuvre, elle l'a fait plus encore avec la conviction que leur exposition en pleine lumière est la condition indispensable de leur extinction.